

MEMORIAL
Session ordinaire no. 26
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Mardi 16 novembre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
6. Rapport général de la commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances" (rapport no. 500 - rapporteur M. Benoît Genecand, président de la commission)
 - Discussion d'entrée en matière
 - Vote d'entrée en matière
7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)
 - 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapp. Jérôme Savary)
 - 502 : Economie et emploi (rapporteuse Simone de Montmollin)
 - 503 : Logement (rapporteurs Bénédict Hentsch et Alberto Velasco)
 - 504 : Santé (rapporteur Thomas Bläsi, corapporteur Andreas Saurer)
 - 505 : Enseignement et recherche (rapporteurs Françoise Saudan et Beat Bürgenmeier)
 - 506 : Justice, sécurité, situations d'urgence (rapporteur Richard Barbey)
 - 507 : Social, politique de l'enfance (rapp. Thomas Bläsi, corapp. Andreas Saurer)
 - 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
 - 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)
 - 510 : Principes (rapporteuse Marie-Thérèse Engelberts)
8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes) suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010
9. Autres objets
10. Divers et clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par M. Jacques-Simon Eggly, coprésident, président de la séance de 14h00, de 17h00 et de 20h30

1. Ouverture

Le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, il paraît qu'il n'y a pas besoin d'avoir le quorum pour commencer, c'est seulement pour voter. Par conséquent, l'heure c'est l'heure, et je me permets d'ouvrir cette séance.

2. Personnes excusées

Le président. Deux personnes se sont annoncées comme étant excusées, à savoir MM. Pierre Gauthier et Raymond Loretan.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le président. Vous avez reçu un ordre du jour, puis-je considérer qu'il est approuvé ? Je vous remercie.

4. Communications de la Présidence

Le président. Il nous reste trois séances durant ce premier tour, que l'on peut appeler le « tour 0 ». Nous aurons l'année prochaine une première lecture, une deuxième lecture, et il y aura ensuite le vote en 2012. Il nous reste donc trois séances, y compris celle-ci. Le Bureau élargi a siégé hier et je crois qu'il y a encore un certain suspense en ce qui concerne la manière dont nous pourrions traiter le 30 novembre les résultats des délibérations de la commission 4 sur la question des communes et des districts.

Je dois vous faire une autre communication de la Présidence. Puisqu'il nous reste trois séances, nous aimerions qu'elles finissent bien, si je puis dire, et qu'elles se passent dans une ambiance de respect mutuel. Je vous rappelle que la règle est que les intervenants s'adressent à la Présidence et les attaques personnelles sont tout à fait inutiles. Nous sommes là pour échanger des idées et par conséquent, la Présidence serait très heureuse si nous pouvions avoir dans toutes les interventions la marque du respect mutuel et de la sérénité. Je vous remercie.

5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

En ce qui concerne maintenant les règles de débat, au point suivant de l'ordre du jour, nous avons le rapport 508 Associations et bénévolat, art et culture, patrimoine, loisirs, sports, ensuite le rapport 508 deuxième partie, deuxième regroupement, Médias, information et opinion, partis politiques, participation et consultation, action humanitaire, coopération au développement, jeunesse et aînés. Nous espérons pouvoir aussi traiter la première partie du rapport 509 Principes généraux, ressources, principes et buts. Je voudrais vous remercier du fait que nous n'avons pas reçu trop d'amendements après le délai que nous avions demandé, nous espérons qu'il n'y en aura pas en cours de route. Nous arrivons donc au premier point, Associations et bénévolat, art et culture, patrimoine, loisirs, sports, soit les chapitres 508.1, 508.2, 508.3 et 508.4. Nous avons ici des thèses de majorité, donc le rapporteur de commission a dix minutes. Nous avons une thèse de majorité de la commission 1, ce qui donnera trois minutes à M. Mizrahi, et nous avons quatre thèses de minorité. En ce qui concerne les rapporteurs de majorité, il s'agit de M. Calame et Mme Gisiger qui en même temps sont rapporteurs de minorité. A un moment donné, ils changeront donc de casquette et nous les saluerons chapeau bas. Pour le moment, je leur demande de venir à la table ainsi que, quand il sera là, le rapporteur de la commission 1, et les rapporteurs de thèse de minorité qui, je crois sont les mêmes. Je crois, Madame et Messieurs les rapporteurs, que vous souhaitez faire une sorte d'alternance, de duo dansant,

si je puis dire. Je vous laisse opérer étant entendu que le temps total est de dix minutes. Vous avez donc la parole.

7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)

- 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
- 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. En tant que corapporteurs, Mme Béatrice Gisiger et moi-même, nous partagerons la présentation de ce rapport 508 Vie sociale et participative. Son nom n'est pas dénué de sens. En effet, ce rapport a été le récepteur des thématiques non traitées dans les autres chapitres de la commission. Les corapporteurs se sont attelés à une analyse méthodique des différentes constitutions suisses dont vous trouverez les références intégrales en notes de bas de page de notre rapport. Sur cette base, et au travers de nombreuses discussions constructives, les rapporteurs ont pu proposer la matière à l'origine de ce rapport aux commissaires. Les thèmes retenus ont été développés en neuf chapitres, avec vingt thèses de commission et six thèses dites de minorité. Je vous rappelle ici que ces thèses de minorité sont proposées au plénum en première lecture, car elles n'ont pas été traitées en commission par manque de temps. Ce rapport a également reçu un nombre très important de contributions extérieures : pas moins de sept pétitions, de pétitions converties en propositions collectives, de demandes d'audition, huit propositions collectives avec de 547 à 1645 signatures ont été déposées. Nous vous invitons à relire les références qui y sont relatives aux pages 33 à 41 du rapport. La Constitution fédérale donne le principe de la subsidiarité. De ce fait, de nombreuses structures œuvrent en faveur de l'accomplissement de certaines tâches de l'Etat et de la société. Elles donnent aussi comme garantie la liberté d'opinion et d'information, la liberté des médias, la liberté de l'art, la liberté de réunion, la liberté d'association. En outre, elle mentionne que le sport doit être encouragé et la culture est d'abord du ressort des cantons. Enfin, elle donne un mandat collectif et de complémentarité aux actions de l'Etat, de l'individu et du privé, notamment pour les jeunes en matière d'intégration sociale, culturelle et politique. Nous tenons à vous rappeler qu'en date du 28 janvier 2010, une audition publique du milieu associatif a été organisée par la commission 1, dont je tiens à remercier le président, M. Maurice Gardiol, au profit de ses travaux et de ceux des commissions 4 et 5. Nous y reviendrons dans le chapitre spécifique 508.1 Associations et bénévolat, et les thèses de minorité, rapporteurs de cette audition.

Enfin, en tant que membres de cette Assemblée, nous avons tous reçu récemment un courrier du GLAJ, Groupement de liaison genevois des associations de jeunesse, daté du 3 novembre 2010, qui nous demande d'inscrire trois articles fondamentaux pour les jeunes, à savoir des thèses situées dans trois chapitres, 508.11.c Bénévolat : « L'Etat facilite l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles », 508.32.a, Accès aux loisirs : « L'Etat favorise l'accès aux loisirs diversifiés pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel. », 508.81.a Politique de la jeunesse : « L'Etat tient compte des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, en mettant en œuvre une politique de la jeunesse. » Afin de mettre en perspective ces propos, il nous semble important de rappeler ou préciser ici que le GLAJ est une fédération fondée en 1980. Il regroupe à ce jour plus de 50 associations genevoises actives auprès de la jeunesse dans le domaine extrascolaire dont notamment quelques-unes des plus connues : l'association du scoutisme genevois, Cap loisirs, Caritas jeunesse, le Centre protestant de vacances, la Croix-Rouge jeunesse, Pro Juventute Genève, Stop suicide, les Unions chrétiennes de Genève et bien d'autres encore. Je vous remercie de votre attention et passe la parole à ma collègue, Mme Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Monsieur Calame. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est avec plaisir que je suis corapporteuse avec M. Calame de ce rapport sectoriel 508. En préliminaire, laissez-moi vous dire le travail excellent que nous avons fait je crois tous les deux, l'intérêt et la détermination que nous avons... [*Exclamations dans la salle*] Pourquoi pas ? Cela nous changera d'avoir des compliments des groupes. Si je peux continuer, je trouve que nous avons fait, en effet, un excellent travail, je m'en réjouis et je voudrais dire que nous avons, à l'instar de ce qu'a dit M. Calame, tenu compte dans une grande partie des remarques des associations. Comme l'a remarqué M. Calame, il est vrai que nous avons eu beaucoup de demandes des associations. Dans la thèse qui concerne le rôle des associations, nous avons insisté, et il est important de le dire, sur la terminologie des associations. Nous avons aussi pensé qu'il était très important qu'elles travaillent dans le cadre de l'intérêt général, et nous avons aussi insisté pour le fait qu'elles soient reconnues. Les associations doivent être d'une façon autonomes et je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'elles sont le fondement et le ciment de notre société. Dans la thèse n°2, nous avons parlé de bénévolat, c'est clair que la notion de facilitation de l'exercice du bénévolat a posé à la commission quelques soucis en termes de coûts et d'obligation, mais les deux termes ont fini par être reconnus par la majorité des commissaires. C'est à dire, je les rappelle, le soutien entre l'Etat, partenaire, et les associations pour des activités d'intérêt général et la facilitation et le soutien à la formation des bénévoles.

Voilà, Monsieur le président, le bref rapport que j'ai estimé devoir vous faire. Nous avons décidé de faire un découpage, donc je suis aussi responsable du petit rapport sur Art et culture. Comme il a été dit, nous avons beaucoup tenu compte de ce qui se disait dans les autres constitutions, qu'elles soient romandes ou alémaniques. Il a fallu - et il faut - tenir compte, Mesdames et Messieurs, de l'art, de la culture et du patrimoine. Tous ici, citoyens de cette République et canton de Genève, nous ne pouvons pas vivre sans culture, de quelque bord que nous soyons. Certains cantons ont mélangé l'art, la culture et le patrimoine, et nous avons décidé de les séparer. Nous avons donc quatre thèses de commission qui reprennent toujours les mêmes termes, soit le soutien de l'Etat, la promotion de la culture, l'accès à la culture - qui nous paraît extrêmement importante comme l'a relevé M. Calame -, et s'assurer de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels. C'est sur le patrimoine que nous nous basons pour nous structurer dans l'avenir et pour nous engager en tant que bénévoles dans les associations. Voilà, Monsieur le président, ce que j'avais à dire.

Le président. Merci Madame Gisiger, je suppose que M. Calame va nous parler maintenant des loisirs et du sport.

M. Boris Calame. Oui, Merci Monsieur le président. Chères et chers collègues, pour attaquer les deux derniers chapitres traités dans cette première session, pour le chapitre 508.3 Loisirs, on trouve dans de nombreuses constitutions cantonales les notions de loisirs et/ou délassement qui sont données souvent de façon distincte. Les loisirs trouvent en effet une place de plus en plus importante dans notre société. Pour assurer l'existence et l'accessibilité à des espaces spécifiques ainsi qu'entretenir par ce biais la cohésion sociale et l'occupation des jeunes, les rapporteurs ont proposé cette thématique aux commissaires et plusieurs thèses spécifiques. Malgré une reconnaissance affirmée par de nombreux commissaires sur la place des loisirs dans la société, notamment dans le développement personnel et le maintien de la cohésion sociale, la majorité de la commission a considéré dans un premier temps et en contradiction avec d'autres constitutions suisses que cette thématique n'était pas de nature constitutionnelle. Après coup, trois propositions collectives ont toutefois abouti dans les délais et se devaient, conformément à notre règlement, d'être traitées dans ce rapport. Il s'agit de la n° 70 du Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ), déposée le 29 mars 2010 avec 647 signatures, la n° 71 de la Plateforme des

associations d'ânés et du GLAJ, déposée le 29 mars 2010 avec 547 signatures et la n° 78 de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), déposée le 31 mars 2010 avec 705 signatures. Malheureusement, vu l'avancée des travaux et par manque de temps, la commission n'a pu rouvrir le débat. Il a alors été convenu que les rapporteurs présenteraient des thèses spécifiques directement au plénum sous la forme d'un rapport de minorité. Celui-ci vous sera présenté tout à l'heure par Mme Béatrice Gisiger. Pour le chapitre 508.4 Sports, selon la Constitution fédérale, le sport doit être encouragé. Il est donc de la responsabilité de l'Etat de mettre en œuvre une politique spécifique en la matière, notamment en termes de prévention et de santé publique, d'existence et d'entretien de structures adéquates, de subventionnement pour assurer la qualité et la diversité de l'offre. La pratique régulière du sport est garante de développement physique et psychique de la population et plus particulièrement des jeunes. Il assure le lien intergénérationnel et contribue à la santé de la population. En général, les constitutions cantonales intègrent des articles spécifiques en la matière.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a considéré que la thématique du sport était de nature constitutionnelle, et méritait d'être traitée comme telle. Elle vous propose alors deux thèses spécifiques en la matière, la 508.41.a Encouragement « L'Etat encourage le sport comme facteur de respect, d'éducation, de prévention, d'excellence et d'intégration sociale. » Cette thèse exprime des facteurs complémentaires en lien avec la pratique du sport. La notion d'excellence ne s'entend pas obligatoirement comme un but en soi mais comme un complément dans le domaine. La thèse 508.41.b Pratique du sport « L'Etat en favorise une pratique régulière, diversifiée, et de proximité. » Elle intègre la pratique régulière, diversifiée et de proximité du sport pour l'entier de la population et non pas seulement limitée à l'enseignement obligatoire. A noter que la reconnaissance des associations sportives a été largement débattue et considérée comme partie intégrante des thèses présentées par la commission dans le chapitre précédemment évoqué 508.1 Associations et bénévolat, qui reprennent en plus les notions de soutien et de formation. Il faut aussi se rappeler qu'une thèse spécifique liée à l'aménagement du territoire a été retenue par ce plénum dans le cadre du rapport 501, il s'agissait de : « L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité, dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs. » Enfin, pour ce chapitre, il n'y a pas eu de propositions collectives spécifiques mais une demande d'audition de l'AGS, Association genevoise des sports, qui regroupe plus de 70 associations sportives et près de 115 000 pratiquants à Genève. L'AGS a participé à différents échanges informels et à l'audition publique du monde associatif qui a eu lieu, je vous le rappelle, le 22 février 2010. L'ensemble a permis à la commission de considérer que les sujets et les thématiques en lien avec ce chapitre ont été traités à satisfaction. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Je vous remercie Monsieur Calame. Avant de passer la parole à Mme Gisiger pour son rapport de minorité sur les loisirs, je demanderai à M. Mizrahi s'il a quelque chose à dire sur la thèse de la commission 1, qui était donc une thèse voulant un droit fondamental, la 102.141.b. Monsieur Mizrahi, vous avez la parole.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. Effectivement, j'aimerais dire deux mots par rapport à cette thèse de la commission 1. La thèse qui vous est proposée par la commission 1 a la teneur suivante, je vous la lis parce que peut-être que tout le monde n'a pas le rapport de la commission 1 sous les yeux : « L'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelle est garanti. » A la base, deux thèses séparées étaient proposées dans les travaux de commission. D'une part, une thèse qui prévoyait que toute personne a le droit de participer à la vie culturelle, qui concrétise l'article 15, alinéa 1, lettre a du Pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. D'autre part, une deuxième thèse prévoyait l'égalité d'accès à l'offre et à la formation culturelle. Pour des raisons de concision et de clarté, la commission a décidé majoritairement de faire de ces deux thèses une seule qui est le texte que je vous ai lu tout à l'heure. Evidemment, dans l'esprit de la commission, il s'agit

également de concrétiser le droit à la participation à la vie culturelle qui est prévu dans un instrument international. Il s'agissait donc aussi de le concrétiser au niveau de la constitution cantonale comme cela a été fait avec d'autres droits. Certains, notamment dans la minorité de la commission ont demandé ce que signifiait cet accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelle : cela veut-il dire que chacun pourra réclamer une place au Grand Théâtre ? Par rapport à cela, il faut voir ce droit comme une liberté plutôt que comme un droit à des prestations positives. C'est une liberté qui concerne l'ensemble de la population et qui est dans ce sens le pendant de la liberté de l'art qui concerne les acteurs culturels, les artistes. Nous avons là une disposition qui finalement garantit à l'ensemble de la population la liberté d'avoir accès et de participer à la vie culturelle. Merci Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi, je passe la parole à Mme Gisiger pour son rapport de minorité sur les loisirs... M. Calame a encore la parole.

M. Boris Calame. Excusez-moi, Monsieur le président, ce sera moi d'abord, car je vais parler des rapports de minorité sur les associations. Mme Gisiger viendra à la suite. Monsieur le président, chères et chers collègues, le présent rapport de minorité a été formulé sur la base de la note de synthèse de la sous-commission transversale en charge de l'organisation de l'audition publique du monde associatif dont vous trouverez le compte rendu en page 42 du rapport. A noter que les conclusions, recommandations ou encore propositions de la sous-commission transversale n'ont pas été débattues dans la commission 5 par faute de temps. Toutefois, la commission a décidé que ces points devaient être menés au débat sous la forme d'un rapport de minorité, ce qui est fait ici par le rapporteur de la commission qui était aussi délégué dans la sous-commission précédemment citée. Durant l'audition publique du 28 janvier 2010, les associations de tous les secteurs ont fortement insisté sur la notion de partenariat dans les relations entre l'Etat et les associations et demandé de façon très explicite la conclusion de contrats de partenariats en lieu et place des contrats de prestations. Forte de ce constat, la sous-commission propose au plénum d'amender la thèse de la commission 508.11 comme suit (cela deviendrait la thèse 508.12.a Partenariat) « Pour soutenir leurs activités d'intérêt général, l'Etat établit des partenariats avec les associations. » Il faut en effet admettre que la thèse de la commission est ambiguë, car si elle pose bien la notion de partenariat, elle ne la pose pas comme une notion centrale dans les relations avec les associations concernant le soutien des activités d'intérêt général. De plus, cette thèse limite sa portée à des activités spécifiques, sans prendre en compte la contribution générale des associations à la société par leurs nombreuses activités, notamment en matière de maintien et développement du lien social, de la socialisation, de l'éducation, de la construction de la démocratie ou encore de l'intérêt public. La notion de contrat de partenariat est bien précisée dans le rapport n°15 du défunt Conseil économique et social, que vous avez très certainement consulté dans les annexes au rapport 508, où nous pouvons lire les caractéristiques cumulatives que ce contrat de partenariat doit remplir pour rendre compte à ces objectifs. Nous y retrouvons également une définition univoque : « les contrats de partenariat qui stabilisent la participation à la prise de décisions bilatérales, qui stabilisent les ressources tout en préservant la marge de manœuvre associative. » D'autre part, la demande de participation à la vie publique est également ressortie durant l'audition publique. Cette participation s'appuie sur les compétences des associations dans leurs domaines respectifs. Pour y répondre, la sous-commission propose au plénum une thèse complémentaire au chapitre 508.1 qui se lit comme suit : 508.12.b Participation « L'Etat favorise la participation des associations à la vie publique, dans leur domaine de compétence. » Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame, Madame Gisiger, vous avez la parole pour les loisirs.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Monsieur le président, chères et chers constituants, en effet, nous avons débattu dans notre commission 5 sous « Action sociale et participative » de la place des loisirs. Vous pourrez me demander quelle place voulons-nous inscrire dans la

constitution sur les loisirs ? Les loisirs sont-ils de nature constitutionnelle ? C'est la question que s'est posée la commission, et les deux signataires du rapport de minorité ont été particulièrement surpris de la décision de la majorité de la commission de ne pas considérer les loisirs de nature constitutionnelle. Cela étant, nous entrons tout à fait dans un rapport de société important, où nous donnons aux communes qui sont les acteurs de la proximité la possibilité d'exercer pleinement ce qu'elles doivent faire, « l'Etat » étant sous-entendu dans cette thèse « l'Etat et les communes ». Vous aurez l'occasion, Mesdames et Messieurs les constituants, de prouver votre attachement au travail que fait la commune en soutien avec celui de l'Etat. Nous avons donc proposé deux thèses, une première thèse qui est l'accès aux loisirs, - c'est à dire « l'Etat (sous-entendu l'Etat et les communes) favorise l'accès à des loisirs diversifiés pour tous qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel. » Pour tous ceux qui ont l'occasion de descendre de leur immeuble et de pouvoir profiter des espaces de loisirs, vous serez, j'en suis convaincue, d'accord avec moi sur l'importance de la cohésion sociale, de l'équilibre et du développement personnel et communautaire voire intergénérationnel qui se passent certes au bas de nos immeubles. La deuxième thèse demande que l'Etat s'efforce - mais ne demande rien de plus que de faire un effort - de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles. Je pense qu'il y a beaucoup de lieux de proximité accessibles à Genève, mais il nous a paru très important, pour les mêmes raisons que j'ai développées dans la thèse 508.32.b, de mettre dans ce rapport de minorité les lieux de proximité accessibles ainsi que les moyens pour atteindre ces buts. Nous avons beaucoup d'associations à Genève qui s'occupent de ces lieux de proximité, le Service des loisirs et de la jeunesse, la Fédération des centres de loisirs et de rencontres, et nous avons beaucoup de membres qui s'engagent bénévolement pour que ces espaces de loisirs puissent être accessibles à tout un chacun. C'est dans cet esprit-là que nous avons présenté ces deux thèses de minorité, je vous remercie, Monsieur le président, j'en ai terminé.

Le président. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs les rapporteurs. La parole est maintenant aux groupes. Chaque groupe a huit minutes. Je vois que sont déjà inscrits trois porte-parole de groupes. La parole est à M. Albert Rodrik pour le groupe socialiste.

M. Albert Rodrik. Merci Monsieur le président. Le groupe socialiste pluraliste est d'une manière générale fort content des thèses qui sortent de la commission 5. Mon collègue M. Gardiol parlera de la première partie bénévolat vie associative, je me concentrerai sur le chapitre de la culture. Mesdames et Messieurs, avec notre collègue Mme Corinne Müller Sontag nous vous avons préparé un amendement, non pas pour combattre la thèse qui sort de la commission, puisqu'elle est issue de la même réflexion de base, mais pour nous livrer à un exercice de consolidation à partir de toutes les contributions qui se sont fait jour et arriver à un texte qui puisse donner une ligne de conduite, un objectif pour les activités culturelles de ce canton. Nous avons dû formellement considérer cette « structure » comme un amendement au premier des points du 508.2, mais elle a l'ambition de consolider en un article, si on peut appeler cela ainsi, et en quelques alinéas, un texte susceptible de contenir un message précis, aussi bien aux gens de métiers que, surtout et avant tout, à nos collectivités publiques. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui la Constituante a un travail utile à faire dans le domaine de la culture pour dégager des lignes directrices, pour rappeler que toutes les collectivités publiques, vu la lourdeur, la complexité et l'onérosité, permettent ce barbarisme, de ces tâches, de devoir vivre ensemble, collaborer ensemble et s'atteler à une tâche commune. Ce message doit venir en lieu et place du chacun pour soi, de la gestion de son pré carré et de croire que chacun ratissant son petit lopin peut préparer un avenir pour Genève. Si on veut résumer en un mot, la raison pour laquelle nous avons établi ce texte à partir de contributions préexistantes, c'est pour que ce service soit rendu pour pouvoir remplacer les surdités et parfois les guerres civiles froides qui prévalent dans ce domaine. Nous comptons beaucoup sur vous. J'ai voulu aussi, quelques jours avant ce débat, expliciter nos pensées dans un article paru dans *La Tribune de Genève* et que peut-être vous avez lu, afin que vous ne croyiez pas à des arrières-pensées ou à des propos qui

seraient ambigus. Mesdames et Messieurs, je voudrais encore dire un mot de la méthode que nous avons utilisée. Venant pour l'essentiel du cercle de la culture, nous devons rappeler qu'un cercle n'est pas un lieu de décisions et d'engagements mais un lieu de réflexion. Ma collègue et moi-même avons diffusé cela à nos collègues du cercle et ensuite à l'ensemble des chefs de groupes. Nous pensons qu'avec ce texte, qui est de consolidation, nous pouvons envoyer ce message, et nous vous remercions d'avance de bien vouloir vous rallier à ce texte, qui je le rappelle, a une inspiration commune avec les thèses qui nous viennent de la commission. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Rodrik. La parole pour les Verts est à Mme Carine Bachmann. C'est une erreur, la parole est à Mme Corinne Müller Sontag.

Mme Corinne Müller Sontag. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, en ce qui concerne tout ce chapitre 508, notre groupe adoptera, pour ce qui est du rôle des associations, les thèses proposées par la commission ainsi que les deux thèses de minorité. En effet, il nous paraît fondamental d'inscrire aujourd'hui la reconnaissance du rôle des associations pour la société dans notre constitution. Comme nous l'avons vu lors d'une audition menée à Plan-les-Ouates par M. Maurice Gardiol pour les commissions 1, 4 et 5, les associations représentent énormément de monde à Genève et mènent un travail tout à fait important dans tous les secteurs culturels, mais aussi sportifs, politiques, mais aussi les parents, les associations d'habitants. Tout ce travail fondamental demande à être reconnu et ces associations ont toutes exprimé le besoin de se sentir des partenaires, d'où la notion de partenariat avec les associations, et d'avoir une reconnaissance de leur importance dans la vie collective. Le groupe des Verts et Associatifs soutiendra évidemment ces thèses. En ce qui concerne le chapitre sur les arts et la culture, nous vous invitons à suivre l'amendement que nous proposons comme l'a expliqué M. Rodrik au nom du cercle de la culture. En effet, ces thèses qui ne diffèrent pas fondamentalement des thèses de la commission nous paraissent un petit peu plus précises, notamment sur deux points sur lesquels je vais m'arrêter quelques secondes. La thèse n°3 de notre amendement précise en quoi consiste le soutien à la culture en parlant non seulement des moyens financiers mais aussi des espaces et des instruments de travail adéquats. Il nous paraît fondamental aujourd'hui dans la situation telle qu'elle est à Genève d'introduire cette notion d'espace. Aujourd'hui la situation à Genève veut qu'un certain nombre d'associations culturelles disposent de moyens confortables pour travailler mais n'ont tout simplement pas les lieux pour exercer leur travail. Soit qu'elles manquent de lieux de répétition, soit qu'elles manquent de lieux pour montrer leur production. Nous vous invitons donc ici à soutenir cette base constitutionnelle qui permettra de mener une politique allant dans le sens des besoins des artistes mais aussi de tous ceux qui ont accès à la culture. Pour la deuxième partie, il s'agit, au niveau de la thèse n°4, d'introduire la notion des jeunes générations au niveau de l'accès à la vie culturelle. En effet, il nous paraît tout à fait important de mentionner particulièrement l'importance de faciliter l'accès pour les jeunes générations, celles-ci ne sont pas tout à fait une population comme les autres ni une catégorie à part, mais simplement de l'importance qu'a la culture lors du développement de la personnalité dans les jeunes années. Nous pensons que cela mérite une mention dans la Constitution, cela donnerait d'ailleurs une base à tout un secteur de la promotion culturelle dans laquelle l'Etat et la Ville de Genève effectuent déjà un travail remarquable et de premier plan. C'est pourquoi, nous vous invitons aussi à soutenir cette partie-là de l'amendement. Enfin, en ce qui concerne l'accès aux loisirs, la proximité et les moyens, notre groupe estime qu'il n'est pas fondamental que la constitution statue à ce sujet, en même temps, les deux thèses proposées par la minorité ne nous posent aucun problème, donc nous adopterons volontiers les thèses concernant le sport telles que proposées par la commission. En résumé, nous vous remercions d'adopter ces différentes thèses et de reconnaître en particulier dans ce chapitre l'importance des associations pour l'ensemble de la société et enfin de donner une véritable base constitutionnelle à l'action de l'état dans le domaine du soutien à la culture. Je vous remercie.

Le président. Merci Madame Müller Sontag. Pour les Associations, la parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Chères et chers collègues, vous avez entendu intervenir depuis suffisamment longtemps pour savoir que la participation des associations à la rédaction de cette constitution n'est, bien entendu, pas limitée à cet article, loin de là, mais vous comprendrez aussi que cet article a pour nous beaucoup d'importance. Nous voulons remercier la commission 5 pour les propositions qu'elle a faites et que nous soutenons, et souligner l'excellence du travail fait notamment lors de l'audition collective qui a réuni des associations de manière beaucoup plus large que simplement notre fédération, notamment aussi les milieux sportifs. Lors de la préparation et lors de cette audition, il était très intéressant de voir à quel point dans l'ensemble du milieu associatif, en toutes composantes, il y avait des demandes et une volonté de reconnaissance absolument semblables partout. C'est pour cela qu'il y a trois éléments qui sont réclamés par le milieu associatif dans son ensemble, bien au delà de la FAGE. Ils concernent la reconnaissance de l'autonomie du milieu associatif, une reconnaissance d'un travail de partenariat et un soutien pour la formation des bénévoles qui font une très grande contribution à la vie de notre collectivité. Il faut bien comprendre que ces demandes s'inscrivent dans une évolution majeure qui a lieu déjà depuis trente ans. La société civile s'est renforcée, affermie, au cours de ces décennies, et il n'y a bien entendu pas de relation des associations dans ce domaine. On voit très bien par exemple que dans toute une série de secteurs culturels ou économiques, l'action des individus est devenue de plus en plus importante et s'inscrit dans un domaine qui est différent, qui se met à côté de l'action du marché, des entreprises, et l'action de l'Etat de l'autre. L'enjeu que nous avons ici avec ces dispositions, même si elles sont tout à fait modestes, c'est effectivement de donner une base pour une articulation nouvelle et différente entre l'économie et l'Etat. Les associations apportent ces éléments dans l'activité de la collectivité, notamment en travaillant de façon autonome, en s'autoorganisant et en ayant des activités non lucratives. Cela leur permet d'avoir une proximité de terrain, une certaine réactivité et une créativité qui viennent s'ajouter à ce que les autres secteurs peuvent apporter. Les associations aujourd'hui sont actives tant dans le domaine civique, par exemple dans le domaine du débat d'idées, que dans la veille d'activités du marché ou de l'Etat, du côté de la cohésion sociale, avec toute une série d'activités d'assistance et de conseil. Elles sont aussi actives dans le domaine de la production. Il y a effectivement tout un secteur de production non lucratif, dans le domaine culturel mais aussi par exemple dans le domaine agricole et dans d'autres secteurs économiques. Il y a aussi un travail de porte-voix pour tout un secteur de la société, qui sinon n'aurait tout simplement pas accès au débat public. Il y a enfin, et cela a été mentionné, le secteur des loisirs, des activités individuelles qui font partie de la liberté individuelle. Tous ces éléments se doivent de trouver une base constitutionnelle dans le nouveau texte que nous rédigeons. Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'une demande d'amendement propose de supprimer tous les éléments proposés par la commission. Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que cette demande d'amendement arrive dans un contexte qui n'est pas particulièrement heureux. Aujourd'hui, il y a malheureusement à Genève une grande tension entre le milieu associatif et les autorités.

Les associations sont de plus en plus confrontées à des demandes et à des charges administratives qui vont jusqu'à menacer leurs propres activités. Il y a aussi, et nous l'avons entendu pendant les auditions de la commission, un sentiment grandissant d'être demandées, consultées, appelées à venir tout en étant de moins en moins entendues. Il est très important que dans ce contexte où avec les administrations, les communes, l'Etat, un débat très important soit engagé avec la société civile et ses acteurs. Il est très important que l'on envoie un message clair comme quoi il y a effectivement, du côté des forces politiques, une volonté de travailler, de collaborer en partenariat et non pas de vouloir étouffer et progressivement affaiblir la contribution que la société civile peut apporter à la

collectivité. J'insiste sur cet élément-là, car les associations sont très attentives à ce qui va se passer aujourd'hui et il se peut qu'elles interprètent très mal un message évacuant les questions d'autonomie, d'autoorganisation et de partenariat du rapport entre l'Etat et la société civile. Nous vous remercions donc, chères et chers collègues, de voter les dispositions présentées par la commission et les différentes dispositions de minorité. Nous vous remercions.

Le président. Merci Monsieur Lador, la parole est à M. Kunz pour les radicaux.

M. Pierre Kunz. Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les constituants, sur le fond, notre groupe est très largement d'accord avec les thèses de la commission, mais il n'en va pas de même avec leur formulation. Quand on regarde ce que notre Assemblée a déjà voté, il y a décidément trop de redites et de détails inutiles pour que nous soutenions les dispositions contenues dans les chapitres 508.1 à 508.4. Nous ne voterons donc qu'en faveur de la thèse 508.21.d concernant la conservation du patrimoine. Par contre, nous soutiendrons les trois amendements présentés, l'un par M. Halpérin, les deux autres présentés par le MCG dont un signé par nous-mêmes. Ces trois amendements nous paraissent, dans leur simplicité, parfaitement cerner les problématiques soulevées dans les chapitres qu'ils concernent. Il n'y a, à notre avis, rien à leur ajouter au sein de notre constitution. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Kunz, la parole est à M. Michel Barde pour G[e]'avance.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. Le groupe G[e]'avance soutiendra l'amendement libéral à la thèse 508.11.a, il refusera en revanche les thèses 508.11.b, 508.11.c ainsi que 508.12.a et b qui ne sont pas de rang constitutionnel. S'agissant de la culture, notre groupe soutiendra l'amendement MCG à la thèse 508.21.a comme il soutiendra l'amendement s'agissant du sport à la thèse 508.41.a. Tout le reste n'est pas de rang constitutionnel, je le dis en connaissance de cause puisque j'ai siégé pendant seize ans comme vice-président de la Fondation d'art dramatique de Genève où les problèmes se posent beaucoup plus en termes de responsabilités respectives entre l'Etat et la Ville de Genève, celle-ci disposant de moyens qui dépassent clairement par leur ampleur et leur rayonnement les limites de la ville. S'agissant des médias et de la communication en général, notre groupe constate que l'Etat ne saurait garantir la pluralité des médias sans y intervenir d'une manière ou d'une autre, le remède pouvant alors être pire que le mal. Il est favorable à un resserrement des dispositions sur l'action humanitaire et sur la promotion des droits de l'Homme. Enfin, il s'interroge sur la pertinence des thèses 508.71.f et 508.92.a et de leurs amendements...

Le président. Monsieur Barde, vous êtes en train d'anticiper, vous n'êtes pas du tout dans le regroupement actuel.

M. Michel Barde. Dans ce cas je m'arrête.

Le président. Nous ne vous compterons pas ce que vous avez dit là, vous pourrez recommencer. La parole est maintenant pour les libéraux à M. Richard Barbey.

M. Richard Barbey. Je vous remercie Monsieur le président. Chères et chers collègues, le groupe Libéral & Indépendant adoptera la même position que celle qui a été décrite par M. Barde s'agissant du rôle des associations et de l'exercice du bénévolat, dont l'importance doit évidemment être reconnue, mais toutes les thèses de détail qui suivent nous semblent ne pas avoir de rang constitutionnel. Je profite de cette occasion pour souligner que dans la commission 5, il a été acquis que le terme « association » recouvre aussi l'ensemble des fondations. Les fondations jouent à Genève un rôle essentiel, nous les avons assimilées aux associations sous ce vocable générique. Cette conclusion devrait en principe être acquise

par notre Assemblée. En ce qui concerne la culture et la création artistique, nous soutiendrons aussi l'amendement déposé par le MCG ; nous pensons que l'encouragement et le soutien à la culture et à la création artistique est essentiel ; par contre, toutes les thèses qui suivent rentrent trop dans les détails et n'ont pas un rang constitutionnel. Enfin, nous soutiendrons la thèse minoritaire « L'Etat encourage et soutien le sport. », cela nous paraît suffire au niveau de la constitution. C'est suffisamment large pour permettre à l'Etat d'entreprendre bien des choses sans avoir un champ limité. Nous pensons que cette thèse générale est préférable aux autres. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Barbey. La parole est maintenant à M. Murat Alder. Je dis juste en passant que la Présidence serait très heureuse s'il n'y avait plus d'amendements qui tombaient maintenant. Cela nous ferait très plaisir pour les procédures de vote.

M. Murat Alder. Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne prends pas la parole au nom du groupe Radical-Ouverture mais en tant que cosignataire de l'amendement présenté par M. Florian Irminger, lequel propose de remplacer la thèse 508.81.a par la phrase suivante : « L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des jeunes. »...

Le président. Je crois que vous êtes aussi en train d'anticiper. Décidément, G[e]avance est devenue Radical Avance, c'est formidable. La parole pour SolidaritéS est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Monsieur le président, Merci. Chers collègues, il y a comme un sentiment de répétition. Je commence à trouver que nous sommes d'accord avec toutes ces thèses, avec le rapport qui les contient, mais nous supprimons la moitié des thèses parce qu'elles ne sont pas de rang constitutionnel. Je reprends un certain nombre de choses que vous avez fait voter qui ne sont certainement pas de rang constitutionnel mais qui certainement vous dérangeaient moins : dans le chapitre 11, vous supprimez, par un amendement et la suppression des deux thèses qui suivent, deux notions qui ne sont quand même pas tout à fait innocentes. La première concerne le respect de l'autonomie des associations, et la deuxième, l'idée de nouer des partenariats alors que l'on sait très bien que c'est là un des gros problèmes des associations. L'Etat ne veut pas faire des partenariats mais des mandats de prestation, et l'on sait que les problèmes que cela pose. Dire donc que ce n'est pas constitutionnel alors que c'est l'un des éléments essentiels de la vie des associations... Pourquoi ne pas dire que les associations ne sont pas constitutionnelles ? Le deuxième amendement qui est soutenu, et je trouve inquiétant de voir le soutien qu'il a, est de supprimer, au niveau de la culture, la diversité culturelle. Tel est l'amendement de M. Dimier. Dire que l'on ne veut surtout pas inscrire dans la constitution qu'il faut favoriser la diversité culturelle, c'est tout à fait pour ceux qui ont peur des étrangers, mais pas pour ceux qui sont pour une véritable culture. Je laisserai de côté le troisième amendement, mais je tiens aussi à dire que du point de vue du groupe SolidaritéS, nous sommes satisfaits par la majorité des thèses présentées par la commission, nous les voterons ainsi que les amendements proposés par les associations et que du point de vue du sport, on peut certes discuter des détails qui sont donnés. Une dernière remarque : il est vrai qu'on a 10 ou 15 amendements de l'AVIVO qui à chaque fois veulent dire « L'Etat et les communes ». Nous nous abstiendrons chaque fois lors de ces votes, parce qu'il a été dit par la commission 5, et je crois que c'est dans son rapport initial, que le mot « Etat » veut dire « canton et communes », et que lorsque l'on veut dire canton uniquement, on dit « canton » et non pas « Etat ». Je reconnais que la commission 5 a elle-même parfois dérapé par rapport à ces notions, car parfois, on a écrit « l'Etat et les communes ». De ce point de vue-là, on n'a pas toujours eu la cohérence définie initialement. Elle s'est peut-être trompée et ce mandat peut être donné à la commission de rédaction, mais revoter à chaque fois en faveur de l'Etat et les communes, cela fait dix ou quinze votes que l'on pourrait à mon avis épargner. C'est dans ce sens que personnellement je m'abstiendrai sur cette question.

Le président. Merci Monsieur Ducommun. A ce propos, une petite incise : la Présidence a réfléchi à cette question, elle s'est souvenue que M. Velasco avait déposé une proposition à l'adresse de la commission de rédaction concernant la dénomination « canton et communes ». Les thèses que l'AVIVO présente disent à chaque fois « canton et communes ». La Présidence estime, je dirais, par gain de paix pour le débat démocratique, que le mieux est de voter chaque fois les thèses de l'AVIVO. Je suis sûr que M. Mouhanna sera tout content à cette idée, et ma foi, la commission de rédaction y retrouvera ses petits. Par conséquent, nous ferons voter, cela prendra ou perdra, comme vous voulez, un peu de temps, mais il n'y aura ainsi pas de frustrations. Nous avons pris... Monsieur Velasco, la décision, vous reviendrez tout à l'heure...

M. Alberto Velasco. Monsieur le président, c'était par gain de paix, et pour laisser à la commission de rédaction le soin de choisir elle-même les termes qui s'ajustent, c'était dommage que nous fassions un débat au sein de cette Constituante.

Le président. Très bien, alors je vois que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde, Monsieur Velasco. La parole maintenant est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Merci Monsieur le président. Chers collègues, je crois qu'il est temps pour nous d'écrire une constitution qui intéresse nos concitoyens, parce qu'ils se sentiront entendus et concernés. Non seulement lorsqu'ils ont besoin d'avoir des droits qui peuvent les protéger, mais aussi, et c'était une de vos revendications à droite, lorsqu'ils manifestent leurs devoirs par un engagement citoyen bénévole. Alors, de grâce, ne nous ramenez pas encore une fois la rengaine de ce qui est constitutionnel ou de ce qu'il ne l'est pas. Je l'avais dit lors de la présentation du rapport 1, cette remarque n'a pas de pertinence au sein de cette Assemblée. C'est à nous de décider ce que nous voulons inscrire dans cette constitution et ce que nous ne voulons pas dans cette constitution. En ce qui concerne les associations, nous avons je crois une mission essentielle : permettre que notre constitution reconnaisse le travail accompli et les services rendus à la collectivité par ces diverses associations subventionnées ou non. Comme il a été dit lors de la présentation du rapport, le Conseil économique et social avait déjà élaboré toute une réflexion et émis des propositions fort intéressantes à ce sujet il y a une dizaine d'années. Nous avons dû constater malheureusement que la plupart sont restées dans un tiroir et n'ont pas été mises en œuvre par l'Etat. C'est la raison pour laquelle il est beaucoup plus important que notre Constituante inscrive un certain nombre de choses relatives à l'action et au soutien de ces associations dans la perspective d'un partenariat qui reconnaît à la fois leurs apports et leur autonomie. Le répertoire des entreprises genevoises enregistre à lui seul 1 813 structures associatives. Ce n'est pas exhaustif, vous le savez, mais il montre bien l'importance pour notre canton de cette base active que sont les associations à but non lucratif, avec leurs comités et leur personnel, leurs salariés et bénévoles. Ce sont des milliers de personnes, voire des dizaines de milliers, qui participent aux activités qu'elles proposent et bénéficient des services qu'elles mettent à disposition. Dans certains domaines, tels que l'intégration, l'accueil et l'accompagnement des sans domiciles fixes, le soutien aux enfants et aux familles de prisonniers, celui aux victimes de violence, dans le domaine des loisirs et des sports, des enfants et des personnes âgées, pour ne citer que ceux-ci, les associations jouent un rôle pilote dans notre République et ont droit, me semble-t-il, à un peu de respect et à ce que nous prenions en considération les propositions que la commission 5 nous a faites, après avoir pris beaucoup de temps pour les entendre. Je vous rappelle que les associations sont celles qui ont probablement manifesté le plus d'intérêt aux travaux de notre Constituante, et il serait fort regrettable de les décevoir déjà maintenant. Merci donc de bien vouloir soutenir les thèses qui vous sont proposées et de ne pas vous contenter d'articles généralistes et sibyllins comme le proposent un certain nombre d'amendements sur ce chapitre.

Le président. Merci, la parole est à M. Guy Tornare pour le PDC.

M. Guy Tornare. Merci Monsieur le président. Chers collègues, le groupe PDC soutiendra certaines thèses de ce rapport ou ces amendements afin d'assurer la place dans la constitution de domaines qu'il estime intéressant pour les tâches de l'Etat. En ce qui concerne la thèse 508.11.a sur le rôle des associations, notre préférence ira à l'amendement libéral, qui de manière compacte reconnaît d'une part le rôle important des associations dans notre société et démocratie et d'autre part le bénévolat, qui est l'essence même de la vie associative. Pour la thèse 508.21.a Art et culture, le PDC soutiendra l'amendement MCG qui dit l'essentiel du rôle de l'Etat à ce sujet. Nous voterons oui à la thèse 508.21.d Patrimoine et biens culturels. Il est important que l'Etat non seulement entretienne mais aussi valorise le patrimoine pour les futures générations. La thèse 508.41.a sur le sport dans sa version amendée par le MCG est à notre sens suffisante pour couvrir ce thème. Je vous remercie.

Le président. Merci, la parole pour l'AVIVO est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Tout d'abord, je rappelle que les thèses et les différents amendements sont en principes destinés à être soumis au vote. C'est la raison pour laquelle je tiens absolument à ce que tous les amendements que nous avons déposés soient soumis au vote. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps, certains parlent du nombre de votes que l'on pourrait faire, qui pourraient prendre cinq ou six minutes par rapport à l'ensemble de nos amendements, ne sont pas embarrassés du fait que la commission 4 a fonctionné pendant toute une année et que son travail a été balayé d'une simple motion d'ordre. C'est le cas de l'introduction de la question des districts, qui a remplacé tout le travail de la commission pendant une année. Depuis le début, j'ai l'impression d'être, dans cette Assemblée constituante, dans une cour des miracles. Maintenant, lorsque j'entends M. Ducommun dire qu'il va s'abstenir parce que « l'Etat » devrait en principe comprendre « les communes », s'il est d'accord avec ceci, je ne vois pas pourquoi il ne voterait pas « l'Etat et les communes ». Il utilise exactement les mêmes arguments que ceux qui voudraient par exemple dire en une phrase, par exemple les thèses de la droite qui remplaceraient d'autres thèses plus détaillées, comme je l'ai entendu de la part de M. Kunz. C'est une manière d'analyser les propositions et de prendre position que je ne comprends pas. Je rappelle que d'ailleurs, si vous avez sous les yeux la page 13 du rapport de la commission 5, vous pouvez constater que la quasi totalité des extraits des constitutions des autres cantons parlent toujours de « l'Etat et les communes ». Je ne vois donc pas pourquoi, par enchantement, nous ne devrions pas mentionner les communes. C'est une première chose. La deuxième chose, par rapport au niveau constitutionnel : nous sommes habitués à cet argument, maintenant. Tout ce qui va dans le sens du social n'est pas de rang constitutionnel ! Tout ce qui va dans le sens de la diversité culturelle, du rôle des associations, il faut le compacter et ne mettre qu'une phrase. Par contre, quand on en arrive aux points sur les restrictions et les démantèlements, ce sont des choses contraignantes et qui doivent être détaillées. On sait très bien vers quoi on va dans cette Assemblée constituante, ce n'est pas une surprise. Je m'attendais en tout cas à ce que je viens d'entendre de la part des représentants de la droite. En ce qui concerne les thèses, quand on parle du rôle des associations, comme vous le savez, je préside l'association la plus importante d'aînés de Genève. Elle a plus de douze mille membres. Lorsque je vois les sujets sur lesquels les gens interviennent, je puis vous dire que ce sont les carences de l'Etat qui font que les associations ont un rôle essentiel à jouer à Genève. Imaginez Genève sans associations culturelles, sportives, de défense des femmes en détresse, des familles monoparentales, des personnes au chômage, des aînés, des handicapés. Je ne sais pas comment on peut imaginer Genève sans tout cela. Ce serait une société dans une marmite à pression, et imaginez ce qu'il pourrait arriver ! Je trouve que dire que telle ou telle thèse n'est pas de rang constitutionnel est véritablement se moquer des gens. On ne veut pas dire les choses telles qu'elles sont, telles que certains le pensent, c'est-à-dire qu'il faut supprimer de la constitution tout ce qui va dans le sens du social, de la diversité culturelle et du soutien aux activités des associations. Il faut que ce soit uniquement la pensée unique qui domine,

c'est-à-dire ceux qui ont du fric qui dominant absolument toutes les activités de notre canton. Nous le verrons d'ailleurs au niveau des finances et j'interviendrai là-dessus. En ce qui concerne les thèses de la commission, nous allons accepter toutes les thèses qui vont dans le sens du social, de la diversité culturelle et de la participation associative, du bénévolat, etc. Nous le verrons d'ailleurs au fur et à mesure. Nous refuserons toutes celles qui sont de nature restrictive au niveau de toutes ces activités qui sont la richesse et l'honneur de Genève. Merci de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur Mouhanna. La parole pour l'UDC est à M. Ludwig Muller.

M. Ludwig Muller. Merci, Monsieur le président. Je me concentre sur deux thèses : la 508.81.a, politique de jeunesse, et la 508.92.a, politique des aînés.

Le président. Je crois que de nouveau vous anticipez avec le regroupement...

M. Ludwig Muller. Je vais trop vite, comme d'habitude, merci.

Le président. La parole est de nouveau à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Je me permets de reprendre la parole, peut-être que mon message n'était pas assez clair tout à l'heure. Sur les questions d'autonomie et de partenariat, je voudrais insister à quel point elles sont effectivement de nature constitutionnelle, d'ailleurs elles sont dans la constitution vaudoise. A moins que les Vaudois soient incompétents en matière constitutionnelle, je ne sais pas comment il faudrait traiter cela. Oui, c'est tout à fait de nature constitutionnelle et quel est l'enjeu véritable là derrière ? L'enjeu, c'est qu'aujourd'hui, il y a une tendance à vouloir transformer la société civile en rien d'autre qu'une sous-traitance d'un certain nombre de domaines où l'on se dit « tiens, c'est peut-être moins cher de le faire avec des bénévoles ou des associations ». C'est cela, le véritable enjeu. Or, ce que nous demandons est une reconnaissance de partenariat car nous sommes une des composantes des activités de la société aujourd'hui et non pas simplement la cinquième roue du carrosse qu'on pourrait de temps en temps utiliser quand on en a besoin. On l'a vu quand il y a des problèmes de chômage, alors là oui on fait appel aux associations. On leur demande de venir et de prendre des stagiaires, on les menace même de couper les subventions si elles ne prennent pas un certain nombre de stagiaires parce qu'il faut faire baisser les chiffres. Là, tout à coup, les associations deviennent très importantes. Mais quand il s'agit de reconnaître l'engagement des citoyennes et des citoyens – un engagement très souvent bénévole, un engagement qui très souvent même encore leur coûte – alors là tout à coup il n'y a plus de partenariat. Chers collègues, il est très important de montrer que notre Constituante a une capacité d'écoute de la société, comme elle l'a fait pendant l'audition que nous avons eue avec les différentes commissions. Oui, nous vous remercions du soutien que vous voulez apporter aux associations, mais nous vous prions de ne pas envoyer dans le contexte actuel un message de défiance à la société civile. Merci de votre attention.

Applaudissements

Le président. Merci, Monsieur Lador. Au nom de lui-même et c'est tout un programme, la parole est à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie, Monsieur le président. J'espère qu'il se créera une association qui s'occupera des maladies de l'indépendance puisque je suis le seul indépendant de cette Assemblée. Deux mots sur les associations dont on parle beaucoup. Je retiens de cette mémorable soirée à Plan-les-Ouates des pleurs, des gémissements de ces associations qui hurlaient à la mort en protestant contre le fait qu'elles devaient rendre des comptes en échange des subventions qu'elles touchaient dans le cadre des contrats de

prestations qu'elles passaient avec l'Etat. M. Ducommun disait cela sous forme de boutade, mais il a raison : les associations n'ont rien à faire dans une constitution. J'ai entendu les mots « ciment social » etc., mais la cellule de base de notre société c'est l'individu. Le ciment c'est la famille. Il n'y a pas de chapitre consacré à l'individu et à la famille, il n'y a même pas une disposition ou une thèse prônant la responsabilité individuelle. Je voterai non à toute thèse contenant le mot « association ». Ensuite, j'ai déposé un sous-amendement à l'amendement MCG assez puissant qui est simple : « L'Etat encourage et soutient la culture, la création artistique et la conservation des activités artistiques populaires et traditionnelles. » L'art n'est pas que la création, c'est aussi le maintien d'une activité populaire, traditionnelle, folklorique existante. A partir du moment où la constitution ne parle que de création artistique, c'est se moquer des traditions, c'est se moquer de ce qui plaît à la population, de toutes ces activités artistiques qualifiées de mineures par les personnes qui généralement gèrent la culture à Genève. Je vous invite à voter ce très bon amendement. Je vous remercie.

Le président. M. Ducommun estime, je crois, qu'il a été cité à tort. Par conséquent, je lui donne la parole pour une courte déclaration personnelle.

M. Michel Ducommun. Très court, mais je ne sais pas si c'est le sens de l'humour de M. Pardo ou ses oreilles qui ont un problème. Dire que je suis contre les associations... Je sais que vous aimez provoquer, mais je crois que mon discours était assez clair. Merci.

Le président. La parole est à M. Murat Alder pour le groupe radical.

M. Murat Alder. Merci, Monsieur le président. Cette fois, je suis dans le bon chapitre. J'aimerais simplement manifester ma désapprobation face aux réactions assez virulentes que j'ai entendues. Personne n'est en train de dire qu'il ne faut pas mentionner les associations du tout, à part M. Pardo. L'amendement libéral déposé par M. Lionel Halpérin prévoit... Je le relis : « L'Etat reconnaît le rôle des associations et l'exercice du bénévolat dans la vie collective. » C'est une phrase qui, à ma connaissance, n'existe pas dans de nombreuses constitutions cantonales donc je vous invite à la soutenir. Il en va de même avec la culture : différents amendements ont été déposés. Une fois de plus, là où nous ne sommes pas d'accord c'est sur la longueur, le nombre de détails qu'il faut inscrire dans la constitution. On ne cesse de nous reprocher, à certaines formations, de toujours jouer avec ce qui est de rang constitutionnel et ce qui ne l'est pas. Sous la surveillance du professeur Michel Hottelier, je vais me permettre de vous rappeler quelques éléments. Une constitution, Mesdames et Messieurs, c'est l'ensemble des règles qui touchent aux droits fondamentaux, à la démocratie, aux institutions et à la répartition des compétences entre les différents échelons du pouvoir étatique. Théoriquement, nous pourrions ne pas avoir du tout de catalogue des tâches de l'Etat, parce qu'en soi et aussi détaillées comme elles apparaissent dans certains amendements, elles ne sont pas de rang constitutionnel. On m'opposera qu'en Suisse, tout est de rang constitutionnel parce que l'on peut tout mettre dans la constitution. Rappelez-vous que l'une des raisons qui a poussé l'association Une nouvelle constitution pour Genève à voir le jour et à militer pour une nouvelle constitution genevoise, c'est que l'actuelle constitution genevoise regorge de dispositions qui n'ont rien à y faire et qui devraient uniquement se trouver dans la loi. C'est souvent le cas dans certains nombres d'articles 160.a, 160.b, 160.c, etc. S'il vous plaît, concentrons-nous sur ce qui est véritablement de rang constitutionnel et cessons de nous chamailler sur des détails ou sur la longueur des dispositions que nous voulons accorder à la culture, à la jeunesse ou autre puisque finalement ce que nous voulons, ce sont des principes mais pas des programmes législatifs. Merci de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur Alder. La parole pour les Associations est à M. Alfred Manuel.

M. Alfred Manuel. Merci, Monsieur le président. Un petit mot à propos de la culture : nous soutiendrons l'amendement qui a été présenté par M. Albert Rodrik tout à l'heure, qui est en fait une consolidation de la thèse 21.a qu'a proposée la commission. Nous trouvons cet amendement intéressant et nous avons pris la liberté de le confronter avec des partenaires externes, à savoir le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) d'une part et l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) d'autre part. Ils nous encouragent tous à soutenir l'amendement de M. Rodrik avec toutefois une injonction dans le dernier paragraphe. Il serait important de préciser le niveau régional, national et international de la promotion culturelle. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé, qui est en fait un sous-amendement. Ce n'est pas un détail, cela a toute son importance, spécialement à Genève étant donné la situation.

Un dernier mot sur le bénévolat : nous avons déposé un amendement à la thèse 508.11.c de façon à vous proposer de rajouter la dimension de reconnaissance du bénévolat. La thèse de la commission parle de faciliter le bénévolat. Il nous semble très important – comme l'ont expliqué MM. Lador, Mouhanna et Gardiol – d'introduire une notion qui reconnaît la valeur du bénévolat. Après, du point de vue législatif, on peut définir la façon dont cette reconnaissance est faite dans la pratique, mais c'est une dimension qui est à nos yeux tout à fait centrale. Merci pour votre attention.

Le président. Merci, Monsieur Manuel. La parole comme rapporteure est à Mme Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci, Monsieur le président. Je voudrais juste rappeler quelques critères extrêmement importants qui ont été définis par les rapporteurs de la commission suite aux discussions qui ont eu lieu ; vous dire aussi que la soirée de Plan-les-Ouates décidément n'a pas eu le même écho, en tout cas sur les rapporteurs qui ont écouté les associations que sur certains constituants de cette Assemblée. Vous me direz que ce n'est pas la première fois que nous n'avons pas le même dictionnaire. Je rappellerai que dans notre rapport, nous avons dit que les associations étaient le ciment et les fondements de la société. Nous nous sommes aussi appuyés sur des chiffres qui disent que sur une population d'environ 260'000 personnes, il y a 42'000 personnes (plus de femmes que d'hommes) qui s'engagent dans des associations. Ces chiffres sont parlants et je ne vais pas intervenir plus loin. La deuxième chose que je voudrais dire par rapport à la séance qui a eu lieu à Plan-les-Ouates, c'est que nous n'avons pas seulement entendu des pleurs et des grincements de dents, mais aussi des déterminations de la part des associations et des difficultés qu'elles avaient avec la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), qui est donc aujourd'hui cette loi qui les oblige à avoir un contrat de partenariat, à pouvoir accéder à toutes les demandes de l'Etat. Voilà pour quelques précisions concernant les rapporteurs de cette commission. Merci Monsieur le président.

Le président. La parole est à nouveau à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Monsieur le président. Je n'ai que trente secondes pour répondre à M. Ducommun qui m'a violemment pris à partie... [*Brouhaha*] Cher collègue, je ne vous ai pas soupçonné d'être contre les associations, j'ai dit que vous aviez dit quelque chose sous forme de boutade. Vous avez dit « Pourquoi ne pas supprimer les associations ? » C'était une boutade et moi je dis « poussons cette boutade, prenons-la au sérieux et supprimons le mot « association » de la constitution. » Vous lirez le mémorial si vos yeux le permettent et vous verrez quand il sera publié que vous avez dit cela. Merci.

Le président. Bien, cette mise au point à la mise au point étant faite, je passe la parole pour l'UDC à M. Pierre Schifferli.

M. Pierre Schifferli. L'UDC reconnaît à la fois comme ciment de notre société l'individu, sa responsabilité personnelle, la famille – qui est le noyau central de notre société – mais également le rôle des associations. Ce rôle ne doit pas être négligé, ignoré, même s'il y a

des associations qui sont plus importantes que d'autres, qui jouent un rôle plus actif. De façon générale, je pense que les associations peuvent parfaitement trouver leur place dans un texte constitutionnel. Cela dit, l'amendement libéral nous convient tout à fait : de par sa généralité, il donne toutes sortes de possibilités au législateur. Nous appuierons donc la thèse 508.11.a sous la forme de l'amendement libéral. En ce qui concerne l'encouragement et le soutien à la culture et à la création artistique, nous avons certains doutes. Nous ne sommes pas en faveur d'une culture ou d'une création artistique étatique. Nous avons quelques méfiances à tout ce qui, dans le domaine de l'art, est dirigé par l'Etat. Dans la mesure où il s'agit simplement d'un encouragement et d'un soutien, nous pouvons effectivement soutenir l'amendement du MCG. *[Discussion avec un collègue]* Je dois expliquer à M. Pagan qu'il doit relire certaines instructions, excusez-moi. *[Rires]* Nous voterons donc l'amendement du MCG qui correspond parfaitement à notre politique. En ce qui concerne le sous-amendement de M. Pardo, au fond il est assez bien rédigé et malgré le fait qu'il soit signé par une brebis égarée, nous le soutiendrons également. En ce qui concerne finalement l'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelle qui est une proposition d'amendement, donc la 102.141.b, nous voterons chacun selon sa conscience. Personnellement, je pense que cet amendement peut et devrait trouver notre appui. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur Schifferli. M. Souhaïl Mouhanna a redemandé la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci, Monsieur le président. Je voudrais réagir à l'intervention de M. Alder concernant le rang constitutionnel ou pas. D'ailleurs il n'y a pas que M. Alder, plusieurs de nos collègues ont contesté le fait que telle ou telle disposition puisse figurer dans notre projet constitutionnel parce que ces collègues considèrent que ces dispositions ne sont pas de rang constitutionnel. Je ne sais pas s'il y a une autorité de droit divin qui a dit à ces collègues qu'ils ont à décider si c'est du niveau constitutionnel ou pas. Par exemple, tous les articles constitutionnels qui sont issus d'initiatives populaires : donc, la population a voulu que ce soit de rang constitutionnel. Est-ce que ces messieurs, ces censeurs de la volonté populaire considèrent que le peuple à tort, qu'il ne doit pas par exemple lancer des initiatives constitutionnelles ? Imaginons maintenant que notre projet de constitution passe la rampe et qu'il n'y ait pas telle ou telle disposition. Si, dans le futur, il y a une initiative pour modifier la constitution et qu'elle reprend un certain nombre de dispositions supprimées dans notre projet actuel parce qu'elles ne seraient pas de rang constitutionnel, est-ce que cela veut dire que le peuple n'a pas le droit de le faire ? Qu'est-ce que c'est que cette manière de juger et de décider que ce que le peuple veut voir figurer dans la constitution n'est pas de rang constitutionnel et donc qu'il faut éjecter cela de la constitution ? Je trouve que c'est une drôle de manière de pratiquer la démocratie telle que nous la connaissons, en tout cas jusqu'à présent dans notre pays et dans notre canton.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole pour les socialistes est à M. Albert Rodrik.

M. Albert Rodrik. Je voudrais, avant la fin de ce débat, m'adresser à ceux qui dans cette Assemblée sont pour une constitution lisible, ne contenant que des articles de niveau constitutionnel en nombre limité pour ne pas décourager la lecture de prime abord. Je leur dis « vous ne me taxerez pas de cynisme, vous me connaissez assez ». Si vous voulez bien adopter l'amendement sur la culture de ma collègue Mme Corinne Müller et le mien, vous faites l'économie des quatre thèses, de celles qui viennent de la commission 1 et d'un paquet d'amendements dont quelques-uns risquent de passer. Je vous prie de vous livrer à ce minimum d'arithmétique, peut-être que nous y trouverions le salut et un allègement bienvenu. Puis un mot ici dans cette Assemblée à propos du peuple : le peuple peut changer d'avis, il en a le droit. Un homme et une femme en politique vivent avec ce risque qui est leur risque d'honneur, que sur un sujet ou un autre, à un moment ou un autre, le peuple puisse

changer d'avis, même si cela nous plaît ou pas. Une fois je voulais le dire dans cette enceinte, merci Mesdames et Messieurs.

Le président. Merci Monsieur Rodrik. Je crois que Mme Michèle Lyon a demandé la parole mais j'ai l'impression que je viens de la voir sortir. Ce doit être une erreur, on verra. La parole est de nouveau à M. Maurice Gardiol pour les socialistes.

M. Maurice Gardiol. Je me permets, puisque M. Alder s'est référé au manifeste qui a lancé l'idée de la révision de la constitution, d'en citer un bref extrait parce que je crois que l'intention était plus complexe que celle qu'il a rappelée. Ainsi est-il écrit dans ce manifeste : « Malgré de nombreuses révisions partielles, notre constitution n'est plus en phase avec les défis que l'Etat et les communes doivent relever et ne traduit pas les spécificités de la société civile genevoise. Ainsi, elle ne donne plus d'impulsion aux acteurs politiques, économiques et sociaux et passe à côté des problèmes les plus actuels et difficiles. Bref, elle a fait son temps. » C'est parce que j'aimerais bien que notre constitution donne des impulsions aux différents acteurs de la société civile que j'aimerais que vous souteniez un certain nombre des thèses relatives aux associations qui vont plus loin, encore une fois, que des déclarations très générales et qui n'engagent à rien. Encore une fois, je pense que beaucoup d'associations sont attentives à ce que nous allons décider. Je vous invite à un peu de sagesse dans ce domaine. Merci.

Le président. Merci. La parole pour les Verts est à M. Olivier Perroux.

M. Olivier Perroux. Merci, Monsieur le président. J'avais espéré qu'en 2010 encore je vivrais un retournement de situation dans la Constituante et que je ne verrais plus des thèses de majorité être balayées par la même majorité en plénière. Je suis un peu déçu de la tournure que prend le débat. Je crois que l'on oublie qu'une association aujourd'hui, même si M. Murat Alder dans ses explications est tout à fait pertinent – heureusement le monde est imparfait –, est un partenaire de l'Etat. Dans une certaine mesure parfois, c'est une alternative à l'action de l'Etat. Parmi les 80 sièges de l'Assemblée constituante, c'est même un groupe assez nombreux de représentants de Genève. Aujourd'hui, il faut bien mesurer que le manque de reconnaissance peut faire énormément de dégâts. Je n'ai pas les mêmes souvenirs que M. Pardo de l'audition publique qui a eu lieu à Plan-les-Ouates. Je me souviens en particulier de l'intervention d'Alain Bolle, directeur du centre social protestant. Je ne l'ai pas entendu gémir, mais je l'ai entendu attirer notre attention sur ce manque de reconnaissance et sur la pression énorme qui, aujourd'hui, repose sur un certain nombre d'associations. Je crois que si nous commençons à dire que les associations n'ont pas leur place dans la constitution alors que jour après jour, l'Etat leur donne une place de plus en plus centrale dans son action et dans le quotidien de nombreux Genevois, nous ferons une erreur. Je pense que vous le savez. Nous allons devoir reprendre cela sérieusement. Je suis un peu déçu d'entendre aujourd'hui que ces associations n'ont pas leur place dans la constitution. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Perroux. La parole comme rapporteur est à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci, Monsieur le président. Je voulais juste reposer un cadre de l'ordre constitutionnel. Certains disent que ce n'est pas de nature constitutionnelle. Je vais juste vous relire l'extrait de la constitution vaudoise relatif aux associations et au bénévolat, article 70 : « L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général. Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat. Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles. » Dans un autre cadre, le chapitre 508.3, les loisirs. Je vais vous faire un petit extrait parce qu'il y en a beaucoup plus. L'article 49 de la constitution bernoise : « Le canton et les communes soutiennent l'organisation judicieuse des loisirs et les mesures en faveur du sport et du

délassement. » L'article 80 de la constitution fribourgeoise : « L'Etat et les communes favorisent les loisirs contribuant à l'équilibre et au développement personnel. Ils encouragent la pratique du sport et les possibilités de délassement. » L'article 92 de la constitution schaffhousoise : « Le canton et les communes encouragent l'organisation judicieuse des loisirs et soutiennent en particulier le travail en faveur des jeunes et le sport. » L'article 49 de la constitution argovienne : « Le canton et les communes encouragent l'organisation judicieuse des loisirs. » L'article 91 de la constitution grisonne : « Le canton et les communes encouragent l'organisation judicieuse des loisirs, l'encadrement des jeunes et les sports. » Enfin, l'article 46 de la constitution jurassienne : « L'Etat et les communes s'efforcent de ménager un usage commun des lieux particulièrement favorables à la santé et aux loisirs. Ils considèrent l'avis des populations en cause. » Qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas de nature constitutionnelle. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. J'ai encore deux inscrits : d'abord pour le groupe radical, M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci, Monsieur le président. Il y a deux ou trois propos qui ont retenu mon attention, chers collègues. Le premier est celui qui laisse penser que dans nos rangs, nous ne prendrions pas à leur juste valeur le rôle des associations et qu'il est beau de donner un stimulant à l'intervention de l'Etat en la matière. Pourrais-je vous rappeler, chers collègues, que l'Etat de Genève – surtout si on ajoute encore les communes – est probablement le canton qui distribue le plus d'argent de toute la Suisse à toutes les associations et fondations qui font une partie du travail de notre collectivité. Dire aujourd'hui que nous négligeons les associations, c'est oublier que très probablement – je ne me rappelle plus les chiffres exacts – plus de Fr. 500 millions sont distribués en soutiens au travail des associations, des fondations qui participent, je le répète, à l'accomplissement des missions de la collectivité. Maintenant, une autre chose que je voulais dire depuis longtemps mais je n'en ai jamais eu l'occasion. M. Mouhanna me la donne aujourd'hui. Si, Monsieur le président, un certain nombre d'articles sont arrivés au niveau constitutionnel suite à des initiatives populaires, ce n'est pas parce que le peuple est bête, c'est parce que tout simplement des gens ont considéré que c'était tellement facile de faire monter le texte d'une initiative au niveau constitutionnel qu'il n'y avait aucune raison de s'en priver. Vous pensez bien que le peuple, lui qui a voté les initiatives, se fiche éperdument de savoir que c'est constitutionnel ou légal. Ce qui importe au peuple, c'est de connaître et d'apprécier le contenu des initiatives qu'il vote. Venir nous faire le reproche que nous traiterions par dessus la jambe les décisions populaires et qu'il n'est pas question d'éliminer de la constitution des textes d'initiatives qui ont été votées par lui, c'est nous faire vraiment un mauvais procès. C'est indirectement faire le procès de ceux qui ont élevé au niveau constitutionnel des textes qui n'auraient jamais dû s'y trouver.

Le président. La parole est de nouveau à Mme Corinne Müller Sontag.

Mme Corinne Müller Sontag. Merci, Monsieur le président. En deux mots, mon intervention va dans le même sens que celle de M. Calame. Simplement, les thèses que vous propose notre amendement Rodrik et moi-même ont été largement inspirées par d'autres constitutions cantonales. Qu'on ne vienne pas nous dire ici que l'on a inventé quelque chose qui ne serait pas constitutionnel. Je me demande aussi pourquoi il faudrait absolument que cette constitution soit laconique. Il me semble que l'on ira bien plus loin si l'on fait une constitution dans laquelle les acteurs de la vie civile se reconnaissent et sentent leur travail reconnu, notamment les associations mais aussi toutes les autres. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame Müller. Votre enfant est vraiment bien sage. Pour le MCG, la parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci, Monsieur le président. En ce qui concerne les amendements, nous avons une pratique claire depuis le début de nos travaux. On commence par l'amendement le plus éloigné et aussitôt qu'un amendement est adopté, cela fait nécessairement tomber ceux qui sont après lui. Si quelqu'un veut changer cette politique ou cette pratique, il a deux solutions devant lui : il invite la commission du règlement à se prononcer ou il pose une motion d'ordre et nous voterons. Tout le reste est de la bouillie pour les chats. Pour ce qui concerne la culture et la création, notre amendement vise – contrairement à ce que nous avons entendu – à ouvrir au maximum l'action de l'Etat. L'art, en général, est une expression totalement libre de la pensée humaine qui se situe précisément hors de la portée de l'Etat. Certaines époques de l'histoire contemporaine nous rappellent assez cruellement ce que signifie l'ingérence de l'Etat dans la culture pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Il suffit donc de mentionner qu'il appartient à l'Etat de mettre en place des politiques propres, à encourager son expression sous toutes ses formes et de soutenir la création artistique pour que ce domaine soit couvert. Il n'appartient en revanche pas à l'Etat de se poser comme opérateur du domaine. Or, ajouter à la thèse qu'il appartient à l'Etat d'assurer la diversité des expressions culturelles amène ce dernier, bien évidemment, à se prononcer sur l'offre artistique, ce qui n'est pas et ne peut pas être son rôle. Pour ce qui est du sport, nous avons exactement la même approche. Comme pour l'art, il appartient à l'Etat d'encourager et de soutenir le sport par tous les moyens. Or pour cela, l'amendement qui vous est proposé suffit largement. Quant au rôle des associations et à leur importance dans la vie de la cité : personne, ou en tout cas pas nous, ne la nions. Comme tout Suisse, je fais partie de plusieurs associations dont plusieurs aident la culture et l'alphabétisation. Je ne pense donc pas avoir de leçon à recevoir de quiconque. Ce qui nous semble, c'est que l'autonomie des associations a des limites et que rien ne justifie qu'elles n'aient pas de comptes à rendre à personne. Oui, nous soutenons les associations et la thèse amendée couvre parfaitement ce champ. Pour clore, en matière de démocratie, j'aimerais rappeler à ceux qui la brandissent à tour de bras que les doctrines politiques auxquelles ils se réfèrent pour conduire leur action ont pour habitude de s'appuyer sur le peuple pour parvenir au pouvoir et s'asseoir sur lui lorsqu'ils y sont.

Le président. Merci, Monsieur Dimier. M. le rapporteur Boris Calame a demandé la parole.

M. Boris Calame. Merci, Monsieur le président. Encore deux remarques : il faut constater qu'en Suisse, c'est bien Genève, en tant que canton et commune, qui délègue le plus d'actions des collectivités aux associations. C'est une réalité, il ne faut pas l'oublier. Je dois aussi vous rappeler que les associations sont thématiques, plurielles. Elles sont sociales, sportives, culturelles mais aussi économiques et ce n'est pas la moindre, que l'on ne l'oublie pas.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. J'ai encore un constituant inscrit, M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Juste un mot Monsieur le président, concernant la dernière déclaration de M. Dimier quand il a inventé à lui tout seul un règlement qui consisterait à dire que si l'amendement le plus éloigné était accepté, cela ferait tomber tous les autres. Je n'ai jamais vu ça, c'est tout à fait nouveau. Les amendements peuvent parfaitement être des ajouts. Ce ne sont pas des amendements qui sont tous contradictoires entre eux. Ce qu'il vient d'inventer, je ne sais pas si mes collègues connaissent ce principe-là. La deuxième chose : je ne sais pas à qui il fait référence par rapport aux doctrines. S'il s'agit de ce que j'ai dit tout à l'heure, je n'ai jamais exercé le moindre pouvoir. Je ne me suis donc jamais assis sur qui que ce soit. La seule chose que j'ai invoquée, ce sont les droits démocratiques accordés par notre propre Constitution fédérale et notre propre constitution cantonale. Celui qui défend les droits populaires démocratiques c'est bien moi et celui qui défend d'autres doctrines, c'est bien lui.

Le président. Monsieur Mouhanna, restez assis parmi nous. En ce qui concerne les amendements, nous allons tranquillement passer à la procédure de vote et nous allons voir de cas en cas ce qu'il se passera. Si les rapporteurs veulent bien retourner à leurs places afin d'être à leur place enregistrée pour voter, je les remercie. Nous allons commencer par le chapitre 508.1 Associations et bénévolat.

508.1 Associations et bénévolat

Le président. Nous avons la thèse 508.11.a Thèse 508.11.a Rôle des associations « L'Etat reconnaît le rôle des associations dans la vie collective et respecte leur autonomie. » Oui, Monsieur Ducommun.

M. Michel Ducommun. Avant de passer au vote, juste une explication puisque dans l'amendement de M. Halpérin, il est dit : « Le signataire de cet amendement vous invite à remplacer les thèses 508.11.a ». Pour moi, *les*, c'est un pluriel, 508.11.a, il n'y en a qu'une. Est-ce que c'est sous-entendu que ce sont les thèses suivantes qui sont éliminées dans la pensée de l'auteur ou c'est une faute d'orthographe ?

Le président. De toute façon, Monsieur Ducommun, la règle est absolue, un amendement ne concerne qu'une seule thèse. Par conséquent il ne peut s'agir que de cette thèse-là, il ne peut s'agir d'autre chose. Alors nous avons d'abord un amendement de M. Halpérin.

Amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

L'Etat reconnaît le rôle des associations et l'exercice du bénévolat dans la vie collective.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement de M. Halpérin à la thèse 508.11.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI

Extermann	Laurent	SP	NON
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NVT

L'amendement est accepté par 39 oui, 33 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.11.a

L'Etat reconnaît le rôle des associations et l'exercice du bénévolat dans la vie collective.

est adoptée par 46 oui, 12 non, 14 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse de minorité 508.12.a Partenariat « Pour soutenir leur activité d'intérêt général, il [l'Etat] établit des partenariats avec les associations. » A cette thèse se trouve greffé un amendement AVIVO que nous retrouverons souvent, mais que nous voterons à chaque fois.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

*Pour soutenir leur activité d'intérêt général, **l'Etat et les communes établissent** des partenariats avec les associations.*

L'amendement est refusé par 49 non, 14 oui, 10 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.12.a Partenariat

Pour soutenir leur activité d'intérêt général, il [l'Etat] établit des partenariats avec les associations.

est refusée par 39 non, 33 oui, 2 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 508.11.b Partenariat « Il [l'Etat] peut nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général. » Nous avons à nouveau un amendement AVIVO.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes peuvent nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général.

L'amendement est refusé par 49 non, 13 oui, 12 abstentions.

Le président. Nous passons au vote de la thèse. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Mise aux voix, la thèse 508.11.b Partenariat

Il [l'Etat] peut nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général.

Thèse 508.11.b

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI

Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	ABS
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI

Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NVT
Zwahlen	Guy	R&O	NON

est adoptée par 37 oui, 36 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 508.11.c Bénévolat « Il [l'Etat] facilite l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles. » où nous avons un amendement des Associations.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*Il (L'Etat) **reconnait et facilite** l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles.*

L'amendement est refusé par 40 non, 33 oui, 2 abstentions.

Le président. Nous passons à l'amendement AVIVO.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

***L'Etat et les communes facilitent** l'exercice du bénévolat et **soutiennent** la formation des bénévoles.*

L'amendement est refusé par 44 non, 17 oui, 13 abstentions.

Le président. Nous passons au vote de la thèse. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Mise aux voix, la thèse 508.11.c Bénévolat

Il [l'Etat] facilite l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles.

Thèse 508.11.c

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON

Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	ABS
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	ABS
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON

Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

est refusée par 38 non, 35 oui, 2 abstentions.

Le président. Nous passons maintenant à la *thèse de minorité 508.12.b Participation* « *Il [l'Etat] favorise leur [la] participation [des associations] à la vie publique dans leurs domaines de compétence.* » à laquelle vient se greffer l'amendement AVIVO.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes favorisent leur (la) participation (des associations) à la vie publique dans leurs domaines de compétence.

L'amendement est refusé par 49 non, 16 oui, 9 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.12.b Participation
Il [l'Etat] favorise leur [la] participation [des associations] à la vie publique dans leurs domaines de compétence.

est refusée par 39 non, 35 oui, 1 abstention.

Le président. Nous passons au point 508.2.

508.2 Arts et culture, Patrimoine

Le président. Nous avons la thèse 508.21.a Arts et culture « L'Etat encourage et soutient la culture et la création artistique, en assurant la diversité des expressions culturelles. » pour laquelle nous avons un amendement de M. Albert Rodrik, de Mme Corinne Müller Sontag...

Amendement de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts & Associatifs), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

1. *Le Canton est les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.*
2. *Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.*
3. *Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.*

4. *Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.*
5. *Ils encouragent les échanges culturels.*

Le président. Nous avons un sous-amendement des Associations.

Sous-amendement du groupe Associations de Genève :

- Ils (l'Etat et les communes) encouragent et soutiennent la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique au niveau régional, national et international.

Le sous-amendement est refusé par 39 non, 30 oui, 5 abstentions.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement Rodrik. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts & Associatifs), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

1. *Le Canton est les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.*
2. *Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.*
3. *Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.*
4. *Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.*
5. *Ils encouragent les échanges culturels.*

Amendement à la thèse 508.21.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	ABS
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT

Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	ABS
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	OUI
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI

L'amendement est accepté par 37 oui, 36 non, 1 abstention.

L'égalité des votes est tranchée par le président en faveur des voix pour.

Le président. Je ne sais pas ce qui se passe pour les autres amendements. Il me semble que tout tombe, sauf l'amendement AVIVO. Par conséquent, je sou mets l'amendement AVIVO à votre sagacité. C'est seulement « L'Etat et les communes »... Ah, il est retiré. Alors, je relis la thèse amendée.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.21.a

1. **Le Canton est les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.**
2. **Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.**
3. **Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.**
4. **Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.**
5. **Ils encouragent les échanges culturels.**

Le président. Le vote nominal est demandé et suivi.

Thèse amendée 508.21.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	NON
Föllmi	Marco	PDC	ABS
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT

Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

est adoptée par 38 oui, 35 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 508.21.b Promotion de la culture « Il [l'Etat] encourage et soutient la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique au niveau régional, national et international. »

Brouhaha dans la salle

Le président. ... c'est le point 4 de l'amendement Rodrik. Tout y est. Donc, la thèse 508.21.b tombe. On peut également renoncer aux amendements suivants :

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs) et de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste) :

L'Etat met à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Promotion de la culture

Ils (l'Etat et les communes) encouragent et soutiennent la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique aux niveaux régional, national et international.

Le président. La thèse 508.21.c Accès à la culture « Il [l'Etat] facilite l'accès de la population à la vie culturelle et artistique. » tombe également ainsi que les amendements de Mme Müller Sontag et AVIVO :

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs) et de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste) :

*L'Etat conduit une politique culturelle facilitant l'accès **de tous** à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.*

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Accès à la culture

Ils (l'Etat et les communes) facilitent l'accès de la population à la vie culturelle et artistique.

Le président. Nous avons alors la thèse 508.21.d Patrimoine et biens culturels « L'Etat s'assure de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels. » Elle tombe également ainsi que l'amendement AVIVO :

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Patrimoine et biens culturels

L'Etat et les communes s'assurent de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels.

Le président. Nous avons encore la thèse 102.141.b. Oui, Monsieur Pardo.

M. Soli Pardo. Je ne sais pas si j'ai mal entendu mais j'avais entendu tout à l'heure qu'un amendement ne pouvait pas remplacer plusieurs thèses. Et c'est exactement ce qui vient d'être fait ! On supprime des votes sur des thèses à cause d'un amendement.

Le président. Non, Monsieur Pardo parce que c'est devenu la thèse amendée. Cette thèse amendée rend caduque les autres thèses qui suivent.

M. Soli Pardo. C'est ce que je dis, c'est qu'un amendement a des effets sur plusieurs thèses au contraire de ce que j'avais entendu tout à l'heure

Le président. A condition qu'il gagne et qu'il devienne thèse. Je répète. La thèse de la commission 1 a été présentée par M. Mizrahi, dit ceci : « L'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelles est garanti. »

Mise aux voix, la thèse 102.141.b

L'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelles est garanti.

est refusée par 38 non, 35 oui, 1 abstention.

Le président. Nous passons au point 508.3

508.3 Loisirs

Le président. Nous avons la *thèse de minorité 508.32.a Accès aux loisirs « L'Etat favorise l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel. »* à laquelle est greffé un amendement AVIVO. M. Dimier a demandé la parole.

M. Patrick-Etienne Dimier. Il me semble que nous avons sauté le vote de la thèse 508.21.d qui a une toute autre portée puisqu'il s'agit de la protection et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels et on devrait voter là-dessus.

Brouhaha [Discussion au sein de la Présidence.]

Le président. Non, c'est juste. Il y a une partie de la thèse... Monsieur Michel Barde, vous avez demandé la parole.

M. Michel Barde. Je pose une question, je l'avais déjà fait dans une séance précédente et on m'avait expliqué que quand on disait *l'Etat*, c'est l'Etat et les communes. Donc, je ne comprends pas que chaque fois, on revienne avec un amendement sur lequel on doit voter...

Le président. Monsieur Barde, vous n'étiez pas là tout à l'heure, mais nous avons justement traité de ce point, c'est-à-dire qu'en effet, tout cela va être renvoyé à la commission de rédaction, mais nous avons décidé de faire voter tous les amendements. En ce qui concerne l'Etat ou le canton et les communes, c'est la commission de rédaction qui trouvera. C'est M. Velasco qui nous avait incités à suivre cette voie. Donc, je reprends la thèse de minorité 508.32.b en commençant par l'amendement AVIVO.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

L'Etat et les communes favorisent l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel.

L'amendement est refusé par 49 non, 14, oui, 10 abstentions.

Le président. Nous passons au vote de la thèse. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.32.a Accès aux loisirs
L'Etat favorise l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel.

Thèse de minorité 508.32.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	OUI

Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

est adoptée par 36 oui, 35 non, 2 abstentions.

Le président. Nous passons à la *thèse de minorité 508.32.b Proximité et moyens* « L'Etat s'efforce de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts. » Nous avons l'amendement AVIVO.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

L'Etat et les communes s'efforcent de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

L'amendement est refusé par 49 non, 14 oui, 9 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.32.b Proximité et moyens
L'Etat s'efforce de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

est refusée par 38 non, 31 oui, 5 abstentions.

Le président. Nous passons au point 508.4

508.4 Sports

Le président. Nous passons à la thèse 508.41.a Encouragement « L'Etat encourage le sport comme facteur de respect, d'éducation, de prévention, d'excellence et d'intégration sociale. » pour laquelle nous avons un amendement MCG/Radical-Ouverture.

Amendement des groupes MCG et Radical-Ouverture :
L'Etat encourage et soutient le sport.

L'amendement est accepté par 37 oui, 30 non, 7 abstentions.

Le président. Nous avons encore un amendement AVIVO qui, de toute façon, pourrait aussi aller avec cette thèse amendée. Je vous le sou mets.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :
L'Etat et les communes encouragent le sport comme facteur déterminant d'amélioration de la santé, de respect, d'éducation, de prévention, d'excellence et d'intégration sociale.

L'amendement est refusé par 46 non, 13 oui, 12 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 509.41 amendée
L'Etat encourage et soutient le sport.

est adoptée par 60 oui, 5 non, 9 abstentions.

Le président. Nous avons la thèse 508.41.b Pratique du sport « L'Etat en favorise une pratique régulière, diversifiée et de proximité. » Nous avons simplement l'amendement AVIVO habituel.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Pratique du sport

L'Etat et les communes en favorisent une pratique régulière, diversifiée et de proximité.

L'amendement est refusé par 47 non, 17 oui, 9 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 508.41.b Pratique du sport
L'Etat en favorise une pratique régulière, diversifiée et de proximité.

est refusée par 38 non, 35 oui, 0 abstention.

Pause de 16h30 à 17h00

Début de la séance de 17h00

Le président. Nous allons recommencer nos délibérations, et la parole est aux groupes. Je vous rappelle que chaque groupe a maintenant droit à huit minutes à répartir entre les membres des groupes. La parole est d'entrée à Mme Janine Bezaguet.

Mme Janine Bezaguet. Monsieur le président, j'aurais aimé que vous me donniez la parole avant l'interruption de séance, dans la mesure où je voulais d'abord m'étonner, voire m'indigner, sur la façon dont les bancs étaient dégarnis quand on a parlé des problèmes de la jeunesse. En tant qu'ancienne enseignante et très attachée aux problèmes des jeunes, je trouve qu'il y a quelque chose d'un petit peu étonnant de voir comment des constituants vaquent à d'autres occupations, alors qu'on parle d'un sujet aussi important. Ce n'est qu'une parenthèse. Je voudrais souligner ici l'excellence du travail qui a été effectué sur les thèmes qui ont été présentés par nos collègues. Il est certain que tous ces thèmes sont très intéressants pour les membres de la société civile, comme moi, qui souvent dans les débats d'ordre plus juridique sont un petit peu perdus, et donc c'est bien qu'on arrive à des questions d'ordre concret qui nous permettent d'apporter tous une pierre à cet édifice, donc de la constitution. Donc si j'interviens ici, c'est surtout à propos d'un amendement qui a été déposé par l'AVIVO et qui est de l'émanation de M. Pierre Gauthier, qui est absent aujourd'hui. C'était à propos de la sensibilisation qu'on introduit donc à propos des questions de développement dans le monde. Il a semblé à M. Pierre Gauthier et à la réflexion, il me semble aussi, que le mot « sensibilisation » est un peu faible, dans la mesure où - et les enseignants et les formateurs d'enseignants le savent bien, et il y en a dans cette salle -, on parle toujours de sensibilisation aux droits de l'Homme, de sensibilisation à la citoyenneté, il me semble que ce terme est un peu léger par rapport à la mission dont nous sommes chargés. Voilà pourquoi M. Pierre Gauthier, et je suis d'accord avec lui, proposait plutôt de parler d'intégration que de sensibilisation, et il proposait donc que « l'enseignement public intègre les questions de développement dans le monde ». Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président. Merci beaucoup Madame Bezaguet. J'espère en effet que tout le monde aura été attentif à vos propos. Maintenant, je passe la parole à M. Alfred Manuel.

M. Alfred Manuel. Merci Monsieur le président. Dans ce regroupement, je voudrais vous parler de deux points particuliers : le premier, ce sont les médias, et peut-être plus en détail de la question de l'action humanitaire. Pour les médias, vous dire que nous soutiendrons les thèses majoritaires de la commission, qui nous semblent importantes. En effet, la diversité de l'information, l'accès aux médias, la place des médias dans l'enseignement et le devoir de l'Etat d'informer de ses projets et de ses activités sont des choses qui sont importantes à ancrer dans notre constitution. Donc pour les médias, nous sommes relativement satisfaits des thèses qui nous sont proposées. Il en va de même pour l'action humanitaire et l'aide au développement, qui sont un domaine dans lequel Genève a une responsabilité particulière, et cette responsabilité va engager, impliquer un engagement particulier de notre part, en tant que Constituante. En vertu de quoi Genève est-elle responsable dans ce domaine ? Nous le savons tous et nous l'avons déjà évoqué. Deux points : c'est tout d'abord la vocation internationale de Genève, qui est un lieu important dans le cadre de la coopération internationale, qui est le siège de très nombreuses organisations internationales. Et aussi, deuxième point : de tout ce que Genève doit à l'extérieur, et ça c'est une chose qui est souvent moins bien éclairée, mais pensons à tous les échanges économiques qui font et qui ont fait depuis longtemps la prospérité de Genève, pensons aussi à l'apport des migrants, et on peut même regarder assez en arrière dans le temps, par exemple les Huguenots. Les Huguenots ont apporté un développement économique à Genève ; depuis là, cet apport des migrants est certainement non négligeable. Donc, voilà, en matière d'action humanitaire et d'aide au développement. La situation dans laquelle Genève se trouve : un phare. Et cette situation implique pour nous un engagement particulier. Aussi, notre responsabilité de constituants, pour nous, pour mon groupe, est d'inscrire un principe constitutionnel pour que l'aide humanitaire et la coopération internationale figurent dans la future constitution. D'autres cantons l'ont fait, cela a été cité par les rapporteurs de majorité, Vaud, Fribourg, Jura l'ont fait d'une manière ou d'une autre. Les thèses qui nous sont proposées le font à notre manière et nous pensons qu'il est indispensable que nous ayons un principe, celui de

suivre les recommandations de l'ONU. On ne précise pas dans notre texte, et je le comprends tout à fait, mais les recommandations de l'ONU, ce sont des valeurs qui sont parfaitement définies, à savoir la contribution de 0,7 % du revenu national brut consacré à la solidarité internationale. Cela montrerait la voie à suivre, notre canton y contribue déjà. Sa contribution à la solidarité internationale est en augmentation, elle n'a pas encore atteint le chiffre de 0,7%, les derniers chiffres 2009 indiquent 0,21 % au niveau du canton. On peut aussi rappeler que c'est une volonté qui s'est exprimée au niveau du Grand Conseil. Je fais mention de la motion « 7 bonnes raisons pour atteindre le 0,7 % à Genève en 7 ans », qui a été signée par des députés de gauche comme de droite. Donc il me semble que nous devons soutenir ce mouvement et ces efforts en faveur de notre responsabilité dans le domaine de l'action humanitaire et de l'aide au développement. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Manuel. La parole pour les Libéraux est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Monsieur le président. Tout d'abord, un mot sur les thèses qui nous sont proposées en lien avec les médias pour vous dire que du point de vue du groupe des Libéraux & Indépendants, ces thèses sont en fait une fausse bonne idée. Pourquoi une fausse bonne idée ? Parce que nous sommes évidemment tous attachés dans cette enceinte à la liberté de la presse, à la diversité de la presse, et il n'est pas question de remettre en cause cette liberté et cette diversité, mais qu'il est par contre utile de rappeler que d'une part, une thèse a été votée déjà en ce sens lors de la série de plénières portant sur la commission 1, et peut-être plus important, c'est qu'en réalité, ce qu'on est en train de proposer ici, c'est un soutien, notamment financier, aux médias et aux journaux en particulier, et cela, c'est un problème majeur, parce qu'à partir du moment que les journaux commencent à dépendre de l'Etat pour vivre, à partir du moment où ils dépendent du financement de l'Etat pour vivre, alors ils ne sont plus en mesure de jouer leur rôle, leur rôle qui est celui d'être un contre-pouvoir, et par conséquent, cela aurait des conséquences extrêmement négatives, à la fois pour la liberté de la presse et pour la diversité de la presse que de faire en sorte que les médias commencent à dépendre directement des versements qui leur seraient faits par l'Etat. C'est la raison pour laquelle il convient de refuser ces thèses. S'agissant maintenant des autres thèses qui nous sont proposées, un certain nombre de ces thèses sont en réalité plutôt de l'ordre du programme scolaire que d'une disposition constitutionnelle, c'est notamment le cas de la thèse 508.71.c, 508.71.f. Il n'appartient pas à la constitution de fixer le programme scolaire. Ces sujets doivent peut-être être étudiés à l'école, mais ce n'est pas à nous de le décider et de le déterminer, et par conséquent, nous vous appelons à voter non également à cette thèse. En revanche, nous vous appelons à soutenir la thèse telle qu'amendée notamment par M. Pierre Kunz qui traite de l'encouragement de l'Etat à l'action humanitaire et à l'aide au développement, qui sont évidemment essentiels et qu'il convient de soutenir. Ce qui a justifié de l'amendement, c'est la notion au commerce équitable. Pour deux raisons : d'une part, parce que tout d'un coup, l'on passe de la généralité, celle qui doit nous occuper, c'est-à-dire le soutien à l'action humanitaire et au développement à une particularité qui est une part de ce qui pourrait être un soutien à l'aide humanitaire et au développement, à savoir le commerce équitable. Et le deuxième problème, c'est que le commerce équitable, c'est toujours pavé de bonnes intentions, cela marche parfois très bien et c'est très important quand cela marche, mais cela a aussi causé des désastres écologiques majeurs dans certaines régions, notamment en Afrique, et par conséquent, il ne s'agit pas d'apporter un soutien général à cela, mais un soutien ponctuel à des actions de commerce équitable qui elles méritent effectivement ce soutien.

S'agissant de la thèse 508.71.c, vous aurez constaté qu'un amendement a été proposé par le groupe des Libéraux & Indépendants. Il ne vise pas le fond de la thèse mais la forme. Pourquoi la forme ? Parce qu'apparemment, certains dans cette enceinte ont toujours de la peine à dire les choses telles qu'elles sont. La déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, c'est la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, ce n'est

pas celle des droits humains et ce n'est pas celle de la personne humaine. Quand nous parlons de droits de l'Homme avec un h majuscule, nous parlons en réalité du droit de tous les hommes et de toutes les femmes. Ces droits de l'Homme sont évidemment un élément issus des Lumières dont nous pouvons être les plus fiers et qu'il s'agit de défendre et de continuer à défendre coûte que coûte. Mais de venir maintenant nous expliciter que nous devrions changer de vocabulaire, et changer de vocabulaire seuls, parce que c'est, ce que Ségolène Royal appellerait certainement une *suissitude* ou une *michelinecalmyreytude*, en réalité, cela n'a absolument aucun sens. Il convient d'utiliser les mots qui ont été ceux de nos pères fondateurs. Pourquoi ? Parce que si on se met à avoir de la peine à parler de droits de l'Homme, alors on fait des pas en arrière magistraux dans la défense de ces droits. Par conséquent, nous vous appelons à voter l'amendement à cette thèse et ensuite la thèse amendée évidemment.

Enfin, sur le sujet des deux thèses qui concernent la jeunesse et les personnes âgées, nous vous appelons à soutenir les amendements qui ont été proposés par M. Pierre Kunz notamment, amendements que nous appelons à soutenir en ce sens qu'il nous semble relever effectivement d'une politique tant pour la jeunesse que pour les personnes âgées qui est nécessaire et dont il faut tenir compte, mais qu'il ne nous appartient pas au rang constitutionnel de déterminer ensuite ce que nous faisons de ces politiques et qu'il revient au contraire aux personnes qui en ont la compétence d'y réfléchir plus avant. Par conséquent, nous vous appelons donc à voter oui à ces deux thèses une fois qu'elles auront été amendées. Voici pour les positions du groupe des Libéraux & Indépendants.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. La parole, pour les socialistes, est à M. Laurent Extermann.

M. Laurent Extermann. Merci Monsieur le président. Notre partie votera la plupart des thèses de ce chapitre 8 issues des travaux de la commission 5. Je me borne à intervenir sur la thèse 508.51.a sur la diversité de l'information. Le rapport de commission est très succinct sur ce sujet, le vote a été serré, et le rapporteur, tout à l'heure, nous a dit qu'éventuellement, il fallait effectuer un coup de pouce occasionnel à un média en difficulté. Ceci ne me semble pas suffisant, et j'aimerais quand même dire que cette thèse contient deux éléments : un élément de principe et un élément de réalité. La diversité de l'information est un but souhaitable que chacun, je crois, ici, souhaite, et la pluralité des médias, c'est un fait, c'est la dure réalité, et on sait qu'aujourd'hui la concurrence est très âpre entre ces médias. Nous avons entendu la critique libérale qui n'est pas à négliger et qui dit, dès qu'un quotidien dans la presse écrite par exemple se voit attribuer des ressources par l'Etat, il perd derechef son indépendance. C'est un risque effectivement, et il faut éviter cette issue fâcheuse. Cependant, si on veut effectivement une diversité de l'information, il faut une pluralité des médias, et qui veut le but veut les moyens, il faut donc nous en donner les moyens, même s'il y a des risques à encourir. J'aimerais dire qu'en tant que lecteur acharné depuis un demi-siècle de la littérature journalistique quotidienne, je pense qu'on a vécu ces dernières années un appauvrissement certain dans la variété et dans les sources d'information, et je ne voudrais pas que ce mouvement continuât en direction de l'appauvrissement et de la monoculture. Donc même s'il reste cette soupape de sûreté qui s'appelle la lettre des lecteurs et qui, vous le savez sans doute, est la rubrique la plus lue des journaux de tous les pays dits « libres » et qui est essentielle au monde politique pour comprendre ce que veut l'opinion publique dans ces variétés subtiles, je me demande néanmoins aujourd'hui, moi qui essaie aussi de lire la *Neue Zürcher Zeitung*, qui reste un des piliers de l'information nationale – je vous rappelle au passage que Genève fait toujours partie de la Suisse –, donc je me pose la question : que serait le paysage médiatique genevois aujourd'hui sans ce journal alternatif critique, critique à tout égard y compris aux courants politiques que je représente ici, qui s'offre le luxe quotidien de penser autrement ? Et il me semble qu'il est vital pour l'élargissement de notre champ mental, ou la lutte contre le rétrécissement de ce champ mental, que l'on se donne tous les moyens possibles et imaginables pour que la

variété des sources de l'information soit maintenue. Maintenant de savoir s'il faut garantir ou soutenir cette diversité de l'information comme un amendement radical nous le propose, je ne pense pas que ça soit cela l'élément décisif, et nous pourrions sans doute nous rallier à cet amendement. Ce qui est important, c'est que la pluralité de l'information soit garantie, et à mon avis, il ne faut pas être trop regardant sur les moyens. Tous les moyens seront bons pour ce but !

Le président. Merci Monsieur Extermann. La parole pour les Radicaux précisément est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Monsieur le président. Pourquoi précisément ?

Le président. Parce que M. Extermann venant de parler de vous, enfin des Radicaux.

M. Kunz. De moi ? Il parlait de la *Neue Zürcher Zeitung*, je crois. Merci Monsieur le président. Notre groupe s'est attelé à la tâche de rédiger plusieurs amendements que nous aimerions vous expliquer brièvement. M. Antoine Maurice traitera des amendements relatifs aux thèses 508.51.a et 508.51.c. Je me concentrerai donc sur les autres. La thèse concernant l'action humanitaire et l'aide au développement, à savoir 508.71.a, doit à notre avis être reformulée. C'est ce que nous vous proposons en centrant le texte précisément sur l'action humanitaire et l'aide au développement. Notre amendement vous invite à renoncer à la mention du commerce équitable. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'est pas possible de dire et de comprendre dans une constitution ce qu'est le commerce équitable. Qu'entend-on par là ? Personne ne peut le dire. Nous adhérons au contenu de la thèse 508.81.a que la commission consacre à la jeunesse, mais celle-ci, à notre avis, n'est pas correctement rédigée, et dans notre amendement, qui se veut plus impératif que la thèse, nous indiquons clairement que nous voulons une politique de la jeunesse et qu'elle soit mise en œuvre afin que l'Etat et les communes prennent réellement en compte les besoins de cette jeunesse, j'ajouterais : les vrais besoins. Que ceux qui voient sur ce point un conflit d'intérêt entre mes cheveux gris et le contenu de l'amendement me pardonnent. Mais s'agissant des aînés, nous pensons comme M. Mouhanna que notre future constitution doit leur réserver une place. Nous voulons en des termes plus sobres que ceux utilisés dans la thèse 508.92.a une politique des aînés destinée, tout simplement, mais c'est tellement grand et important, à maintenir la qualité de vie des personnes âgées. Que peut-on demander de plus ? Précisons encore que notre groupe soutiendra également l'amendement déposé par M. Halpérin. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Kunz. Pour les socialistes, la parole est à M. Tanquerel.

M. Thierry Tanquerel. Merci Monsieur le président. Je voudrais commenter les deux amendements qui ont été déposés par notre groupe conjointement avec le groupe AVIVO concernant la thèse 508.51.d, qui dit que « L'Etat informe sur ces projets et activités. » C'est très bien, mais c'est un petit peu court, parce que cela se limite simplement aux activités d'autopromotion de l'Etat. Plus importants sont les principes et droits qui permettent d'assurer la transparence, condition essentielle à l'exercice de la démocratie. Nous proposons donc d'ajouter le principe que les règles de droit et les directives doivent être publiées. Vous me direz que c'est évident. Non, malheureusement, ce n'est pas évident. La publication des règles de droit, si elle est à peu près correcte aujourd'hui, il y a encore quelques mois se faisait de façon discriminatoire, avec un avantage de plusieurs mois à ceux qui payaient une forte somme par rapport à l'accès gratuit. Quant à la publication des directives, elle est toujours aujourd'hui insuffisante, discriminatoire, notamment par exemple en matière fiscale. On sait très bien que les professionnels ont accès aux directives, alors que le simple citoyen, lui, n'y a que difficilement ou pas accès.

Quant au deuxième amendement, le principe d'accès aux documents, il avait été proposé sous forme de thèse, mais sous une forme plus courte. Je me souviens qu'à l'époque, sur les bancs d'en face, sur ma droite, notamment au parti radical, on avait dit : « Nous ne pouvons pas soutenir cette thèse, même si nous sommes d'accord avec le principe, parce que vous n'avez pas mis la cautèle : sauf dans la mesure où aucun intérêt prépondérant public ou privé ne s'y oppose. » Or, sur le fond, tout le monde était d'accord avec cette cautèle, c'était une question de formulation. Donc nous vous reproposeons cette thèse, mais cette fois-ci complétée avec la cautèle. C'est clairement de niveau constitutionnel, même si on a déjà aujourd'hui une loi. Tous les cantons qui ont récemment, révisé leur constitution ont mis dans leur constitution le principe de transparence. Il n'y a ici aucun doute que c'est de niveau constitutionnel. La thèse reprend le principe qui est déjà dans la loi. Il s'agit simplement de remonter dans la constitution un principe, et dès lors qu'il a été fait droit aux remarques, aux objections qui avaient été émises dans le précédent débat, j'espère que cette fois-ci, ce principe trouvera grâce aux yeux de la plupart d'entre nous et pourra figurer dans la constitution. Je vous remercie.

Le président. Merci. Pour les Verts, la parole est à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Monsieur le président. Pour le groupe des Verts et Associatifs, je vais me borner à faire quelques réflexions sur les groupes 508.5 et 508.7 sur les médias et l'action humanitaire. Alors d'abord, sur les médias. On a entendu le groupe libéral tout à l'heure nous dire que cette thèse proposée par la commission était irrecevable puisque l'Etat risquait de s'immiscer dans l'indépendance des médias. Alors il est vrai que cet objectif est absolument fondamental et que les médias doivent rester indépendants, autonomes et pouvoir dans leur diversité proposer l'information la plus complète possible. Mais ceci est très éloigné de la réalité et de la tendance que nous vivons en Suisse depuis quelques années puisque ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est la formidable tendance monopolistique de concentration, de fusion des titres qui disparaissent les uns après les autres. Ceci va aboutir si rien n'est fait à ce qu'il n'y ait plus qu'un ou deux grands titres en Suisse romande voire de la Suisse qui fait que, comme d'habitude, l'économie, lorsqu'elle n'est pas infléchie dans un sens très net, a une tendance monopolistique. En grand esprit libéral que vous êtes, vous devriez être pour cette thèse puisque c'est la seule qui puisse permettre une économie libérale, c'est-à-dire diverse, en matière d'information. L'économie elle-même n'est pas libérale, vous le savez très bien, donc vous devriez soutenir cette proposition.

Par rapport à l'action humanitaire, alors on apprend d'un côté que la coopération vaut beaucoup moins bien que l'aide au développement. On sait très bien que ce qui a été fait pendant des décennies en matière d'aide au développement, c'est uniquement de donner de l'argent dans les pays du Sud, que rien n'était contrôlé ou trop peu contrôlé, et qu'on assistait, soit à des disparitions d'aide, soit à des actions mal mises en œuvre sur le terrain. L'idée de co-construction avec les acteurs sur place a petit à petit apparu sur l'agenda des personnes qui s'occupent de ces questions-là et que l'idée de coopération au développement, c'est de co-construire avec les gens si on veut que notre action en matière d'aide au Sud soit efficace. Donc, il n'y a pas du tout d'opposition entre les deux. On comprend mal le sens de cette intervention. Deuxièmement, par rapport au commerce équitable. Là, il me semble que malheureusement, une fois de plus, la méconnaissance d'un sujet est source de préjugés, et nous en avons là la traduction parfaite en la matière. Le commerce équitable est quelque chose de tout à fait bien balisé, de tout à fait connu et même scientifiquement documenté. Il s'agit non pas d'une mesure qui s'opposerait au libre échange ou au commerce dans le sens générique du terme, au contraire, c'est bien précisément les fondements du commerce qui sont sauvegardés à travers le commerce équitable pour, très concrètement, permettre aux gens qui produisent des biens et des services de pouvoir conserver leurs moyens de production ; en matière d'agriculture, d'éviter l'exode rural vers les grands centres urbains ; si on va un peu plus loin, d'éviter que ces personnes qui étaient producteurs deviennent des migrants vers les pays du Nord n'ayant

plus aucun espoir dans leur travail et viennent taper à notre porte faute de mieux. Le commerce équitable, tout simplement, c'est 10 centimes de plus sur une tasse de café, pour prendre un exemple encore plus concret, c'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose d'insurmontable, ce n'est pas quelque chose de chimérique, qui serait inatteignable. Ce sont des principes tout à fait éprouvés, malheureusement pas encore assez répandus dans l'ensemble de l'économie, mais qu'il s'agit de soutenir absolument si on veut que durablement, nous ayons des termes de l'échange entre le Nord et le Sud qui puissent être établis de façon plus juste. Donc d'une manière générale, il s'agit dans ce groupe de thèse de faire le pendant à ce que nous avons voté en matière de Genève internationale, si je me souviens bien à l'unanimité d'ailleurs, où nous avons dit de grandes et belles choses sur notre capacité à recevoir quasiment le monde entier ici à Genève, où nous avons affirmé notre fierté de pouvoir recevoir dans d'aussi bonnes conditions, dans la majorité des cas, nos hôtes, nous sommes également, ce faisant, reçus par la communauté internationale qui reconnaît dans Genève son rôle au niveau international. Il s'agit donc ici simplement de renvoyer l'ascenseur et de dire que si nous savons recevoir, nous savons aussi donner.

Le président. Vous avez terminé Monsieur Savary ?

M. Jérôme Savary. Oui Monsieur le président.

Le président. Merci beaucoup, la parole est à M. Pierre Schifferli pour l'UDC.

M. Pierre Schifferli. Merci Monsieur le président. Je m'exprimerai sur les deux thèses concernant la garantie de l'Etat en faveur des médias. Ces deux thèses, 508.51.a et b, partent de l'idée que l'Etat peut aider à la diversification des opinions exprimées. Il s'agit là évidemment d'une illusion, si ce n'est qu'en adoptant ces thèses, on arriverait à une situation de prise d'influence des autorités étatiques sur les médias, et dans ce domaine, moins on parle de l'influence de l'Etat et du gouvernement en ce qui concerne la liberté d'information et de la vie des médias, plus il y aura de liberté et plus les médias eux-mêmes seront libres. La thèse va donc tout simplement à contre-sens de la réalité de notre situation. D'ailleurs, comment est-ce que l'Etat pourrait garantir la pluralité des médias ? On ne voit pas comment cela pourrait être effectué. Il est vrai que nous avons vécu un appauvrissement avec la disparition du *Journal de Genève* et de *La Suisse*, et il est vrai aussi que la diversité de l'information, des opinions n'est pas toujours respectée, dans la mesure où on assiste à une espèce de courant de politiquement correct, c'est pratiquement les opinions de tous les journalistes se retrouvent très souvent sur la même ligne. Cela est regrettable, mais et finalement, il appartient aux groupes, aux associations, il appartient à la responsabilité individuelle de chacun d'entre nous de faire en sorte que cette pluralité des médias et que la liberté de l'opinion politique, publique puissent être assurées. L'Etat ne peut pas garantir cette pluralité des médias, c'est une véritable illusion que l'on veut nous faire avaler ici. Quant à l'accès aux médias, cette thèse me paraît tout simplement inutile parce que nous pouvons tous accéder sans problème, nous n'avons pas besoin de la garantie de l'Etat pour accéder aux médias et aux moyens électroniques en communication. Ce n'est pas le canton et la République de Genève qui pourront nous donner cette garantie. Donc, ce sont deux thèses qui nous paraissent inutiles, voire dangereuses, et superflues.

Je m'exprimerai encore brièvement au sujet de la thèse 508.71.a. Nous pouvons accepter l'amendement à cette thèse, donc nous supporterons l'amendement selon lequel « L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement. » Il est vrai que le terme d'aide aurait pu être remplacé peut-être plus avantageusement par le terme de « coopération ». Cela dit, c'est peut-être un problème de rédaction ici. Toutes les thèses suivantes, 508.71.b jusqu'à f, ce sont des souhaits qui relèvent du programme de l'ONU ou des droits de l'Homme, que nous connaissons. Nous estimons qu'il est inutile de faire figurer ces différentes thèses dans notre constitution. Merci.

Le président. Merci Monsieur Schifferli. La parole pour G[e]’avance est à M. Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet. Oui, Monsieur le président, c’est une erreur, excusez-moi.

Le président. Alors, la parole pour l’UDC encore est à M. Ludwig Muller.

M. Ludwig Muller. Merci Monsieur le président. Je me borne donc à parler de deux thèses. La première 508.81.a « politique de la jeunesse » et la 508.92.a « politique des aînés ». Le groupe UDC votera en faveur de la thèse 508.81.a « politique de la jeunesse ». Cette thèse majoritaire a été votée par la commission par 15 oui, 0 non et 1 abstention, donc ne corrigeons pas trop les décisions des commissions. Il nous semble important que l’accès aux activités sportives et de loisirs soient facilitées et que la collaboration de l’Etat avec les associations privées s’occupant des jeunes soient intensifiées. Pour la plupart d’entre nous, cette jeunesse vécue est un souvenir plus ou moins éloigné. Inexorablement, nous nous approchons vers un état où nous gardons tout au plus une jeunesse de cœur et si tout va bien, une jeunesse d’esprit. C’est pour vous parler de la thèse de minorité 508.92.a « politique des aînés » : l’UDC souhaite améliorer sa lisibilité. J’ai déposé un amendement avec la teneur suivante : « L’Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique répondant aux besoins des personnes âgées. » Je crois que cet amendement couvre tout ce que nous désirons. En supprimant la liste des revendications, elle gagnera en clarté et elle devient le pendant, en quelque sorte un effet de miroir, de la thèse concernant la jeunesse que nous soutenons. Merci.

Le président. Merci Monsieur Muller. Pour G[e]’avance, la parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. S’agissant des médias et de la communication en général, notre groupe constate que l’Etat ne saurait garantir la pluralité des médias sans y intervenir d’une manière ou d’une autre, le remède pouvant alors être pire que le mal. Je le dis sans plaisir parce que mon premier métier a été journaliste, j’ai ensuite été éditeur, mais c’est un constat objectif qu’il nous paraît nécessaire de faire : le paysage médiatique s’est considérablement modifié, c’est vrai que la presse écrite du temps où Genève connaissait 4 ou 5 quotidiens de presse écrite s’est modifié. Il reste un ou deux quotidiens de presse écrite, mais entre temps, les gratuits ont fait leur irruption qui sont lus, Internet a fait son irruption, qui est une source d’informations extraordinairement diversifiée, par conséquent, ce paysage médiatique, comme je viens de l’indiquer, s’est considérablement modifié, je ne vois pas au nom de quoi et comment surtout l’Etat pourrait intervenir dans ce domaine-là, M. Claude Demole me complètera tout à l’heure. Sur les autres points, notre groupe est favorable à un resserrement des dispositions sur l’action humanitaire et sur la promotion des droits de l’Homme à laquelle il est attaché. Enfin, il s’interroge sur la pertinence des thèses 508.81.a et 508.92.a et sur leurs amendements. Pourquoi ? Faut-il vraiment fragmenter la population ? C’est un problème quasiment philosophique. Faut-il vraiment fragmenter la population et prévoir dans la constitution le développement de politiques spécifiques pour les jeunes d’une part, pour les aînés d’autre part, ce qui pourrait amener à identifier, à catégoriser d’autres segments de la population, finalement peut-être au détriment d’une certaine cohésion sociale et intergénérationnelle ? Je pose la question. Notre groupe n’est pas unanime sur ce sujet, mais la question, je pense, mérite d’être soulevée. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole est à M. Claude Demole.

M. Claude Demole. Merci Monsieur le président. Comme l’a dit mon chef de groupe, j’aimerais vous entretenir sur mon opposition à la thèse 508.51.a. Plus je lis cette thèse, moins je la comprends parce que d’abord, lorsque l’on dit que l’Etat « garantit » ou « soutient » comme le propose un amendement des Radicaux la pluralité des médias, mais

qu'est-ce que cela veut dire ? Il y aura toujours une pluralité des médias. Nous aurons toujours des télévisions, des journaux, des radios, de l'Internet. Alors, est-ce que l'on parle de la pluralité de certains acteurs à l'intérieur d'une catégorie de médias, je pense que c'est cela, cela veut dire que l'Etat doit garantir que dans le média presse, il y ait plusieurs titres. Alors se pose ensuite une autre question : ces titres sont tous accessibles maintenant, la couverture de la presse internationale sur Genève est totalement complète, tout le monde peut lire online la plupart des journaux du monde entier. Donc en fait, la diversité des médias, même sectorielle, elle est assurée. Alors se pose encore une troisième question : il s'agit en fait d'une base géographique. Ce que cette thèse veut dire, c'est qu'à Genève, on doit garantir qu'il y ait des titres genevois. Alors moi, je prends l'exemple de la presse écrite, maintenant, il en reste un, les autres appartiennent tous à des groupes soit vaudois, soit étrangers. Alors, cela veut dire que l'Etat d'abord devrait créer un deuxième titre pour qu'il y ait cette fameuse pluralité, à partir de quoi, je vous le demande ? Ensuite, il devrait intervenir pour soutenir des journaux en difficulté, c'est absolument contraire à la liberté du commerce et de l'industrie. Cela fausse complètement le jeu de la concurrence. Un respecté membre de la constituante a dit : « Mais l'économie a tendance à se diriger vers une station de monopole. » Pour veiller à des situations de monopole dans le domaine de l'industrie et du commerce, vous avez la commission de la concurrence, et je peux dire que j'ai vécu à la création de *Le Temps* l'intervention de la commission de concurrence, qui a obligé le groupe Edipresse à partager la détention du journal avec quelques autres actionnaires. Donc je pense que cette thèse, vraiment, elle est complètement impraticable, tout le monde souhaite une diversité de la presse. Laissez le marché et les technologies modernes vous l'assurer, mais surtout ne demandez pas à l'Etat de mettre son doigt là-dedans, c'est non seulement faux au niveau des principes, mais c'est à mon avis complètement impossible en pratique. Merci beaucoup.

Le président. Merci Monsieur Demole. Pour les Verts, la parole est à M. Olivier Perroux.

M. Olivier Perroux. Merci Monsieur le président. Je vais m'adresser à vous au sujet des points 508.8 et 508.9. M. Barde a posé une question pertinente : faut-il fragmenter la population ? Clairement non, et d'ailleurs ce n'est pas la constitution qui va fragmenter la population en jeunes et moins jeunes, elle se fragmente toute seule. La question est plutôt de savoir s'il faut organiser l'action, voire l'inaction, de l'Etat vis-à-vis de ces populations. On a connu à Genève une situation depuis 50 ans un peu étonnante, on a créé des structures, on a créé des lois : l'OJ, la FASE, les SMP, la FOJ, le SLJ, toutes sortes de services de l'Etat qui ont des actions auprès des jeunes, mais l'Etat a oublié de se doter d'une politique générale et globale de la jeunesse. En réalité, cette thèse 508.81.a ne fait que traduire une intention qu'on a souvent entendue au sein des groupes ici qui est de dire que l'Etat doit s'occuper de la supervision, du pilotage politique d'un sujet et ensuite, laisser ses services s'organiser selon cette action par le biais de lois. Nous avons ici exactement la traduction de ce vœu : laisser la supervision à l'Etat et aux services de l'administration, selon les lois, d'appliquer cette politique. Il est donc très important que cette thèse 508.81.a soit adoptée. Une petite remarque sur les amendements qui ont été déposés et qui insèrent une position des communes dans cette définition de la politique de la jeunesse. C'est une très mauvaise idée, parce que justement nous avons besoin que cette politique de la jeunesse soit globale, cela ne veut pas dire que les communes en sont exclues. Si on prend l'exemple du canton de Vaud, ils ont mis exactement un article équivalent. Depuis que la constitution a été adoptée, toute une dynamique s'est créée, on a fait cette loi générale sur la jeunesse, qui donne aux communes un champ d'action sur lequel les communes peuvent après construire quelque chose. Mais dire que cette politique globale, c'est l'Etat et les communes, on est en train de perpétuer un mélange des genres qui aujourd'hui donne des services à la Ville de Genève ou à l'Etat, qui se retrouvent à faire plus ou moins les mêmes actions dans le même champ d'action. Nous avons besoin d'avoir une politique globale de la jeunesse, et cette politique doit être cantonale.

Je vais encore faire une dernière remarque : j'ai déposé un amendement afin que la thèse 508.92.a reprenne mot pour mot, ou pratiquement, ce qui est proposé pour la 508.81.a. Il est effectivement assez important, nous semble-t-il, que l'Etat se dote également d'une politique des aînés qui définisse son action, qui cadre son action. Alors la proposition qui est faite dans la thèse actuelle 508.92.a parle des soins à domicile, des établissements médicaux sociaux, des loisirs, du bénévolat, cela liste un certain nombre de choses, cette liste n'est pas exhaustive, nous avons meilleur temps de nouveau de revenir à ce vœu que beaucoup ici ont eu : laissons la supervision à l'Etat, et sur la base de la définition de cette politique, la machinerie administrative mettre en application cette politique. Mais il me semble qu'on pourrait agir au niveau des aînés de la même manière que les propositions qui sont faites vis-à-vis des jeunes. S'il vous plaît, n'insérons pas les communes, arrêtons le mélange des genres et laissons l'Etat se définir d'une politique globale de la jeunesse. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Perroux. La parole est à M. Antoine Maurice, pour les Radicaux, et M. Maurice a d'ailleurs déposé deux amendements.

M. Antoine Maurice. Merci Monsieur le président. On s'est arrêté maintenant assez longtemps et de façon paradoxalement unanime sur le constat concernant les médias d'une certaine insuffisance de la diversité dans notre canton, et ceci rejoint d'ailleurs ce qui se passe un peu partout dans le monde. Pour ce qui concerne le canton, il s'agissait d'abord effectivement de la presse écrite, dont la prise en charge par des groupes de dimension nationale ou internationale laisse peu d'espace public à une véritable diversité de l'information. En même temps, et c'est là que je diverge d'autres propositions qui ont été faites, sous l'empire du marché, les technologies de l'information, certes se démultiplient, mais ce qui en tendance lourde est loin d'accroître la diversité, mais pousse plutôt à des débits toujours plus puissants dans des canaux plus larges, mais moins nombreux, et indistincts. Il est tentant de penser qu'un canton, et plus encore une constitution cantonale, comme cela a été dit, n'y peuvent rien. En même temps, laisser le sort de valeur aussi fondamentale à la démocratie que la liberté d'expression et la formation d'opinion à la seule discrétion du marché n'est pas non plus satisfaisant. Pour sa part, l'Etat ne peut restaurer bien sûr un hypothétique âge d'or de l'information, qui se situerait vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, mais il ne peut pas non plus s'en désintéresser, à plus forte raison dans un Etat fédéral, où la diversité culturelle, qui a été tellement évoquée précédemment, fortement poussée ou portée par les médias, doit pouvoir s'exprimer là où elle subsiste. L'évolution américaine nous sert de guide, en même temps que d'avertissement : qu'y voit-on ? Une cartellisation permanente de la presse, depuis les années 1930, ou même avant, corrigée plus ou moins vigoureusement à intervalle régulier par l'Etat fédéral. En même temps, l'invention constamment renouvelée de canaux minoritaires, parfois marginaux, indépendants de l'Etat et aussi des grands groupes financiers, interactifs, fortement marqués sur le plan de l'opinion, tel que le journalisme public ou citoyen ou encore les journaux sur Internet, mais ces canaux restent très insuffisants par rapport à la tendance lourde de cartellisation. En Suisse, l'Etat cantonal, qui a d'ailleurs conservé une certaine présence médiatique, peut se manifester de deux manières au moins. La première est de soutenir les efforts de diversité, de ne pas les empêcher serait déjà quelque chose d'important, tout en demeurant bien sûr dans les limites de la législation fédérale, et peut-être, demain, apporter en tout cas une attention et peut-être un soutien plus sensible, je pense, il faut le dire, à des soutiens éventuellement financiers, à des médias innovateurs, en serait une autre. Deuxièmement, pour qu'il y ait diversité à mon avis, et là je me sépare de mon groupe qui me soutient sur le premier point, il faut qu'il y ait des usagers éclairés des médias. L'apprentissage des médias ne se fait pas automatiquement, ni du point de vue technique, ni dans le décodage des sources et des contenus, et ceci devrait trouver place dans l'enseignement scolaire, tout comme on enseigne l'histoire ou l'économie, ce qui se fait d'ailleurs dans plusieurs cantons. D'où mon soutien aux deux alinéas suivants, partagés par le groupe Radical-Ouverture. En ce qui concerne le premier : « L'Etat soutient la pluralité des médias et la diversité de l'information. » (508.51.a amendé), et 508.51.c : « Dans le cadre

des disciplines d'enseignement obligatoire, il est proposé l'analyse de contenu et de la diversité des sources d'information. » Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Maurice. La parole est à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Monsieur le président. J'ai déposé un amendement à la thèse 508.71.b, dont le texte est : « L'Etat suit les recommandations des Nations unies pour assurer la solidarité internationale. » Mon amendement a le contenu suivant : « L'Etat encourage la solidarité entre habitants du canton. » C'est très bien de parler de solidarité internationale, de suivre les recommandations des Nations unies, qui sont, je le rappelle, un club d'Etats pour la plupart n'appliquant pas des principes démocratiques, mais il faut penser à notre population et à la solidarité qui doit régner parmi elle, et ça, cela doit être une des tâches fondamentales de l'Etat. Vouloir absolument donner la priorité à des divagations internationales sur la base d'une organisation du même nom, c'est se moquer du citoyen, qui demande et qui exige qu'il y ait une solidarité entre résidents du canton, et toute solidarité internationale est absolument inconcevable sans qu'elle ne soit précédée d'efforts faits pour développer cette solidarité à l'intérieur du territoire de la République et canton de Genève. C'est pourquoi, je vous invite à faire très bon accueil à ce très bon amendement. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Pardo. La parole pour SolidaritéS est à M. Nils de Dardel.

M. Nils de Dardel. Monsieur le président, abordons d'abord la question de la diversité de l'information et de la pluralité des médias. Donc la pluralité des médias, cela a été dit, peut-être dans d'autres termes, c'est presque un souvenir historique. Les médias sont de plus en plus concentrés, de plus en plus en mains de monopoles nationaux, voire internationaux, et cela pas seulement au niveau de la presse écrite, mais aussi au niveau des télévisions privées, au niveau des agences de presse, qui jouent un rôle absolument déterminant, et même au rôle, comme vous l'avez dit, Monsieur Maurice, très justement, d'Internet, où les réseaux principaux, finalement, deviennent de plus en plus monopolistiques et au plan international. Donc cette pluralité de la presse, on le sait très bien que c'est la garantie essentielle de la liberté de l'information, de la liberté d'opinion, et elle disparaît. Elle ne disparaît pas du tout sous les coups des Etats, elle disparaît sous le coup de l'économie, du système économique et des grands monopoles. Donc cette situation-là, c'est une situation réelle, et ne pas l'aborder dans notre constitution, c'est surtout simplement ne pas aborder un des problèmes essentiels qui se pose aujourd'hui à notre société. Alors en ce qui nous concerne, nous préférons de très loin la solution qui a été adoptée par la majorité de la commission. Même la proposition de M. Maurice, qui est pleine de bonnes intentions et qui a dit des choses pertinentes tout à l'heure, elle est moins catégorique, et je pense qu'il faut vraiment soutenir la majorité de la commission. En ce qui concerne l'enseignement, là aussi, Monsieur Maurice, vous avez fait une proposition, qu'on a de la peine à comprendre à vrai dire. Si vous voulez dire simplement que l'analyse du contenu des sources d'information doit être diversifiée dans toutes les branches et séparément qui sont enseignées de manière obligatoire, oui, mais pourquoi pas aussi faire des cours spécifiques sur les problèmes d'information et de presse dans l'école ? Donc moi je pense que la formulation de la majorité de la commission est finalement beaucoup plus large et qu'elle est plus pertinente. En ce qui concerne le 51.d, je crois alors que les propositions développées tout à l'heure par M. Tanquerel sont tout à fait importantes, voire capitales, c'est-à-dire que reprendre dans la constitution les principes de la Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), c'est effectivement de niveau plus que constitutionnel, c'est essentiel. Cette LIPAD, elle a été voulue largement aussi par des partis de droite, et je ne comprends pas qu'on ne veuille pas reprendre dans la constitution ces principes. Et alors l'autre amendement qui dit que tous les règlements et toutes les directives des pouvoirs publics doivent être publiés, c'est aussi un élément absolument essentiel, parce qu'aujourd'hui, certaines communes, comme la Ville de Genève, ne publient pas tout le règlement, ce qui est une absurdité, donc

le problème des directives, qui sont très difficiles d'accès, c'est aussi une grande réalité, et là, il y a une véritable nécessité à voter cet amendement, proposé et développé tout à l'heure par M. Tanquerel.

Le commerce équitable : on nous dit, le commerce équitable, on ne sait ce que c'est. C'est vraiment une lacune terrible de dire cela. Le commerce équitable implique d'une part qu'il s'agisse de produits qui sont conformes à l'environnement, et d'autre part, qui rapportent un revenu suffisant aux producteurs ou aux travailleurs qui ont fait ces produits. C'est aussi simple que cela, c'est une définition qui est accessible à tout le monde, et je dois dire que c'est assez stupéfiant d'entendre qu'il s'agirait d'une notion indéterminée. En ce qui concerne le problème des droits de l'Homme ou les droits de la personne humaine, Mme Martenot développera cette question tout à l'heure. J'aimerais maintenant en venir à la politique de la jeunesse. Nous avons aussi remarqué que la politique de la jeunesse dans la proposition de la commission, c'était assez misérable et en fait tautologique. On dit : « bon, la jeunesse existe et il faut une politique de la jeunesse, cela s'arrête à peu près à cette constatation, ce qui est proposé par la commission. » Donc les grands problèmes de la jeunesse aujourd'hui, c'est essentiellement la question de la formation, de la qualité de cette formation ; c'est la question de trouver un emploi, il y a quelques décennies, ce problème ne se posait pas, mais aujourd'hui c'est peut-être le problème numéro 1 qui se pose à la jeunesse de trouver un emploi conforme aux vœux des jeunes ; et c'est aussi le problème du logement, puisque l'on sait que très bien que les jeunes sont tout particulièrement préterités sur le marché du logement. Nous avons fait un amendement sur ce sujet pour préciser ce que doit être la politique de la jeunesse, mais je vois en fait que nous avons été largement relayés par M. Alder et certains autres, qui ont fait une proposition de remplacement de la thèse qui nous agréée tout à fait, donc nous sommes d'accord de retirer notre amendement en faveur de l'amendement qui a été déposé par MM. Alder, Irmingier, Mme Kasser et d'autres rédacteurs. Politique des aînés, pour terminer : il est tout à fait juste, à notre avis, que si on développe un article constitutionnel sur la politique de la jeunesse, il faut aussi parler de la politique des aînés, et là, la proposition de minorité est bonne, elle est complète, elle insiste sur les aspects essentiels d'une véritable politique en faveur des aînés, et nous soutiendrons donc cette proposition de minorité.

Le président. Merci Monsieur de Dardel. Pour les Associations, la parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Juste deux ou trois points. Concernant ce qui est dit sur la coopération et le commerce équitable. Tout d'abord, cela vient d'être dit en bonne partie juste maintenant, mais j'aimerais souligner que la notion de coopération est extrêmement importante, notamment pour les associations qui travaillent dans ce domaine, et tout le monde connaît la Fédération genevoise de coopération, qui travaille en étroite coopération justement avec les communes. Si ce terme de coopération a autant d'importance, c'est qu'il a précisément caractérisé la démarche qui a été faite à Genève par l'Etat, les communes et les associations pour toujours faire un travail en matière de développement avec des partenaires locaux. Donc le fait de travailler en partenariat avec des gens que l'on considère comme étant des égaux, et non pas simplement de faire de l'œuvre charitable en faisant de l'aide au développement, mais justement de faire un travail on pourrait dire de co-développement est extrêmement important. Il serait bon que ce soit traduit ainsi dans le texte constitutionnel sinon effectivement, nous faisons marche arrière, ce qui serait vraiment regrettable, compte tenu de tout ce qui a déjà été fait à Genève.

En ce qui concerne le commerce équitable, je crois que plusieurs choses ont été très clairement précisées. Je voudrais juste simplement souligner que c'est notamment quelque chose qui est promu par M. Pascal Lamy lui-même, le secrétaire général de l'organisation mondiale du commerce, donc on n'est pas du tout dans quelque chose de baroque ou de peu connu, c'est quelque chose de très balisé au niveau international et qui effectivement

nécessite un soutien, particulièrement d'une ville comme Genève qui s'enorgueillit d'avoir sur son territoire l'OMC. Il y aurait quand même une contradiction à vouloir mettre ceci à la poubelle.

En ce qui concerne la question dite des droits de l'Homme, c'est-à-dire cette question de terminologie : effectivement, on peut faire référence aux origines et aux textes des pères fondateurs comme cela a été fait, mais évidemment, il y a un petit problème si on fait cela, c'est que précisément la première déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, on aurait pu la traduire les « droits du mâle et du citoyen ». C'est bien contre cela que s'est élevée Olympe de Gouges pour justement avoir une déclaration de la femme et de la citoyenne parce qu'on excluait au moment où ce texte a été adopté précisément les femmes. Cela a aussi été un combat de Condorcet. Donc précisément, ne revenons pas à des théories et des formulations anciennes, prenons acte du fait que désormais, c'est devenu un droit universel, ce qui n'était pas le cas quand les pères fondateurs l'avaient formulé. Je crois qu'ici, puisque l'on sait qu'il existe un débat au niveau international, puisqu'à chaque réunion internationale, le Canada plus d'autres Etats remettent en cause cette terminologie des droits de l'Homme, rappellent ces origines historiques. Je crois que nous avons ici une formulation tout à fait adéquate en parlant de « personne humaine » - on aurait pu parler des « droits fondamentaux de la personne humaine » - mais je crois que c'est important.

Enfin, troisième point sur la question des générations: nous soutenons les propositions de la commission, mais nous pensons que certains des amendements, comme celui qui vient d'être mentionné avant, celui du cercle informel qui a fait cette proposition, est tout à fait approprié et reçoit notre soutien. Il est important, et cela a déjà été dit plusieurs fois, d'avoir une politique des générations, d'avoir une politique aussi intergénérationnelle. Un des défis pour l'Etat et notre collectivité, c'est que la structure des âges est en train de se transformer, qu'il y a un poids, une charge sur les plus jeunes générations qui va grandissant et qui malheureusement est accompagné en même temps d'une précarité plus grande aussi pour ces générations. Il y a là donc une réflexion à faire. Les politiques antérieures ne suffisent plus à répondre à ces défis, et donc il faut se doter d'une véritable politique en la matière. Du côté des aînés, il est important de prendre acte du vieillissement de la population. C'est une donnée très importante. Il est important aussi, et c'est ce qui est proposé dans la thèse de minorité, non pas simplement de répondre à des besoins, mais aussi de conserver les aînés comme étant des acteurs de la société, et pas uniquement comme des bénéficiaires d'une aide. Ça aussi, c'est une modification, c'est bien pour cela qu'on parle très souvent de quatrième âge pour parler des problèmes de personnes qui sont en grande dépendance, mais aujourd'hui, toute une partie de la politique des aînés, elle n'a plus rien à voir avec ce qui existait encore il y a 10 ou 15 ans en arrière, nous avons là une population dynamique, qui est encore impliquée dans la vie active. Il y a donc toute une réflexion à avoir à ce niveau, parce qu'effectivement, c'est une population grandissante et qui a besoin aussi d'une véritable politique en la matière. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Lador. Madame Claire Martenot, pour Solidarités, vous avez encore deux minutes.

Mme Claire Martenot. Je crois que cela suffira, parce que j'aimerais revenir sur le respect et la promotion des droits de la personne humaine, la thèse 508.71.c, car on ne peut laisser passer sans réagir l'amendement des Libéraux. En leur nom, M. Halpérin refuse un terme épïcène qui parle des droits de la personne humaine pour revenir aux droits de l'Homme. Une expression qu'il faut garder – ajoute-t-il –, car il n'est pas question de modifier les termes utilisés par les pères fondateurs de notre société. C'est vraiment la totale. Voilà encore une preuve que cette société a bien été créée par et pour les hommes, surtout ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique d'ailleurs. Forcément, M. Halpérin ne peut pas ressentir ce que cela signifie d'être systématiquement exclue des discours. Il ne peut donc parler au nom des femmes pour revendiquer l'universalité du mot « homme ». Pourtant,

il se permet même de tourner en dérision des lapsus qu'ont pu faire une fois ou l'autre, parmi de nombreux discours, deux femmes politiques particulièrement courageuses. Mesdames, Messieurs, la majorité des femmes ne se retrouve pas dans « les droits de l'Homme », même avec une majuscule. Nous avons fait de grands progrès dans l'utilisation des termes qui recouvrent le masculin et le féminin, encore faut-il les utiliser. Je me permets donc d'insister sur « les droits de la personne humaine » et sur le respect d'un vocabulaire qui inclut les femmes dans l'ensemble des articles de la constitution.

Quelques applaudissements

Le président. Merci Madame Martenot. Pour le PDC, la parole est à M. Guy Tornare.

M. Guy Tornare. Monsieur le président. Mesdames, Messieurs. Sur la thèse 508.51.a relative à la diversité de l'information, le groupe PDC n'y souscrira pas telle que rédigée ici. L'Etat ne peut en effet garantir la diversité de l'information, c'est un faux espoir, car s'il le fait, cela veut dire que nous avons une étatisation ou du moins un fort contrôle de la presse, ce qui provoquera le contraire de ce que veut la thèse. Raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement de M. Maurice. S'agissant de la thèse 508.71.a, le PDC appuiera l'amendement de M. Kunz. En ce qui concerne l'amendement libéral à la thèse 508.71.c, droits de la personne, la formulation « droits de l'Homme » est plus judicieuse que celle proposée par la commission, qui dit les « droits de la personne humaine ». Sur les thèses 508.81.a, politique de la jeunesse, et 508.92.a, politique des aînés, nous soutiendrons les amendements de la droite à ce sujet. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Tornare. Pour le groupe radical, la parole est à M. Alder.

M. Murat Alder. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je m'exprime au nom des personnes ayant cosigné l'amendement avec M. Florian Irminger en faveur de la jeunesse. Je vous invite à soutenir cet amendement, dont le seul but est d'œuvrer aux objectifs en matière de culture, de formation, d'emploi et de logement pour les jeunes dans ce canton.

Le président. Merci Monsieur Alder. M. Zwahlen a la parole.

M. Guy Zwahlen. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Je souhaite soutenir en mon nom personnel les deux amendements présentés par notre collègue Tanquerel en ce qui concerne la publication impérative des règles de droit et directives. Je pense effectivement que dans un Etat de droit, c'est une règle de niveau constitutionnel. C'est une règle fondamentale de l'Etat et en tant que praticien du droit, il est vrai qu'on est souvent confronté à des problèmes dans ce domaine. Egalement, même s'il y a la LIPAD, la règle donnant droit à chacun d'accéder à l'ensemble des documents officiels, à l'ensemble des dossiers, est aussi une directive qu'il est bon de rappeler tous les jours à l'administration. En conséquence, il paraît opportun qu'elle figure dans notre constitution en tant que règle fondamentale du comportement de l'ensemble des administrations dans notre Etat, qui doit être un Etat de droit. Ce sont deux impératifs indispensables dans ce cadre. Je vous remercie.

Le président. Merci. Monsieur Mouhanna, vous n'êtes pas à la table des rapporteurs, mais vous pouvez parler en tant que rapporteur.

M. Souhaïl Mouhanna. Je voudrais m'exprimer au nom de mon groupe, Monsieur le président, autrement je me serais installé à la table des rapporteurs.

Le président. Merci de votre correction.

M. Souhaïl Mouhanna. Tout d'abord, je voudrais répliquer à M. Pardo. Concernant son intervention et son amendement, qui parlerait de la solidarité entre les résidents du canton, qu'il a défendu avec beaucoup d'enthousiasme, je qualifierai cette intervention d'un spécimen très particulier de tartufferie. En effet, M. Pardo a voté systématiquement contre toutes les thèses que nous avons présentées, en ce qui concerne la solidarité à l'intérieur du canton, l'aide sociale, les prestations sociales... Tout ce qui a été de nature à exprimer concrètement la solidarité entre les résidents de notre canton, et surtout par rapport aux gens qui sont dans le besoin, eh bien M. Pardo a voté systématiquement contre. Cela est véritablement un exemple très cynique de ce type d'interventions, dont le seul but est de faire croire qu'on est pour quelque chose alors qu'on fait exactement l'inverse. Ensuite, s'agissant des différentes thèses sur l'humanitaire etc., je voudrais vous signaler que le produit intérieur brut de la Suisse est actuellement d'environ 550 milliards de francs. L'ONU, dont la Suisse fait maintenant partie, avait recommandé à peu près 0,7 % du PIB pour l'aide internationale, ce qui représenterait près de 4 milliards de francs pour la Suisse. Le PIB genevois s'élevant à 43 milliards de francs, cela correspondait à quelques centaines de millions de francs. Or, Genève n'affectait quasiment rien, c'est-à-dire quelques millions et encore. Et on considère même que certaines dépenses internes au canton sont considérées comme de l'aide aux pays qui en ont besoin. En revanche, ceux qui sont contre cette aide internationale, contre la coopération entre les peuples, contre beaucoup de choses, sont ceux-là même qui trouvent normal que les banques suisses, et donc genevoises aussi, aient des milliers de milliards de francs qui viennent de différents pays. Beaucoup de pays d'ailleurs sont dans la misère à cause de ce pillage systématique des pays en question. La moindre ristourne à tous ces gens qui souffrent des conséquences de ce transfert colossal d'argent, là il ne faut surtout pas y toucher. Je voudrais également rappeler que lorsque, par exemple, on parle de l'aide aux associations, des médias etc., ceux qui disent qu'il y a une liberté des médias aujourd'hui, c'est une hilarité. On sait parfaitement qu'aujourd'hui, c'est l'argent qui domine, l'argent et rien que l'argent. Mais, en même temps, ceux qui appartiennent à certains partis, qui reçoivent de l'argent de milieux privés... D'ailleurs il semblerait que, et cela a été dit à maintes reprises, certaines grandes banques, pour affecter les soutiens financiers à certains partis, ont des gens qui pointent les votes des différents élus de ces partis, pour savoir quel sera le montant de l'aide qui sera donné à ces partis. Ils viennent nous faire la leçon aujourd'hui par rapport au fonctionnement, aux associations, au rôle de l'Etat vis-à-vis des associations. L'hypocrisie et le cynisme n'ont plus de limites ici. Cela va dans tous les sens et tout ceci est véritablement indécent. Concernant les médias, on sait très bien qu'actuellement, même les journalistes qui ont la moindre velléité de pratiquer la liberté de penser sont vite rappelés à l'ordre ou, dans beaucoup de situations, ils sont licenciés. On sait aussi quel est le rôle de la publicité, comment on peut imposer un certain nombre de choses aux médias et une certaine ligne avec la publicité. Cette ligne est celle de la pensée unique néolibérale que nous subissons quasiment tous les jours. Je ne fais aucune allusion par rapport aux votes qui vont intervenir ce soir, mais cela ne fait que me confirmer dans l'idée que ce qui est en train de se préparer ici doit être rejeté en bloc.

Puis, en ce qui concerne la politique des aînés, M. Kunz a présenté un amendement pour le maintien de la qualité de vie des aînés. Monsieur le président, peut-être qu'on peut dire à M. Kunz qu'il suffit qu'il lise le rapport annuel de Pro Senectute. Tout le monde sait que les radicaux sont les principaux dirigeants de... Il suffit de voir que la situation est dramatique. Il ne s'agit pas de maintenir quoi que ce soit, mais d'améliorer le sort de dizaines de milliers de gens chez nous à Genève, par ailleurs. M. Pardo pourrait peut-être également le lire, afin de savoir quelle solidarité faire vis-à-vis de ces gens. A l'AVIVO, quasiment tous les jours des personnes viennent nous voir. Ce sont au moins 12'000 personnes par année qui sollicitent nos services. La situation est dramatique. Alors maintenir le sort de ces gens, c'est véritablement maintenir beaucoup de gens dans la précarité et dans la misère. Je conseille à M. Kunz et à son groupe radical de dire au conseiller d'Etat M. François Longchamp, radical, que maintenir la qualité de vie de certaines personnes consisterait au moins, pour les personnes qui par exemple bénéficient de prestations municipales de la Ville de Genève, à

ne pas leur supprimer ces prestations, lesquelles leur sont absolument nécessaires. Voilà. J'avais un certain nombre d'autres éléments à dire, mais je les dirai tout à l'heure en tant que rapporteur. Merci.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Avant de passer la parole au rapporteur M. Boris Calame, j'aimerais vous faire deux annonces. Premièrement, nous espérons pouvoir voter avant 19h00. Deuxièmement, au moment où l'interruption aura lieu, nous aimerions que les tous les membres du Bureau se retrouvent avec la Présidence à la salle Nicolas-Bogueret, car la Présidence a une annonce importante à leur faire et une discussion à avoir avec eux de manière relativement urgente. Je passe la parole à M. Boris Calame, rapporteur.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Quelques précisions sur les différents rapports que l'on traite. D'abord, deux précisions concernant le rapport 508.5 « Médias, information et opinion ». S'agissant de la thèse 508.51.b, accès aux médias, lorsqu'on dit que l'Etat garantit l'accès aux médias et aux moyens électroniques de communication, on peut imaginer tout simplement un accès garanti, par exemple dans les bibliothèques publiques. Ce ne serait pas anodin d'offrir un accès multimédia et un accès à la presse écrite dans les bibliothèques publiques et de le garantir. La thèse 508.51.c : *Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, l'analyse du contenu et de la diversité des sources d'informations est assurée*, semble très importante dans le cadre de l'information de plus en plus instantanée. En effet, peut-être que certains d'entre vous ont des adolescents ou jeunes adultes qui auraient tendance à toujours prendre au premier degré l'information reçue. Or, il est important qu'ils puissent se rendre compte que l'information n'est pas toujours réalité. S'agissant du chapitre 508.7 « action humanitaire et coopération au développement », on a entendu plusieurs intervenants critiquer le terme « commerce équitable ». Je tiens à souligner que cette notion apparaît dans la constitution fribourgeoise, à son article 70 : *L'Etat encourage l'aide humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable. Il favorise les échanges entre les peuples*. De plus, la même notion est consacrée dans la Constitution vaudoise, sous son article 71 : *L'Etat et les communes collaborent avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable*. Enfin, je tiens à souligner que, concernant le chapitre 508.8 « jeunesse », très récemment, les Vaudois ont élaboré une loi spécifique. Elle date du 27 avril 2010 et c'est la dernière loi qui met en œuvre la nouvelle Constitution vaudoise de 2002. Cette loi est fondée sur les articles suivants de la Constitution vaudoise : article 62 « jeunesse », article 70 « vie associative et bénévolat » et art. 85 « formation civique et commission de jeunes ». Il est intéressant de voir que cette loi, qui au départ portait le nom de « promotion de l'enfance et de la jeunesse » est devenue la loi sur « le soutien aux activités de la jeunesse ». Elle a pour but d'instaurer un soutien aux activités de la jeunesse. Le cas échéant, je vous renvoie à sa lecture ; elle porte le numéro 850.43. On constate en tout cas que les Vaudois ont su faire quelque chose de trois articles constitutionnels en faveur directement et pour le soutien de la jeunesse. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Calame. La parole est à M. Richard Barbey pour le groupe libéral. Il vous reste trois minutes.

M. Richard Barbey. Je vous remercie Monsieur le président. Chers collègues. Je souhaite simplement apporter une remarque concernant la thèse 508.92.a, plus particulièrement la proposition d'amendement qui vous est soumise par M. Muller. J'interviens là à titre personnel, et j'entends bien le souligner, pas au nom de mon groupe. J'interviens toutefois en qualité de juriste. Il me semble que la formulation de cette thèse est d'une concision parfaite et elle pourrait être acceptée, même si d'autres thèses qui sont proposées sur le sujet sont acceptées ou refusées. Cette formulation m'apparaît personnellement la meilleure. Elle met de côté la formulation « en collaboration avec le secteur privé » qui figure dans une des autres propositions d'amendements minoritaires, parce que cette précision peut être

jointe à bien des tâches de l'Etat. Donc, elle n'a pas sa place ici, mais de manière générale, dans les principes généraux sur les tâches de l'Etat. Par conséquent, je soutiendrai cette thèse de M. Muller. En tous les cas, je soutiendrai aussi la proposition minoritaire présentée par M. Kunz.

Le président. Merci Monsieur Barbey. La parole pour G[e]l'avance est à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Merci Monsieur le président. J'aimerais revenir sur les sujets relatifs à la diversité de l'information, ainsi qu'aux amendements déposés par M. Thierry Tanquerel. On traite avec les tâches de l'Etat parfois des tâches qui n'ont rien à voir. On a regroupé certaines de ces tâches dans le chapitre 508 et de temps en temps une unité de l'information fait défaut. Mais en l'occurrence, il y a une espèce de collision assez intéressante. Si je comprends bien le souhait – c'est un souhait réitéré, puisqu'il avait déjà été présenté et refusé – consistant à dire qu'on doit absolument mettre dans la constitution, enjoindre l'Etat, à publier les règlements et les directives, parce qu'on pense que sinon il ne le fera pas, alors que cette disposition manifestement est déjà contenue dans les dispositions générales et est répétée également ici dans le souci de demander à l'Etat d'informer sur ses projets. Si je comprends bien ce qu'il y a derrière ce souhait, c'est qu'on pense que l'Etat fait une rétention de l'information. Alors si c'est vrai, je trouve particulièrement piquant que ce même Etat ait la charge de garantir la diversité de la presse. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Genecand. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier pour le MCG.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. Je ne crois pas que nous ayons dit à propos des travaux de la commission 5 que nous les encourageons, ce que je fais, et nous les encourageons sans réserve. En revanche, nous les soutenons avec quelques petites réserves. Nous soutiendrons en particulier les amendements de notre collègue Antoine Maurice, qui précise ce qui doit l'être et qui met les points sur les bons « i ». Lorsque j'ai fait mes études, plus particulièrement en droit constitutionnel, j'ai été le très modeste étudiant d'un brillant constitutionnaliste, à savoir Jean-François Aubert. Lors de mon examen de fin d'année, je suis tombé sur la question de savoir si la Confédération soutenait la presse. Je dois vous avouer très honnêtement mon interrogation totale à cette question. J'ai tenté un timide oui, et lorsqu'il m'a demandé comment, j'étais bien emprunté. En réalité, le soutien à la presse à cette époque résidait dans le fait que la Confédération pratiquait un tarif postal spécial pour la presse. Le commentaire du professeur Aubert était de dire qu'il ne faudrait pas que cela aille beaucoup plus loin. Or, les amendements qui nous sont proposés ne parlent pas du subventionnement de la presse, mais simplement de la garantie de la diversité de la presse – ce qui est totalement différent – et de l'apprentissage de l'analyse diversifiée de la presse. C'est bien la raison pour laquelle nous soutenons ces amendements qui nous semblent par ailleurs, et contrairement à ce qui a été dit auparavant, fort bien rédigés. Comme d'autres avant nous, nous soutiendrons les amendements aux thèses 508.71.a sur l'encouragement et le soutien à l'action humanitaire et l'aide au développement. En revanche, nous ne soutiendrons pas la thèse qui ajoute le commerce équitable. Je souhaite évoquer ici après celui du café le cas des roses kenyanes, et je m'étonne que nos collègues écologistes, qui sont pourtant très attentifs à ces questions, et je les comprends, aient complètement zappés sur cette question. Vous et moi, en tout cas pour ce qui me concerne, lorsque j'ai le choix et je fais des achats, notamment de fleurs ou de café, si je peux trouver des produits qui proviennent du commerce équitable, je le fais. Jusqu'au jour où je suis tombé sur une émission produite par un certain Nicolas Hulot à propos des dégâts majeurs causés à l'environnement par la culture extensive des roses au Kenya. Et pourtant, la majorité de ces roses, et vous l'avez vu comme moi si vous vous en êtes un petit peu occupés, portent le label commerce équitable Max Havelaar. Et quels sont les dégâts qui sont causés ? Ce sont des dégâts très importants au Nil, et ce qui veut dire par là : ce n'est

pas parce qu'on a mis un label commerce équitable à un produit qu'il est absolument équitable et qu'en tout cas, il préserve l'environnement. Ceci pour mettre l'église au milieu de l'oued.

Nous soutiendrons également l'amendement du groupe Libéral, déposé par notre collègue Halpérin. Je sais déjà Madame Martenot que vous allez dire que c'est un homme qui le soutient, je vous comprends, mais permettez-moi de vous dire Madame que si une personne n'est pas humaine, vous m'expliquez ce que c'est, parce qu'une personne est nécessairement humaine. En dernier lieu, nous soutiendrons les amendements aux thèses 508. 81.a et 508.92.a qui nous semblent effectivement très importantes. Merci.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole, mais il lui reste cinquante secondes, est à M. Pierre Kunz. Monsieur Kunz, il vous reste cinquante secondes.

M. Pierre Kunz. Oui, mais ce sera tout à fait suffisant, Monsieur le président. Merci. J'aimerais revenir sur deux points, non pas pour allumer des feux, mais quand même. Lorsque nous avons voté l'égalité hommes/femmes sous la forme, au tout début de cette année, de « l'égalité de toute personne devant la loi », on a expliqué à grands cris que c'était un scandale, et aujourd'hui, on nous propose « l'égalité des droits de la personne humaine », et ça semble très bien aller, la « personne » convient. Juste pour dire en passant. Maintenant sur l'équité du commerce : est-ce que quelqu'un s'est déjà demandé, indépendamment des propos qui ont été tenus par M. Dimier, ce qu'il y a d'équitable dans le traitement très différent que l'on fait aux producteurs qui se trouvent incorporés dans le réseau Max Havelaar, et celui qui est juste à côté, mais qui lui n'y est pas intégré et qui voit ses revenus réduits d'une manière considérable, tout simplement parce qu'il n'est pas dans le réseau Max Havelaar ? Même chose dans d'autres secteurs. Est-ce qu'il y a quelque chose d'équitable là-dedans ? Loin de moi l'idée de nier l'intérêt de Max Havelaar, il faut juste que l'on comprenne que le commerce équitable, ça n'est pas une chose qui va de soi, même si le mot emporte évidemment l'adhésion.

Le président. Merci Monsieur Kunz. La parole est à Mme Janine Bezaguet. Il vous reste malheureusement entre trente et cinquante secondes.

Mme Janine Bezaguet. Oui, mais j'aimerais bien que vous décomptiez le temps de M. Mouhanna, parce qu'il aurait pu le prendre sur son temps de rapporteur. Je prends rarement la parole, mais j'aimerais bien qu'on me la laisse de temps en temps. Est-ce que c'est possible ?

Le président. Ecoutez, on va vous donner une minute, Madame Bezaguet. Je veux la paix des ménages, y compris au sein de l'AVIVO.

Mme Janine Bezaguet. J'espère. Ce sera d'ailleurs très bref, et cette intervention est à titre personnel, je le souligne. C'était pour soutenir mon excellent collègue Antoine Maurice concernant une analyse de la presse dans les écoles genevoises. Ce cours existait déjà dans son temps sous le nom de « critique de l'information » dans certains établissements en tout cas, et je pense qu'il est capital, dans la mesure où il amène nos élèves à aborder d'autres médias que ce qu'ils pratiquent généralement. Je pense qu'il est très important en ce qui concerne la formation à la citoyenneté et qu'il y aurait peut-être un peu moins d'abstentionnisme si de temps en temps nos élèves étaient véritablement confrontés à une lecture critique de la presse. Je pense donc que cet amendement a autant sa place dans nos débats que ce qui concerne l'éducation artistique, pour lequel on a déposé un amendement. Alors j'aimerais bien donc être suivie dans ce domaine.

Le président. Merci Madame Bezaguet. Alors maintenant, c'est en tant que rapporteur que M. Souhaïl Mouhanna a la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je vous rassure : il n'y a aucun problème de ménage chez nous, on n'a pas de ménage chez nous d'ailleurs, nous sommes un groupe. Alors, tout d'abord, en ce qui concerne la politique de la jeunesse : je lis par exemple l'amendement qui est présenté par Mme Louise Kasser et MM. Murat Alder, Florian Irminger, Jean-Philippe Terrier, Michel Chevrolet et Cyril Mizrahi. C'est exprès que j'ai cité les noms parce que j'espère que tout à l'heure, les votes vont correspondre. Alors le texte, par rapport à la politique de la jeunesse, il cite, j'ai souligné ici, six domaines, en ce qui concerne les enfants et les jeunes, je vous les cite : la formation, l'emploi, le logement, la santé, le sport et la culture. En ce qui concerne la politique des aînés, il y a également six domaines, exactement, je vous les cite : les soins à domicile, les établissements médicaux-sociaux, la solidarité intergénérationnelle, les loisirs, l'activité associative et le bénévolat. Il y a exactement le même nombre. Je ne comprendrais pas que les signataires et leurs groupes de cet amendement sur les jeunes - qui sont également concernés plus tard parce qu'ils vont être des aînés plus tard, je l'espère en tout cas - ne voteraient pas la thèse sur la politique des aînés. Je ne comprendrais pas que des éléments aussi fondamentaux et qui n'ont aucune consonance politique ou politicienne soient refusés par des gens ; d'ailleurs, il semblerait que notre moyenne d'âge ferait en sorte que beaucoup d'entre nous seraient concernés dans les toutes prochaines années par cet article. Donc je ne comprendrais pas la position de ceux qui voteraient contre un article aussi fondamental par rapport à ce que je peux appeler moi la cohésion sociale. La cohésion sociale, elle est là, il y a les jeunes, ce sont les futurs actifs, ce sont les futurs aînés, il y a tous ceux qui ont été des jeunes, qui ont travaillé, qui ont cotisé, qui ont apporté une contribution extrêmement importante à l'économie et qui continuent à le faire et qui sont aujourd'hui aussi des acteurs fondamentaux, essentiels, non seulement de la politique économique de notre canton, mais également de la politique sociale, culturelle, et d'une manière générale, ils sont une partie très importante de la richesse humaine de notre canton. Je ne comprendrais même pas qu'il y ait des abstentions, je tenais à le dire.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Je vois encore des inscrits : M. Mizrahi pour les socialistes, Mme Engelberts pour le MCG et M. Calame, comme rapporteur. Je pense qu'ensuite, nous pourrions passer aux votes, s'il n'y a pas d'autres. Monsieur Cyril Mizrahi, vous avez la parole pour le groupe socialiste.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. J'aimerais revenir très brièvement sur quelques aspects précis dans les interventions de mes préopinants, notamment par rapport à ce qui a été dit sur la thèse de commission par rapport à la promotion des droits de la personne humaine. Alors, je ne sais plus qui dans cette assemblée posait la question : quelle personne ne serait pas humaine ? Je vous rappelle qu'il y a les personnes morales, donc cette formulation n'est pas tautologique, cette formulation a l'avantage d'englober et les hommes, et les femmes, donc quand vous aurez fini de faire vos provocations ridicules, vous avez vu avec l'égalité entre hommes et femmes que la population était sensible à cette question et vous continuez de provoquer. Très bien, on en prend acte...

Le président. Vous vous adressez à la Présidence Monsieur Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Oui, écoutez, vous n'allez pas me reprendre à chaque fois que je m'adresse aux personnes d'en face, beaucoup le font.

Le président. Je fais la même chose avec les autres.

M. Cyril Mizrahi. Très bien Monsieur le président. Donc à un moment donné, Monsieur le président, si les auteurs de l'amendement sur les droits de l'Homme souhaitent être cohérents, ils peuvent proposer un amendement sur les droits de l'homme et de la femme et à ce moment-là, on le votera sans problème. Voilà, ça, c'était sur le premier point. Sur le

deuxième point, par rapport au commerce équitable : soyons corrects, ce qu'a dit mon préopinant, chef du groupe MCG, M. Dimier, au sujet de l'importation des roses est exact. Je crois qu'il met le point sur quelque chose de problématique, je crois qu'il y a eu des discussions assez animées au sein de la fondation Max Havelaar par rapport à cette question, mais ce qui est proposé dans la thèse de commission, ce n'est pas de favoriser un label, c'est de favoriser un principe, le principe du commerce équitable, le principe de tenir compte des aspects sociaux et environnementaux. Contrairement à ce qu'a dit M. Kunz, ça n'empêche absolument pas de favoriser l'agriculture de proximité, du reste nous avons déjà voté une thèse à ce propos. Maintenant, j'en finis avec ce que dit M. Mouhanna. Je regrette beaucoup qu'on oppose les jeunes et les aînés ou je regretterais beaucoup qu'on donne l'impression qu'on les oppose, ce n'était peut-être pas votre intention, Monsieur Mouhanna, je pense effectivement que ce n'était pas le cas, mais je regrette beaucoup qu'on commence à faire des comparaisons et qu'on dise : « Voilà, il faudrait le même nombre de lignes d'un côté et de l'autre. » La vérité, c'est qu'il faut une politique de la jeunesse, il faut une politique en faveur des aînés, il faut une politique intergénérationnelle, et quelle que soit la formulation choisie, j'espère que nous parviendrons à une solution, si ce n'est maintenant, dans la lecture suivante. Il faut cet engagement de l'Etat, à la fois par rapport aux besoins particuliers des jeunes, mais également par rapport aux besoins particuliers des aînés. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi. Dernière porte-parole de groupe, Mme Marie-Thérèse Engelberts pour le MCG.

Mme Marie-Thérèse Engelberts. Il me reste combien de temps, Monsieur le président ?

Le président. Il vous reste trois minutes et quelques.

Mme Marie-Thérèse Engelberts. Merci beaucoup. Je voulais juste réagir par rapport à la position de l'AVIVO en ce qui concerne les personnes âgées. J'ai regardé : donc à Genève, il y a 62 000 personnes qui ont plus 65 ans ou plus. Lorsque l'AVIVO nous dit qu'ils ont 12 000 visites par année de personnes âgées, je voudrais juste savoir à partir de quel âge les personnes âgées vont consulter à l'AVIVO et pour quels motifs ? Cela voudrait dire qu'une personne sur cinq à Genève a un dossier à l'AVIVO, c'est possible, c'est peut-être le cas, j'aimerais juste avoir des informations sur ce point. A part cela, j'aimerais revenir sur la question des droits de l'Homme. Je crois qu'on a déjà eu cette discussion au moment où on a parlé de l'égalité, et il me semble que de revenir et de remettre en question la position qui a été celle de dire que nous nous référons aux droits de l'Homme, avec un grand « H », il me semble pas que cette position exclut le droit des femmes. En médecine, on ne distingue pas le genre tout le temps de cette manière-là, en tout cas en ce qui concerne des questions d'éthique. Oui, il y a des hommes et des femmes, des enfants, des ados, des vieux et des jeunes, il y a des blonds, des gros et des petits et encore toutes catégories mélangées. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas utile au débat de revenir sur cette question parce qu'elle oppose plus qu'elle ne rassemble. La reconnaissance de dire les droits de l'Homme, avec un grand « H », fait que l'on parle de l'humanité, et de tout le temps opposer les hommes et les femmes, comme les jeunes et les vieux, c'est véritablement lassant, et en plus, je trouve que c'est discriminatoire. Que l'on parle d'une politique de la jeunesse, excellent, c'est absolument nécessaire, d'une politique concernant les personnes âgées, c'est aussi nécessaire, et parlons peut-être de différents types de personnes âgées, je pense qu'il y a les 65-80 ans et il y a les 80 ans et plus, et puis laissons nous choisir aussi. A un moment donné, de tout le temps nous opposer, on est en train de mettre en place une constitution qui fait office de discrimination sur ce sujet, et c'est en cela que je m'opposerai en tout cas à ces textes-là. Par contre, « L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement. », je suis favorable au soutien - et le MCG a l'esprit suffisamment large pour que j'ai une position différente - je soutiendrai le principe du commerce équitable, parce que même s'il y a des expériences qui ne sont pas toujours significatives à tous points de vue, il

y en a d'autres qui le sont, et là, je pourrais donner des exemples extrêmement positifs en Colombie, des bons exemples et des mauvais exemples. Mais je pense quand même qu'à un moment donné, il faut aller de l'avant et aller dans ce sens-là. Je vous remercie.

Le président. Merci Madame Engelberts. Alors nous avons trois des rapporteurs qui ont demandé la parole. M. Boris Calame, d'abord.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. Je vais aller très vite parce que je rejoins les avis de mes préopinants. Au niveau du commerce équitable, on parle d'un label Max Havelaar, je tiens à rappeler qu'il ne s'agit pas d'un label environnemental, mais c'est un label socio-économique, et qu'on fasse d'une éventuelle anecdote, dont je n'ai pas plus connaissance, des roses du Kenya et de Nicolas Hulot un pareil pataquès, je trouve cela un peu léger. Je pense que d'affirmer pareilles choses en plénière, cela pourrait être étayé, c'est un peu facile. C'est quelque part une remise en question complète, les propos tenus, de la labellisation en tant que telle, et je tiens à insister : la labellisation est un outil d'aide à la décision pour les consommateurs, de tous bords, pour tous produits, c'est valable aussi, par exemple, pour les normes ISO, qu'elles soient 9001, 14 000 et autres. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. Monsieur Alberto Velasco, vous avez la parole.

M. Alberto Velasco. Merci Monsieur le président. Je prends juste la parole pour insister sur le fait d'abord de rendre hommage à la politique de l'enseignement artistique qui est fait dans le canton, dans les écoles. Cette thèse est bien là, comme je l'ai affirmé, pour ancrer cela dans notre constitution et pérenniser cette politique. J'aimerais enfin insister sur le fait que si cette assemblée venait à accepter la proposition des jeunes constituants, elle ne devrait pas se faire au détriment de la thèse que j'ai présentée parce que sur le fond, cette thèse insiste sur l'enseignement, et j'ai pu me rendre compte qu'aujourd'hui, il est très difficile - et j'ai aidé certains jeunes d'ailleurs, qui veulent s'initier au théâtre, à la musique - de pouvoir y accéder, et le cycle est un lieu extraordinaire pour les initier. Donc ma thèse va dans ce sens, et j'aimerais qu'elle ne soit pas préteritée par le fait qu'on accepte la 81.a telle que proposée. Merci Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Velasco. Et alors, le dernier orateur sera M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je serai très bref. Puisque Mme Engelberts m'a posé la question, je tiens simplement à lui dire que nous avons tous nos rapports de l'office social sur Internet, elle peut consulter tous les rapports. Elle aura toutes les réponses qu'elle souhaite par rapport à nos activités. Et si elle veut encore davantage, elle peut toujours adhérer à l'AVIVO, on pourra lui donner encore beaucoup d'autres éléments. Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, je voudrais quand même lui rappeler qu'elle a soutenu la thèse que j'ai présentée en commission, il y a son nom qui figure et elle a demandé à figurer sur cette liste. Je ne sais pas si son intervention veut dire qu'elle change de position, je ne sais pas, c'est à elle de voir. Mais quoi qu'il en soit, il n'a jamais été question pour moi d'opposer la politique de la jeunesse à la politique des aînés, j'ai dit que c'était finalement les deux faces d'une même pièce et on soutient justement la politique de la jeunesse également. J'espère que M. Mizrahi a pensé également la même chose et qu'il soutiendra les deux.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Si les rapporteurs veulent bien regagner leur place. Voilà, alors nous allons commencer la procédure de vote. Nous commençons donc par le chiffre 508.5.

508.5 Médias, information et opinion

Le président. Nous passons à la thèse 508.51.a Diversité de l'information « L'Etat garantit la pluralité des médias et la diversité de l'information. » Nous avons un amendement Radical-Ouverture.

Amendement de M. Antoine Maurice (Radical-Ouverture) :
L'Etat soutient la pluralité des médias et la diversité de l'information.

L'amendement est accepté par 45 oui, 26 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.51.a
L'Etat soutient la pluralité des médias et la diversité de l'information.

est adoptée 49 oui, 19 non, 2 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 508.51.b Accès aux médias « L'Etat garantit l'accès aux médias et aux moyens électroniques de communication. »

Mise aux voix, la thèse 508.51.b Accès aux médias
L'Etat garantit l'accès aux médias et aux moyens électroniques de communication.

est refusée par 37 non, 33 oui, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 508.51.c Enseignement « Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, l'analyse du contenu et de la diversité des sources d'informations est assurée. » pour laquelle nous avons un amendement de M. Maurice.

Amendement de M. Antoine Maurice (Radical-Ouverture) :
Dans le cadre des disciplines d'enseignement obligatoire, est proposée l'analyse de contenu et de la diversité des sources d'informations.

L'amendement est refusé par 31 non, 26 oui, 14 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 508.51.c Enseignement
Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, l'analyse du contenu et de la diversité des sources d'informations est assurée.

est adoptée par 36 oui, 35 non, 0 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 508.51.d Devoir d'information « L'Etat informe sur ses projets et activités. ». Nous avons un amendement de M. Tanquerel.

Amendement de M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Ajouter :

Toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement à la thèse 508.51.d

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	ABS
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	ABS
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NVT
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON

Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est accepté par 45 oui, 24 non, 2 abstentions.

Le président. Nous avons un autre amendement des mêmes proposant et qui est également un ajout.

Amendement de M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Ajouter :

Les règles de droit et les directives doivent être publiées.

L'amendement est accepté 45 oui, 24 non, 2 abstentions.

Le président. Je mets aux voix la thèse amendée.

La thèse 508.51.d amendée

L'Etat informe sur ses projets et activités.

Toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.

Les règles de droit et les directives doivent être publiées.

est adoptée par 47 oui, 22 non, 2 abstentions.

Le président. Nous sommes également saisis d'une proposition de M. Velasco, celle-ci ne fait pas l'objet ni d'un débat, ni d'un vote et qui désire que la question de la consultation et de la participation « Partis politiques et consultation » soit renvoyée à la commission 5.

Proposition de M. Alberto Velasco (socialiste pluraliste) :

Dans le cadre de la participation à la formation de l'opinion publique et de la volonté populaire, nous considérons que les thèses suivantes doivent figurer dans la future Constitution et être reprises par la commission 5, pour qu'elle concrétise ses décisions.

508.61.a Reconnaissance : « L'Etat reconnaît la contribution des partis politiques et des associations à la formation de l'opinion et à l'expression de la volonté publique ».

508.61.b Soutien : « Il peut les soutenir dans leurs missions ».

508.61.c Transparence : « Ceux qui obtiennent un soutien de l'Etat doivent se soumettre à la transparence ».

508.61.d Politique : « L'Etat met en œuvre une politique de soutien et d'encouragement à l'exercice des fonctions électives et participatives ».

La proposition est renvoyée à la commission 5.

Le président. Nous passons au point 508.7

508.7 Action humanitaire et coopération au développement

Le président. Nous passons à la thèse 508.71.a Encouragement et soutien « L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable. » Nous avons un amendement de M. Kunz et un amendement AVIVO.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), de M. Michel Barde (G[e]'avance) et de M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) :

L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement à la thèse 508.71.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI

Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	ABS
Extermann	Laurent	SP	NON
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NVT
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI

Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est accepté par 36 oui, 34 non, 1 abstention.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Encouragement et soutien

L'Etat et les communes encouragent et soutiennent l'action humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable.

L'amendement est refusé par 46 non, 17 oui, 6 abstentions.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.71.a

L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement.

est adoptée par 51 oui, 2 non, 17 abstentions.

Le président. Nous avons la thèse 508.71.b Solidarité internationale « Il [L'Etat] suit les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la solidarité internationale. » Nous avons un amendement de M. Pardo.

Amendement de M. Soli Pardo (indépendant) :
L'Etat encourage la solidarité entre habitants du canton.

L'amendement est refusé par 66 non, 2 oui, 3 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 508.71.b Solidarité internationale

Il [L'Etat] suit les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la solidarité internationale.

est refusée par 38 non, 33 oui, 0 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 508.71.c Droits de la personne « Il [L'Etat] s'engage pour le respect et la promotion des droits de la personne humaine. » où nous avons un amendement de M. Halpérin.

Amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :
Il s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'Homme.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement de M. Halpérin à la thèse 508.71.c

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	NVT
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NVT
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI

Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est accepté par 35 oui, 34 non, 0 abstention.

**Mise aux voix, la thèse amendée 508.71.c Droits de la personne
Il s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'Homme.**

est adoptée par 52 oui, 4 non, 12 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 508.71.d Promotion de la paix « Il [L'Etat] s'engage pour une politique active de promotion de la paix. » Nous n'avons pas d'amendement.

**Mise aux voix, la thèse 508.71.d Promotion de la paix
Il [L'Etat] s'engage pour une politique active de promotion de la paix.**

est adoptée par 38 oui, 30 non, 2 abstentions.

Le président. Nous avons la thèse 508.71.e Echanges « Il [L'Etat] favorise l'échange entre les peuples. »

**Mise aux voix, la thèse 508.71.e Echanges
Il [L'Etat] favorise l'échange entre les peuples.**

est refusée par 34 non, 33 oui, 4 abstentions

L'égalité des votes est tranchée par le président en faveur des voix contre.

Le président. Nous passons à la thèse 508.71.f Sensibilisation « L'enseignement public sensibilise aux questions de développement dans le monde. » à laquelle est greffé un amendement AVIVO.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO)

L'enseignement public intègre les questions de développement dans le monde.

L'amendement est refusé par 42 non, 17 oui, 11 abstentions.

Mise aux voix la thèse 508.71.f Sensibilisation

L'enseignement public sensibilise aux questions de développement dans le monde.

est refusée par 36 non, 33 oui, 0 abstention.

Le président. Nous passons au point 508.8.

508.8 Jeunesse

Le président. Nous avons la thèse 508.81.a Politique de la jeunesse « L'Etat tient compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en mettant en œuvre une politique de la jeunesse. » Nous avons un amendement de M. Alder que je vous lis : « *L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des femmes...*

Rires

Le président. Je m'excuse M. Alder, c'est mal écrit. J'ai dû suivre mon instinct... Je répète :

Amendement de M. Murat Julian Alder (Radical-Ouverture), M. Florian Irminger (Les Verts et Associatifs), Mme Louise Kasser (Les Verts et Associatifs), M. Jean-Philippe Terrier (PDC), M. Michel Chevrolet (G[e]avance), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé. Il encourage leur pratique du sport et favorise leur accès à la culture.

Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement à la thèse 508.81.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	OUI

Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Ferrier	Franck	MCG	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NVT
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI

Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NON
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est accepté par 40 oui, 28 non, 1 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.81.a Politique de la jeunesse

L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé. Il encourage leur pratique du sport et favorise leur accès à la culture.

est adoptée par 50 oui, 17 non, 3 abstentions.

Le président. Il me semble que l'amendement de M. Kunz et l'amendement AVIVO tombent. Ce sont les suivants :

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

Politique de la jeunesse

L'Etat et les communes tiennent compte des besoins particuliers des enfants et des jeunes. A cet effet, ils mettent en œuvre une politique de la jeunesse.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Politique de la jeunesse

L'Etat et les communes tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en mettant en œuvre une politique de la jeunesse.

Le président. L'amendement de M. de Dardel a été retiré :

Amendement de M. Nils de Dardel (SolidaritéS) :

Ajouter :

En particulier, l'Etat garantit le bien-être des enfants et des jeunes, ainsi que l'accès des jeunes à une formation qualifiante, à des emplois correspondant à leurs vœux et à un logement indépendant.

Le président. Nous passons à la thèse de minorité 508.82.a « L'Etat s'assure de l'enseignement artistique aux jeunes et favorise la pratique culturelle. »

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes s'assurent de l'enseignement artistique aux jeunes et **favorisent** leur immersion culturelle.

L'amendement est refusé 43 non, 15 oui, 10 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.82.a

L'Etat s'assure de l'enseignement artistique aux jeunes et favorise la pratique culturelle.

est adoptée par 35 oui, 33 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons au point 508.9.

508.9 Aînés

Le président. Nous avons la thèse de minorité 508.92.a *Politique des aînés « L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique diversifiée répondant aux besoins des personnes âgées dans les domaines des soins à domicile, des établissements médicosociaux, de la solidarité intergénérationnelle, des loisirs, des activités associatives et du bénévolat notamment. »* Nous avons trois amendements.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), de M. Michel Barde (G[e]'avance), de M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), de Mme Béatrice Gisiger (PDC) et de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

En collaboration avec le secteur privé, l'Etat et les communes mettent en œuvre une politique destinée à maintenir la qualité de vie des personnes âgées.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Amendement à la thèse 508.92.a

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NON
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Bezaguët	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT

Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NVT
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	NVT
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	NON

Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est refusé par 38 non, 32 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Olivier Perroux (Les Verts et Associatifs) :

L'Etat tient compte des besoins et des intérêts particuliers des personnes âgées en mettant en œuvre une politique des aînés.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il n'est pas suivi.

L'amendement est refusé par 38 non, 20 oui, 12 abstentions.

Amendement de M. Ludwig Muller (UDC)

L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique répondant aux besoins des personnes âgées.

L'amendement est accepté par 52 oui, 12 non, 6 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité amendée 508.92.a

L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique répondant aux besoins des personnes âgées.

est adoptée par 62 oui, 1 non, 6 abstentions.

Pause de 19h15 à 20h45.

Début de la séance de 20h30

Le président. Mes chers collègues, je viens de compter, on arrive à 40, donc nous sommes en situation de pouvoir délibérer. Nous allons maintenant entrer dans le chapitre des thèses concernant les finances. Je vous rappelle qu'il y a trois regroupements. Partie I : Principes généraux, ressources, principes et buts (Chapitres 509.1, 509.2), Partie II : Endettement et assainissement, transparence, fraude et contrôle, Grand Conseil, frein aux dépenses (Chapitres 509.3, 509.4, 509.5 et 509.6) et Partie III : Référendum, forfaits fiscaux, garantie de l'Etat pour les caisses de pension publiques (Chapitres 509.7, 509.8 et 509.9). Ce soir, nous allons donc nous occuper des principes généraux, ressources, principes et buts. Dans le meilleur des cas (cela dépendra un peu du nombre d'intervenants et de la longueur de leurs interventions), nous pourrions essayer de voter sur cette première partie. Il n'y a pas de rapporteur de minorité. Le rapporteur de majorité est M. Michel Ducommun, lequel a évidemment dix minutes pour s'épanouir.

M. Michel Ducommun. Cela va vraiment être un épanouissement... Je vous remercie, Monsieur le président. J'ai presque envie d'exprimer ma satisfaction de pouvoir parler devant une salle qui a le quorum, si je comprends bien, indépendamment de toutes les chaises vides. Je voulais commencer ma présentation en soulignant le fait que, pour la commission 5, le chapitre Finances était peut-être un chapitre un peu particulier, ce qui fait que dès le début de ses travaux, cette commission a nommé une sous-commission « Finances », le 30 avril 2009 (donc c'était vraiment le début), qui était formée de M. Barbey, M. Burgenmeier qui a été remplacé par M. Velasco suite à sa démission, de moi-même (j'étais le président), de M. Mouhanna et de M. Tanner qui a été remplacé par M. Guinchard. Le mandat... Oh là là ! Madame, excusez-moi ! Evidemment, il y avait Mme Saudan, que j'ai oubliée parce qu'elle était mise en premier – si vous lisez mon rapport, la première mentionnée, parce que

c'était la seule femme, est Mme Saudan. Le mandat de cette sous-commission était, d'une part, de faire un travail purement technique de recherche de données factuelles sur la question des finances. Ce travail a abouti à trois rapports, l'un qui parle des revenus, l'autre des dépenses et le troisième de dette et patrimoine, qui ne font pas loin d'une vingtaine de pages uniquement de données factuelles. Je conseille vivement à ceux qui n'en ont pas encore fait usage d'y jeter un coup d'œil ; je crois qu'il serait dommage de ne pas utiliser l'accumulation de travail fait par cette sous-commission. Deuxièmement, cette sous-commission a préparé les thèses qui devaient être débattues dans la commission elle-même. Elle a eu ce mode de travail, de donner les thèses qui étaient consensuelles sur une colonne et de mettre, quand des thèses s'opposaient comme résultat du travail de la sous-commission, en deux voire en trois colonnes les thèses possibles, qui permettaient le débat dans la commission. Ceci dit, et en remerciant les membres de cette sous-commission parce que je crois qu'on a travaillé assez longtemps mais dans un climat que j'ai trouvé agréable, je passe à la présentation des deux chapitres que nous avons à discuter ce soir.

Sur le premier chapitre Principes généraux, je vais donner quelques éléments. Il y a six thèses dont quatre ont été votées à l'unanimité, dont une a eu 16 oui et 1 abstention (ce n'est pas tout à fait l'unanimité), dont une autre quand même plus contestée a eu 15 oui, 1 non et 1 abstention. Je vais un peu vous les présenter, mais c'est pour dire que le caractère constitutionnel de ces thèses peut être soutenu par le fait qu'elles sont largement inspirées des constitutions soit fédérale, soit de Fribourg, Vaud, Bâle-Ville et Berne. On a donc aussi été cherché dans les autres constitutions ces éléments qui nous semblaient évidents – ils le seront peut-être moins en fonction d'amendements que j'ai lus aujourd'hui et sur lesquels je reviendrai. La première thèse « La gestion des finances de l'Etat est économe et efficace. » est reprise de constitutions qui existent. Pour la thèse 509.11.b « En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement. », il y a peut-être une différence avec certaines affirmations que j'ai entendues. La commission 5 a estimé que l'équilibre était essentiel ou en tout cas à définir pour le fonctionnement, l'investissement pouvant aussi profiter de certains emprunts. Le troisième principe est peut-être un peu nouveau : « L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et peut créer ou utiliser des réserves anticycliques. » Il y a là l'idée de tenir compte de la conjoncture sur le long terme (du reste, ce sera lié à une des thèses suivantes), avec cette possibilité d'avoir des réserves anticycliques. Puisqu'en règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement, il peut y avoir des exceptions – les réserves anticycliques –, d'où la thèse suivante « Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés à moyen terme. » Il faut dire que la définition donnée dans les commentaires à ce moyen terme, c'est de trois à cinq ans. Pour la thèse suivante « L'Etat établit une planification financière globale. », il ne me semble pas qu'il y ait beaucoup à commenter. Et la dernière, qui est apparue en cours de discussion dans la commission, par rapport à l'état de certains bâtiments faisant partie du patrimoine : « Il incombe à l'Etat de veiller à administrer, protéger, développer et conserver le patrimoine de la République. » Cette thèse est venue quasiment en supplément de ce qui était proposé, par rapport à des constats sur l'état de certains bâtiments. La seule remarque que je ferai sur ce chapitre 509.1, c'est que j'ai vu une thèse qui veut le remplacer. Ce n'est pas à moi, en tant que rapporteur de majorité, de faire une analyse détaillée de cette thèse. Simplement, je me permets de dire que, dans la mesure où elle a un contenu totalement différent, elle ne peut pas remplacer les six thèses dont je viens de parler. Si elle est votée une fois ou l'autre, je crois qu'il faudra continuer à voter les thèses qui sont présentées ici, parce que ce n'est pas le même domaine qui est concerné par les thèses que je vous propose et que la majorité de la commission 5 vous propose à l'unanimité quasiment et par la thèse de cet amendement dont certains discuteront.

Le deuxième chapitre à débattre ce soir, c'est celui des ressources, principes et buts. Les trois premières thèses étaient de nouveau consensuelles et de nouveau prises d'autres constitutions. Je les mentionne quand même. La première, c'est une définition des ressources financières de l'Etat, qui sont les impôts et autres contributions qu'il prélève (il n'y

a vraiment rien de révolutionnaire), le revenu de sa fortune, les prestations de la Confédération et de tiers et les donations et legs. Le mot « tiers » mérite peut-être une certaine explication. Il peut y avoir des dédommagements résultant d'accords intercantonaux, comme par exemple lorsque des élèves du canton de Vaud viennent à Genève. Il peut y avoir des subventions et remboursements de la Confédération, qui ne sont pas la même chose que les prestations. Et puis les amendes, patentes et concessions. A propos des amendes, c'est vrai qu'on a observé quand même leur rôle non négligeable au moment d'une certaine grève des amendes qui a eu lieu à Genève. La deuxième thèse a eu aussi quasiment l'unanimité (15 oui et 1 abstention), c'est « L'Etat peut recourir à l'emprunt. » Il semblait effectivement important à la commission de mentionner cette possibilité que l'Etat avait. C'est peut-être en différence avec d'autres thèses qui existent dans la constitution actuelle qui disent que c'est le Conseil d'Etat qui peut permettre un emprunt. Là, il nous semblait juste de dire « l'Etat peut recourir ». La troisième thèse est de nouveau assez consensuelle, « L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches. » J'ai vu qu'il y avait un amendement qui me semble être de détail, donc je n'y reviendrai pas. Les trois dernières thèses n'ont pas été consensuelles. Pour la première, qui dit « Le patrimoine et les ressources de l'Etat, quels qu'en soient les détenteurs, sont soumis à l'intérêt général. », c'est 9 oui, 8 non. On voit donc que le débat eut lieu. Et puis pour moi, ce sont les deux dernières qui ont donné le plus lieu à des débats assez importants. C'est-à-dire qu'étaient opposés d'une part ce que j'ai mis sans volonté dérogatoire dans le commentaire, c'est-à-dire ayant comme perspective (puisque'on parle des principes et *buts*) une possibilité, si j'ose dire, de préserver le citoyen de l'impôt et d'autre part une perspective (qui a été minoritaire puisqu'une thèse a eu 9 voix contre 7, l'autre a eu 7 voix contre 9) qui était de considérer le côté redistributif et nécessaire de l'impôt pour garantir des prestations sociales – j'y reviendrai. La première thèse, qui a obtenu la majorité, était peut-être plus consensuelle : « Les principes de taxation sont ceux de la légalité, de l'universalité, de l'égalité et de la capacité économique. » Simplement, un amendement qui disait « dans le but de l'intérêt général » a été refusé comme ajout. Et puis la deuxième, qui a été plus controversée, c'est « Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle. » Puisque j'ai parlé des deux colonnes, cette thèse était opposée à celle qui disait (je la cite quand même) « Ces ressources, et particulièrement les impôts, doivent viser une redistribution sociale liée au principe de la capacité financière, afin de permettre la satisfaction des besoins en termes de santé, d'éducation, de prévoyance sociale, de logement, de culture et de mobilité. » Donc, il y a eu nettement un débat entre ces deux orientations. J'ai déjà signalé que ce débat s'est terminé par 9 voix pour la thèse majoritaire et 7 voix pour la thèse minoritaire.

Je crois que ce sont ces éléments essentiels qui résument ce que je peux dire en tant que rapporteur de majorité concernant ces deux premiers chapitres. Je me permettrai éventuellement de réintervenir en fonction de certaines choses qui seront discutées tout à l'heure. Je pense n'avoir pas dépassé mes dix minutes. Je vous remercie.

Le président. Pas du tout, c'était exemplaire. Nous commençons tout de suite avec les groupes. Le premier inscrit, pour le groupe libéral, est M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie, Monsieur le président. Nous abordons donc le chapitre des finances. Je commencerai d'abord par remercier la commission pour son travail qui a été effectivement un travail approfondi, avec des thèses qui sont réfléchies, qui ont reçu souvent le soutien assez largement majoritaire de la commission, et je m'en félicite. Pour vous dire également que le groupe des Libéraux & Indépendants soutiendra l'amendement qui a été déposé sur la thèse 509.11.a, qui n'a pas vocation à changer de manière fondamentale les thèses qui introduisent le chapitre sur les finances par rapport à ce qui a été voté par la commission, mais qui nous semble résumer de manière assez

efficace les éléments essentiels relatifs à l'imposition. Si vous me le permettez, je viendrai directement à ce qui, pour moi, est l'un des sujets essentiels de la soirée – et peut-être plus que cela –, qui est l'amendement qui a été déposé par différents groupes de droite à la thèse 509.21.c. Cet amendement prévoit principalement de réfléchir à nouveau et de remettre de manière différente la répartition du produit de l'impôt communal. Cet amendement prévoit en réalité de faire ce qui se fait partout ailleurs en Suisse (c'est-à-dire dans tous les autres cantons), c'est-à-dire de considérer que l'impôt qui est prélevé sur le plan communal doit aller à la commune de domicile de la personne qui est concernée par ce prélèvement d'impôt, et non pas à la commune du lieu de l'occupation professionnelle, ce qui est le cas, en tout cas en bonne partie, à Genève à l'heure actuelle. Pourquoi cette proposition qui vous est faite ? D'abord, cette proposition vous est faite – et c'est évidemment important – parce qu'il nous est apparu qu'il n'y avait pas de raison de garder cette *Genferei*, une *Genferei* qui est un cas unique en Suisse et qui consiste à inverser le principe de la perception de l'impôt au lieu de domicile. Mais ce n'est pas simplement pour corriger une *Genferei* que nous vous proposons cet amendement. Cet amendement a un but essentiel, c'est celui de soutenir notre système fiscal, notre système fiscal suisse qui est un système probablement unique au monde et qui veut que chacun vote ses impôts. Et qui veut donc que, où que ce soit en Suisse, chacun a le droit de déterminer par le vote s'il est d'accord ou pas de participer à l'effort collectif et à quelle hauteur il est d'accord de le faire. Et ce principe-là, ce principe qui existe partout en Suisse, est bafoué à Genève. Il est bafoué à Genève parce qu'un certain nombre de personnes et probablement même un grand nombre de personnes ne peuvent pas décider de l'impôt qu'elles paient au niveau communal. Par conséquent, elles sont privées d'un droit démocratique fondamental en Suisse qui est celui de voter l'impôt que l'on paie. Ce droit n'est pas seulement important parce qu'effectivement, nous sommes heureux de voter, chacun, sur les sujets qui nous concernent. Et ce n'est pas simplement une caractéristique générale de la Suisse que d'avoir un droit de vote sur les sujets importants. Mais c'est particulièrement important en matière fiscale, parce que cela garantit la paix fiscale dans le pays. Ce n'est pas pour rien qu'en Suisse, nous avons une relation qui est beaucoup plus détendue entre l'administration et les administrés que partout ailleurs, et notamment que partout ailleurs en Europe. C'est pour une raison simple : c'est parce que, comme nous votons tous nos impôts – même si nous pouvons être minoritaires parfois –, nous savons pourquoi nous en sommes au taux d'impôt auquel nous sommes. Par conséquent, nous acceptons, de ce point de vue-là, la règle du jeu qui veut que les impôts qui ont été votés par la majorité doivent être payés. Cela, c'est une différence fondamentale avec les pays qui nous entourent et c'est une différence qu'il convient de préserver, qu'il convient d'assurer et de renforcer, puisqu'à Genève malheureusement une entorse a été faite à ce système. Par conséquent, il s'agit d'assurer que chacun puisse effectivement voter ses impôts au lieu de son domicile. Et la seule manière d'y parvenir, c'est de voter cette proposition d'amendement. J'ajouterai un autre point. Nous nous sommes beaucoup inquiétés et beaucoup penchés, tous, sur la question du logement, pour nous préoccuper du fait que nous ne construisions pas assez à Genève. Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'heure actuelle, dès lors qu'une bonne partie de l'impôt communal ne va pas au lieu de domicile mais au lieu de l'activité professionnelle, la conséquence en est que ce n'est pas intéressant pour les communes de construire.

Ce n'est donc pas pour rien que les communes s'opposent très souvent à tout projet de construction de logements chez elles, alors qu'elles sont au contraire très heureuses d'accueillir de nouvelles activités commerciales. C'est simplement parce qu'elles n'en retirent aucun bénéfice, ou un bénéfice beaucoup trop marginal. La proposition qui vous est faite est une proposition qui permettra également de corriger cela. Nous espérons donc qu'elle encouragera également à la construction de logements et qu'elle évitera les blocages liés aux oppositions communales. Enfin – et ce n'est pas non plus le moindre des mérites de cette proposition –, il convient de constater que cette proposition permettra également de rééquilibrer un peu les finances communales en faveur des communes suburbaines et au détriment, effectivement, de la ville, non pas parce qu'il s'agit de priver la ville de quoi que ce

soit mais parce qu'aujourd'hui, il y a un déséquilibre tel entre les relations de ces communes suburbaines et la ville – qui se fait au détriment de ces communes suburbaines – que ces communes suburbaines sont dans une situation où elles en sont à devoir quémander le soutien nécessaire pour pouvoir mener leurs activités correctement. Cela, ce n'est pas non plus satisfaisant et c'est une raison supplémentaire pour voter cet amendement. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. Pour les radicaux, la parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Monsieur le président. Nous sommes d'avis dans notre groupe qu'en tête du chapitre des finances publiques de notre future constitution doit figurer un article qui détermine les fondements du régime des finances auquel entend se soumettre notre canton. D'ailleurs, c'est aussi ce qu'entend la commission et c'est manifestement à cet effet qu'elle a rédigé les thèses numérotées 509.11.a à 509.11.f. Nous avons donc pensé faire œuvre utile en vous proposant un article de trois paragraphes qui reprend, complète, précise et remplace les cinq premières thèses présentées par la commission – chacun en prenant connaissance à la fois des thèses de la commission et de notre proposition a pu s'en convaincre. Cet article est largement repris de celui figurant dans la constitution bernoise. Nous nous permettons en toute modestie, vraiment, de noter que les termes choisis sont probablement les plus adéquats, certainement les meilleurs, surtout s'ils sont précisés par l'amendement déposé par M. Föllmi dont nous recommandons l'approbation. Cela dit, la thèse 509.11.f concernant la conservation du patrimoine complètera fort opportunément aussi l'article qui vous est proposé sous forme d'amendement. Au sujet du chapitre 509.2 concernant les ressources, nous vous proposons dans un amendement complétant la thèse 509.21.c, telle qu'amendée, elle aussi, par notre collègue David Lachat dont nous vous recommandons également la reprise, d'y inscrire – parce c'est ici qu'il est le mieux placé – le principe d'une nouvelle fiscalité communale, à savoir le remplacement du prélèvement de l'impôt communal au lieu de l'emploi par un prélèvement au lieu du domicile. M. Halpérin a déjà dit ce qu'il fallait dire à propos de la nécessité de retrouver à Genève plus de citoyenneté dans le vote de nos impôts. C'est un point essentiel. Nous voyons à cette réforme un autre avantage déterminant : elle répond à l'exigence de sortir Genève de la pénurie de logements en rendant attractif pour les communes l'accueil de nouveaux habitants, de nouveaux contribuables, donc de nouveaux logements. Par ailleurs, cette réforme met un terme à une singularité genevoise puisque, comme cela a été dit aussi par M. Halpérin, nulle part ailleurs en Suisse l'impôt communal n'est prélevé au lieu de l'emploi. Une précision importante doit être donnée ici, pour que nous soyons bien au clair. Dans notre proposition, qui aurait pu aussi être traitée dans le cadre des travaux de la commission 4, il est question de communes. Si nous parlons des communes et non pas des districts, des mandements, c'est tout simplement parce que nous sommes partis, dans la rédaction de cet amendement, de la situation actuelle, sans en aucune manière vouloir prendre date de manière définitive sur cette question. Il va de soi que lorsque notre Assemblée aura précisé les éléments d'une autre réforme, celle du regroupement des communes en districts, par exemple, en mandements ou autre chose, il faudra modifier partiellement le texte que nous vous proposons aujourd'hui et dont nous vous recommandons l'adoption. Merci.

Le président. Merci Monsieur Kunz. La parole pour le groupe socialiste est à M. David Lachat.

M. David Lachat. Je ne m'exprimerai que sur la thèse 509.21.c et sur les divers amendements qui viennent s'y greffer. Cet après-midi, chers collègues, M. Gardiol nous a rappelé les espoirs des promoteurs d'une nouvelle constitution pour le canton de Genève : cette constitution doit préparer l'avenir et améliorer l'organisation institutionnelle de notre République. J'ai la très ferme conviction – et je suis sûr de ne pas être le seul dans cette Assemblée – que la question des communes est l'un des enjeux majeurs de nos travaux. Si nous ne parvenons pas à modifier au moins un peu le découpage du territoire de notre petit

canton, si nous ne parvenons pas à réduire à moyen terme le nombre des communes genevoises, nous aurons échoué et nous n'aurons pas pu répondre aux attentes des mères fondatrices et des pères fondateurs de notre Constituante. Dès lors, nous devons nous garder d'entraver les travaux en particulier de la commission 4 sur les communes. Nous devons nous garder de prendre aujourd'hui des décisions qui, assurément, rendraient impossible tout progrès quant au découpage administratif du canton et quant à la répartition des tâches entre l'Etat cantonal et les collectivités locales que sont les communes aujourd'hui et que seront peut-être les districts demain. A cet égard, la thèse 509.21.c et l'amendement de M. Kunz, Mme Gisiger, M. Dimier et M. Halpérin me font concevoir de très sérieuses inquiétudes. Chers amis, ne continuons pas, séance après séance, à tricoter le linceul de notre Constitution. N'ajoutons pas, séance après séance, quelques grammes supplémentaires de cyanure dans le calice que nous ferons boire à notre Constituante...

Rumeurs

M. David Lachat. ... La thèse 509.21.c nous propose que désormais, les impôts soient collectés et perçus par le canton et par les communes. Voulons-nous vraiment, dans un canton aussi exigu que le nôtre, que plusieurs entités collectent les impôts ? Veut-on créer des administrations fiscales communales ou de district au côté de l'administration de la rue du Stand ? Assurément, en termes de nouveaux doublons, on ne peut pas faire mieux. Je prends donc acte avec satisfaction que finalement M. Kunz se range à l'amendement que j'avais préconisé. Mais au-delà de ce premier alinéa de l'amendement de l'Entente élargie au MCG, c'est le deuxième alinéa qui pose manifestement un problème. Il pose d'abord un problème énorme en termes de méthode. Chers collègues, vous proposez une modification fondamentale, substantielle dans le processus fiscal cantonal et vous le proposez au coin d'une table, par le biais d'un amendement qui n'a été ni discuté, ni traité, ni évoqué dans le cadre des travaux de la commission. Personnellement, je pense qu'un sujet de cette importance, on ne peut pas bâcler la question au coin d'un amendement. Voulons-nous vraiment monter les communes – et leurs citoyens – les unes contre les autres ? Voulons-nous, en modifiant le système de prélèvement de l'impôt et en prévoyant, je cite, que « la totalité du produit de l'impôt revient à la commune de domicile du contribuable », favoriser encore davantage les communes riches, en prélevant à leur profit la substance des communes moins riches ? On dressera assurément les communes les unes contre les autres et on rendra définitivement impossible toute modification de la configuration territoriale de notre canton. Personnellement, j'ai l'impression que les auteurs de cet amendement n'ont pas pesé le potentiel de nuisances qu'il comporte pour nos travaux, qu'ils n'ont pas travaillé suffisamment leur texte qui comporte des contradictions manifestes entre le deuxième et le troisième alinéa. Bref, chers collègues, j'ai personnellement l'impression que votre texte a été rédigé dans la foulée d'une de ces fondues que vous vous offrez, je l'espère, à l'issue de l'une de vos séances de conspiration, auxquelles nous ne sommes jamais invités, hélas...

Des voix s'élèvent.

M. David Lachat. ... Bon prince, je ne me propose pas à ce stade de vous demander de rejeter l'amendement Kunz et consorts et les autres amendements qui entourent la thèse 509.21.c. Je vous suggère simplement de renvoyer cette question à la commission 4 pour que, dans la sérénité de ses travaux, elle puisse l'intégrer dans sa réflexion...

Rumeurs.

M. David Lachat. ... dans sa réflexion sur les communes, parce qu'évidemment, la question des communes et la question de la fiscalité communale vont de pair. Traiter cela aujourd'hui au pas de charge, sans une préparation adéquate par la commission, me paraît risqué. Chers collègues, je vous demande instamment de suivre la motion d'ordre que je dépose en ce sens, car j'ai l'impression que si vous faites le forcing – et vous avez la majorité pour le

faire –, vous ajoutez un gros pavé dans la barque qui pourrait couler si vous en ajoutez d'autres de la sorte. Je vous remercie.

Le président. Monsieur Lachat, si j'ai bien compris, vous allez donc déposer une motion d'ordre pour le renvoi de la thèse 509.21.c à la commission.

M. David Lachat. Je dépose une motion d'ordre pour demander le renvoi de la thèse 509.21.c, le renvoi de l'amendement à cette thèse de M. Kunz et consorts, le renvoi de mon amendement à cette thèse et le renvoi de l'amendement des Associations, qui ont aussi fait un amendement à cette question. Je suggère que cette question soit traitée avec la problématique générale relative aux communes.

Le président. Alors, nous attendons le texte de votre motion d'ordre et nous ferons voter la motion au moment où nous aborderons l'article 509.21.c. La parole est à M. Olivier Perroux, pour les Verts.

M. Olivier Perroux. Parmi les moments forts que j'aurai vécus dans cette Constituante, indéniablement, il y aura l'audition de Robert Badinter, il y a quelques mois, qui avait eu une parole assez sage. Il avait dit : « Vous savez, on ne peut jamais dire à quelqu'un ce qu'il doit faire. Par contre, il faut toujours dire à quelqu'un ce qu'il ne doit pas faire. » Je partage en grande partie les inquiétudes qui ont été évoquées par M. Lachat. Pour ma part, je suis extrêmement surpris de voir que, dans l'amendement des radicaux, il y a la disparition de la réserve conjoncturelle qui est, il me semble, dans ces dernières années, la seule fois où l'Etat de Genève s'est doté d'un réel outil efficace, qui a montré son efficacité en matière de politique anticyclique. Je ne comprends pas qu'on ne veuille pas inscrire dans la constitution que l'Etat se dote d'un tel outil. La politique anticyclique, c'est-à-dire la lutte contre le fait qu'il y a des années bénéfiques à l'économie et d'autres qui le sont moins, fait partie de tous les discours politiques, de tous les discours d'intention. Le canton de Genève se dote d'un outil efficace pour lutter contre ces cycles économiques. Le problème, c'est que quand vous avez une année où l'économie va bien, les entreprises font des bénéfices, elles engagent, elles emploient et l'Etat fait aussi des bénéfices – cela ne pose pas de problème. Lorsque, à l'inverse, l'économie va moins bien, vous avez un effet multiplicateur sur les finances publiques. Non seulement les entreprises, parce qu'elles sont en difficulté, rentrent moins d'impôts, mais en plus, l'Etat a plus de charges sociales parce qu'il doit assumer une augmentation du chômage ou une augmentation, plus généralement, des précarités. Si, à ce moment-là, l'Etat ne dispose pas des moyens pour relancer la machine économique, par exemple en soutenant la politique d'investissement et en gardant un budget d'investissement important, vous agissez de manière à ne rien faire et l'effet multiplicateur fait que vos finances ne vont pas mieux. Pour le bien de l'économie, la réserve conjoncturelle est un outil efficace. Je ne comprends pas que les radicaux veuillent s'en passer. De manière plus générale et pour faire assez vite, sur l'amendement de M. Barbey à la thèse 509.21.f, lorsque cette thèse dit « maintenir et développer le plein emploi », je n'ai pas l'impression qu'avec un chômage à 6 %, 7 %, on soit dans une situation de plein emploi qu'on ait envie de maintenir. C'est une thèse que j'ai un peu de peine à suivre. Pour ce qui est des communes – et là je reprendrai la parole de Robert Badinter –, ne faites pas ça. En réalité, vous soulevez un problème et pour le résoudre, vous en créez d'autres qui sont plus importants.

Est-ce que nous sommes vraiment prêts à mettre fin aux accords que nous avons avec les communes françaises pour la rétrocession d'une partie de leurs impôts ? Je vous signale en passant que lorsque vous dites qu'une grande partie de l'impôt est payée à la commune où l'on travaille, il me semble que c'est faux. Une partie de l'impôt va à la commune où il y a l'emploi, mais pas la majorité de l'impôt. Et nous parlons bien des personnes physiques. Je ne sais pas où vous êtes allés piocher que la majorité des impôts municipaux allaient dans la commune de travail. Lorsque vous estimez que cette mesure va augmenter la construction

de logements, j'espère que vous êtes conscients que le seul endroit de notre région où se trouve ce système où les gens paient des impôts dans leur commune de domicile et rien dans la commune où se trouve leur lieu de travail, c'est la côte vaudoise où s'est développée toute une série de zones villas et de logements de haut standing. Donc là, vous allez résoudre un certain nombre de problèmes de logement, mais je peux vous assurer que la majorité de nos concitoyens n'en profiteront pas. Vous créez plus de problèmes que vous n'allez en résoudre. Je vous en prie, la position de M. David Lachat est sage : ne prenez pas de décision aujourd'hui. La commission a travaillé sur ces sujets, ne tentez pas le coup de force, c'est inutile. Ceci concernant la politique communale va créer d'infinis problèmes. Il faut que ces problèmes soient étudiés sereinement, chiffres à l'appui, et que nous fassions les choses un peu plus dégagés de l'idéologie et de tout ce qu'on peut imaginer sur les impôts et tous les problèmes que cela peut poser. Merci.

Le président. Merci Monsieur Perroux. La parole pour le groupe libéral est à M. Richard Barbey.

M. Richard Barbey. Je vous remercie, Monsieur le président. Je m'apprêtais à intervenir essentiellement sur la proposition d'amendement que j'ai présentée à propos des impôts des personnes morales. L'amendement que je propose est essentiellement destiné à compléter la thèse sur les impôts des personnes physiques. La thèse sur les impôts des personnes physiques est directement tirée de la constitution bernoise...

Le président. Monsieur Barbey, vous pouvez parler un peu plus fort ? En tout cas à la tribune, on ne vous entend pas.

M. Richard Barbey. ... Pardon ! Vous ne pouvez pas parler des impôts des personnes physiques sans parler des impôts des personnes morales. Cela n'est pas concevable. Donc, nous vous proposons une formule pour les impôts des personnes morales, qui est directement inspirée de la constitution bernoise. Nous avons laissé tomber une précision qui figurait dans la constitution bernoise et qui a été jugée inutile (elle est mentionnée dans mon texte). Et puis nous avons modifié deux mots, en parlant de maintien et de développement du plein emploi, ce qui paraît normal. Même si la conjoncture actuelle n'est pas bonne, cela n'empêche pas que l'on doit tenir compte des efforts que font les entreprises pour continuer de maintenir le plein emploi, quand elles le peuvent. Je souhaite en tous les cas que cet amendement-là soit accepté pour que notre constitution devienne un peu plus équilibrée et logique.

Le président. Merci Monsieur Barbey. Pour les Associations, la parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Je m'exprime non pas au nom du groupe des Associations mais en tant que président de la commission 4, concernant les questions qui touchent à la fiscalité communale. Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que (cela a déjà été assez clairement exposé par notre collègue M. Lachat) le deuxième alinéa de l'amendement présenté par MM. Kunz, Halpérin, Dimier et Mme Gisiger prend, d'une certaine manière, des décisions en avance sur le débat que nous sommes supposés avoir sur les questions des communes et des districts. Nous venons de terminer – j'ai eu l'occasion de le remettre, étant non seulement président mais aussi rapporteur sur cette question – le rapport complémentaire concernant les districts, suite aux travaux de la commission. Il s'avère que les deux modèles de districts qui avaient guidé le choix de la plénière ont pu être grandement rapprochés, ce qui facilitera l'ensemble des travaux de la plénière quand elle aura à discuter de cette question. Mais il reste deux sujets très importants et qui sont totalement liés, à savoir la question de l'organisation interne et je dirais de l'autonomie des communes à l'intérieur des districts – c'est pour faire vite, c'est plus complexe mais c'est surtout cela dont il s'agit – et la question de l'organisation de la fiscalité commune aux districts. Si jamais nous adoptons déjà ici cette disposition, une des

conséquences – et j’ai eu quelques consultations avec certains groupes pendant la pause – c’est que le débat aura été grandement tranché et qu’il ne sera plus vraiment possible de faire le débat qui avait été prévu et que l’Assemblée plénière avait demandé à la commission de préparer. Il serait donc effectivement sage que cette question soit au moins repoussée au débat, voire, comme la motion d’ordre va le proposer, qu’elle revienne à un moment ultérieur à la commission pour qu’elle l’approfondisse de manière plus sereine. C’est bien entendu à la disposition de l’Assemblée de préciser le mandat, mais je voulais vraiment attirer l’attention de tous les groupes et de tous les membres de cette Assemblée que si jamais nous prenons ici une décision de cet ordre-là, nous risquons définitivement de préempter, voire même de clore le débat, pour lequel nous nous étions justement préparés, sur la suite des décisions à prendre sur les districts. Je crois que c’est quelque chose à prendre en considération pour les débats actuels. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Lador. Pour l’AVIVO, la parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je viens de découvrir que les pères et les mères fondateurs ont un petit-fils en la personne de M. Lachat. J’aimerais tout d’abord dire que j’étais étonné que M. Lachat évoque le fait que certains déposent des amendements qui n’auraient même pas été discutés en commission, alors que son groupe et lui-même ont parfaitement donné leur bénédiction à des interventions qui ont été faites même contre ce qui avait été décidé en commission, notamment la commission 4 avec la question des districts. Je découvre – enfin, on le savait déjà – que peut-être ce qui l’a un peu gêné, c’est qu’il ne soit pas invité à la table des groupes de droite qui, aujourd’hui, nous font la leçon. Maintenant, par rapport à un certain nombre d’amendements. Tout au long de nos travaux, qu’est-ce qu’on nous dit ? On nous dit « Mais écoutez, il faut arrêter avec tout ce que vous voulez mettre dans la constitution, il faut laisser au législatif, au Grand Conseil le soin de rédiger un certain nombre de choses. » Et qu’est-ce que je lis dans l’amendement de M. Kunz, par exemple ? Présentent la demande d’amendement (c’est à la thèse 509.11.a) Pierre Kunz, Radical-Ouverture, Béatrice Gisiger, PDC, Michel Barde, G[e]’avance (et bien au-delà, d’ailleurs), Patrick Dimier, MCG, et Lionel Halpérin, Libéraux & Indépendants. Si je fais l’addition du nombre de députés de ces différents groupes et partis au niveau du Grand Conseil actuel, ils ont quasiment les deux tiers du nombre de députés. Mais qu’est-ce qui les empêche, au niveau du Grand Conseil, de faire ce qu’ils nous disent ici ? Puisque c’est du législatif, pourquoi le Grand Conseil ne vote pas ce qu’ils sont en train de proposer – que ce soit sur les impôts communaux, sur les impôts, sur ceci et cela ?

Il ne suffit pas de se faire des cadeaux fiscaux énormes avec l’initiative libérale et la dernière LIPP qui a été votée il y a deux ans. Non, il faut absolument tout, tout rafler, aussi bien les impôts communaux... Par exemple, je sais bien que certains n’ont qu’une seule idée en tête, c’est priver la Ville de Genève des moyens de sa politique sociale, de sa politique de logement, en faveur du sport, en faveur de la culture, etc. Il n’y a que cela, aujourd’hui, qui les obnubile. Maintenant, en ce qui concerne les moyens de l’Etat, je rappelle quand même que chaque année, le Grand Conseil vote le budget dans lequel figure un certain nombre de dispositions, et notamment le nombre de postes dans les administrations, le nombre de postes dans les établissements publics médicaux et autres, c’est-à-dire les établissements autonomes. Eh bien, il vote ces budgets-là, il vote ces postes, il vote toutes les dispositions qui sont là, puisque si ces dispositions n’étaient pas votées, le budget – comme vous le savez – est réduit au dixième provisoire. Alors, qu’est-ce que c’est que ces leçons qu’on nous donne ici ! On nous dit qu’il faut laisser au Parlement, mais ils sont majoritaires au Parlement. Je me souviens, d’ailleurs, de l’époque du gouvernement monocolore. Je me souviens de M. Vodoz qui, à chaque présentation des comptes, avec des déficits annuels de l’ordre de 450 et 500 millions (vous pourrez consulter l’historique des comptes de l’Etat), disait à chaque fois « Nous sommes dans la cible. », à tel point qu’une fois j’ai dit : « Oui, c’est normal, la cible de M. Vodoz, elle est sphérique : quelle que soit la direction suivant laquelle la flèche part, il va toucher la cible ! » C’est exactement ce que nous voyons ici.

Mesdames et Messieurs de la droite, les déficits, c'est vous. La dette, c'est vous. Le budget tel qu'il est voté, le nombre de postes de fonctionnaire dont M. Barbey n'arrête pas, au niveau de la commission, de nous dire qu'il faut le comparer avec les autres cantons... Et quand il s'agit, par exemple, d'aller chercher dans le canton de Berne des éléments qui vont dans son sens, il faut faire référence aux autres constitutions, mais quand il s'agit de faire référence aux autres constitutions cantonales qui vont dans le sens du social, alors là, surtout pas ! Eh bien, voilà ce qui est en train de se passer aujourd'hui. Et demain, on va essayer également de supprimer, par exemple, la taxe professionnelle parce qu'évidemment, cela rapporte un certain nombre de moyens à des communes qui veulent pratiquer une politique plus sociale que le canton et plus sociale qu'un certain nombre de communes. Maintenant, en ce qui concerne cette répartition de l'impôt communal et de l'impôt cantonal, je trouve que la seule manière correcte de faire les choses, c'est justement la péréquation, une répartition juste du produit de l'impôt, qu'il soit cantonal ou qu'il soit communal. L'impôt doit servir à la cohésion sociale, à une répartition juste des revenus, à une réparation juste des prestations entre les différentes catégories de la population et surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens. En ce qui concerne les regroupements communaux, les districts, etc., je trouve vraiment qu'à un moment donné, cela devient comique. Cela devient hilarant d'entendre ce que M. Lachat dit pour le retour à la commission 4. Nous nous sommes réunis l'autre jour pendant sept heures, à la commission 4, et ce qui crevait les yeux, c'était quoi ? Eh bien tout simplement que personne, notamment M. Lachat et ceux vis-à-vis desquels il se porte candidat pour discuter les choses en dehors de notre Assemblée, n'est d'accord sur rien à propos du contenu des districts. Alors, renvoyer à la commission 4 la question, pour savoir ce qui se passe au niveau des districts, cela devient quelque chose qui me fait vraiment rire. Cela devient à la fois triste et rigolo, de devoir entendre ce genre de choses dans cette Assemblée. Juste encore une chose.

J'aimerais aussi dire que certaines propositions – et je reviendrai là-dessus – vont dans le sens, toujours pareil, de mettre l'Etat dans une espèce de corset en fer parce qu'il ne faut surtout pas que l'Etat puisse assumer un certain nombre de tâches, dans le domaine social en particulier. Justement, quand on dit ce genre de choses, on oublie une chose fondamentale, c'est que beaucoup de choses que l'Etat assume aujourd'hui figurent dans des lois, c'est-à-dire qu'il y a des obligations. Et ces lois – je reviens encore une fois là-dessus – sont votées par le Grand Conseil. Et ce Grand Conseil est majoritairement formé des partis et des groupes de droite qui sont ici représentés et qui nous font la leçon. Alors, faites de l'ordre d'abord chez vous, au Grand Conseil, avant de faire des leçons ici. Et faites en sorte que ceux qui vous représentent et qui sont majoritaires au Grand Conseil traduisent dans la réalité ce que vous préconisez ici. Mais en fait ce que vous voulez, finalement, c'est une constitution exactement au service d'une minorité, au détriment de la grande majorité. Vous voulez faire une constitution d'une partie contre la majorité et non pas une constitution pour l'ensemble de notre canton et de la population genevoise.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole pour les socialistes est à M. Roberto Baranzini.

M. Roberto Baranzini. Merci Monsieur le président. Tout d'abord, je tiens au nom du groupe socialiste pluraliste à remercier le rapporteur pour la qualité de son travail. La position générale du groupe socialiste pluraliste est celle qui a toujours été la sienne pendant les travaux en plénière. Nous soutiendrons donc la majorité des thèses proposées par la commission. Il faut cependant admettre que cette fois-ci, le soutien que le groupe apportera est vraiment du bout des lèvres. C'est pour respecter un compromis qui a été difficile à trouver que nous allons voter des thèses qui ne recueillent guère l'enthousiasme du groupe. C'est pour ce même respect que nous refuserons la presque totalité des amendements. Dans mon intervention – d'autres membres du groupe interviendront ensuite et mon collègue Lachat m'a déjà précédé –, je me limiterai à évoquer l'opposition du groupe socialiste pluraliste à deux amendements présentés par M. Kunz, Mme Gisiger et MM. Dimier et

Halpérin. Le premier remplace les thèses 509.11.a à 509.11.e. Si nous pouvons apprécier la formulation plus compacte, en revanche nous ne pouvons pas accepter la perte de la thèse 509.11.c qui prévoit la possibilité de créer et employer des réserves conjoncturelles. A ce propos – je peux le dire tout de suite –, le groupe socialiste pluraliste soutiendra l'amendement du groupe UDC. Le groupe était déjà intervenu dans le cadre du chapitre Economie et emploi du rapport 502, pour défendre la nécessité d'une base constitutionnelle pour la politique conjoncturelle. Nous regrettons que la plénière ne nous ait pas suivi car le chapitre Economie et emploi aurait été plus approprié. Cela dit, la thèse 509.11.c propose de créer et d'utiliser des réserves en tant qu'instruments de politique conjoncturelle. L'idée est claire : constituer des réserves dans des périodes de haute conjoncture afin de disposer de ces mêmes réserves pour les moments de récession. Cela est important parce que – et c'est dans le cadre d'un compromis – cela permettrait de rendre compatible, à terme tout au moins, une politique conjoncturelle et l'équilibre budgétaire. Le deuxième amendement, c'est celui à la thèse 509.21.c. L'alinéa 2 nous pose particulièrement des problèmes. On a dit que c'était une spécificité genevoise, celle d'avoir une partie du produit de l'impôt communal qui est versé au lieu où la personne travaille et de ne pas tout garder au lieu de domicile. C'est vrai, c'est un cas unique en Suisse. Cependant, pour une fois que l'on a une bonne chose, je ne vois pas pourquoi on devrait y renoncer. Pourquoi c'est une bonne chose ? C'est expliqué dans le troisième alinéa : parce que c'est le premier élément d'une péréquation intelligente. Etre un lieu de travail implique des frais supplémentaires. D'ailleurs, il y a beaucoup de communes qui n'ont pas envie de se transformer en lieu de travail. Or, la possibilité de recevoir une partie des impôts des travailleurs qui résident dans une autre commune, dédommage les communes qui acceptent d'installer sur leur territoire des entreprises. Deuxième point, c'est bien la ville de Genève qu'on vise – on peut raconter ce qu'on veut, en gros on veut couper les financements de la Ville de Genève. Or, il ne faudrait peut-être pas oublier – d'ailleurs c'est reconnu aussi dans la loi actuelle sur la péréquation – que la Ville de Genève fonctionne comme centre urbain et, comme tel, a des tâches et assume des services qui dépassent largement son territoire. On pourrait se demander pourquoi la Ville de Genève doit consacrer 50 millions, en gros, pour le Grand Théâtre, par exemple, alors que...

Une voix s'élève.

M. Roberto Baranzini. ... alors que ce ne sont certainement pas que les contribuables de la Ville de Genève qui y vont. Voilà, j'ai fini.

Le président. Merci Monsieur Baranzini. Monsieur Michel Barde, vous avez cette fois-ci officiellement la parole.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. Nous abordons un chapitre essentiel de nos travaux. Le groupe G[e]avance soutiendra toutes les propositions allant dans le sens d'une gestion des finances économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Je m'en tiendrai pour l'essentiel, dans cette discussion, à la thèse 509.21.c et aux amendements proposés parce que c'est cela, manifestement, qui soulève des interrogations. Je ne vous cache pas qu'à l'intérieur de notre groupe, ce point et cet amendement ont suscité un certain nombre de questionnements et d'interrogations. J'aimerais tout d'abord répondre à M. Perroux. Oui, Monsieur Perroux, dans certains cas et pour certaines communes et ressortissants de commune, vous pouvez aller jusqu'à 80 % des impôts résultant de l'activité professionnelle à être versés dans la commune de travail...

Le président. La Présidence joue les messagers, Monsieur Barde. Vous vous adressez à la Présidence.

M. Michel Barde. Oui, pardon. Pourquoi ? Pour une raison extrêmement simple, Monsieur le président, qui est que, la part réservataire des communes allant de 20 à 80 %, pour les communes qui se trouvent à 20 % de part réservataire, 80 % du revenu de l'activité

professionnelle est versée dans une autre commune, généralement la Ville de Genève. Cela dit, le problème clairement posé dans le cas qui nous occupe est d'abord celui, en effet, de la Ville de Genève. J'aimerais rappeler que M. Andreas Auer lorsqu'il a lancé le processus de cette Constituante, car c'est lui qui l'a lancé, visait avant tout à rééquilibrer les relations entre la ville et l'Etat et à surmonter les collisions qu'il estimait voir beaucoup trop fréquents entre ces deux entités. Le problème clairement posé, donc, est d'abord en effet celui de la Ville de Genève, qui draine de très fortes rentrées fiscales en provenance de contribuables habitant dans d'autres communes mais travaillant sur son sol. Ces contribuables paient, mais n'ont pas un mot à dire. Et ils paient pour des activités et des institutions dont nombre d'entre elles – vous l'avez relevé, Monsieur – dépassent très clairement le rayon et, en réalité, les compétences de la Ville de Genève. Vous avez parlé du Grand Théâtre, on pourrait parler de l'Orchestre de la Suisse romande, on pourrait même parler de la Comédie, dont je me suis occupé pendant des années, bref des grandes institutions qui manifestement ont un rayonnement cantonal et sont, de par l'histoire, cantonnées à la commune de Genève – mais la réalité n'est plus celle-là, aujourd'hui. Il y a donc manifestement un problème. Il y a un problème. Et un problème qui mérite d'être examiné à fond. L'amendement qui nous est soumis en est probablement l'occasion, mais il mériterait en effet d'être étudié plus en profondeur, d'être affiné afin d'en mesurer toutes les conséquences. Il est exact qu'en droit international et en coutume internationale, c'est le lieu de domicile qui est requis pour le paiement des impôts. Cela, c'est généralement la règle. Il y a quelques exceptions – Genève en connaît une, d'ailleurs –, mais c'est généralement la règle. Alors, il convient, me semble-t-il, parce qu'on ne peut pas faire l'impasse sur ce problème-là, de redéfinir les tâches de la ville et celles du canton et de laisser pour le reste, probablement, à l'Etat et à l'Association des communes genevoises (comme elles l'ont déjà fait) le soin de traiter ensuite de la nécessaire péréquation financière intercommunale. J'aimerais vous dire que je mesure tout à fait le renversement quasiment copernicien qu'implique l'amendement qui est proposé. Je ne suis pas de ceux qui aimeraient le rejeter. Je suis de ceux qui aimeraient l'examiner plus en profondeur, dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure et en liaison avec une autre problématique qui est celle de la définition des tâches Ville-Etat. Et personnellement, je ne serais pas opposé à un renvoi en commission. Mais faut-il renvoyer cet amendement en commission 4 ? C'est là où je ne suis pas sûr. Je pense qu'il vaudrait mieux le renvoyer, si on veut le renvoyer en commission, à la commission 5 parce que, comme cela a été dit, la discussion sur les districts ne m'apparaît pas encore absolument mûre et les deux discussions risquent de s'entrechoquer, sans compter que les échéances ne sont pas les mêmes. Donc s'il devait y avoir renvoi en commission, je préférerais, pour ma part, que ce fût en commission 5. Mais je le répète, je crois que l'affaire mérite d'être examinée. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole pour les Verts est à M. Andreas Saurer.

M. Andreas Saurer. J'aimerais au nom des Verts et Associatifs intervenir à propos d'un certain nombre d'amendements. Tout d'abord, au sujet de l'amendement de M. Kunz et collaborateurs, concernant les principes : au cas où on introduit une nouvelle tâche, il faut également prévoir le financement. Je suis d'accord, il y a une certaine logique. Cependant, ce qui me surprend, c'est le fait qu'on n'envisage pas la situation en miroir, à savoir quand on préconise de diminuer les impôts, on ne nous dit pas quelles sont les prestations qui doivent être supprimées. Nous pourrions être d'accord avec votre proposition à condition que chaque fois quand vous proposez des diminutions d'impôts – et c'est arrivé à plusieurs reprises –, vous dites quelles sont les prestations à supprimer. Là, on aurait une certaine cohérence comptable, ce qui n'est malheureusement pas du tout le cas avec votre amendement.

Ensuite, une remarque un peu en passant. Le parti radical nous propose des réunions pour trouver des compromis, etc. Mais dans la commission 5, nous n'avons fait que cela. Nous avons cherché et nous avons trouvé des compromis. Mais qu'est-ce que nous constatons ? Même par rapport aux votes unanimes, ces compromis ne valent rien. Visiblement, au

niveau de la droite, il y a des députés de différents niveaux : il y a ceux qui peuvent faire des compromis mais qui ne valent rien, et puis, apparemment, il y a d'autres députés, généralement des mâles d'un certain âge, qui prennent les décisions pour la plénière...

Des voix s'élèvent.

M. Andreas Saurer. ... Deuxième remarque, par rapport à un sujet qui a déjà été abordé, la péréquation – je crois que vous appelez cela comme ça – entre le lieu de domicile et le lieu de travail. C'est vrai, comme disait M. Barde tout à l'heure, c'est un problème réel. Mais une fois de plus, cela nécessite une discussion approfondie. Formulé comme cela, évidemment, c'est un affront inacceptable pour la Ville de Genève et les villes suburbaines. Pour la Ville de Genève et les villes suburbaines, cela signifie une diminution drastique des recettes fiscales. Vous comprenez bien qu'on ne peut pas fonctionner comme cela. Maintenant, qu'au niveau des principes, cela mérite une discussion – comme cela mérite également une discussion de savoir quelle est la répartition des compétences entre le canton et les communes –, oui, cette discussion mérite d'avoir lieu. Dans ce sens-là, pour nous, il est inacceptable d'accepter un tel amendement. En revanche, si vous souhaitez l'envoyer en commission 5, pourquoi pas ?

Troisième point, l'amendement de M. Barbey concernant les personnes morales et la limitation de leur imposition en disant qu'à Genève l'imposition des personnes morales est très importante. C'est vrai. Mais comme par hasard, les autres endroits où l'imposition des personnes morales – je me base sur *Le Temps* – est encore plus importante qu'à Genève, ce sont Zurich et Bâle. En fait, il est frappant de constater que les endroits les plus dynamiques sur le plan financier, sur le plan économique, sont les endroits où il y a l'imposition est la plus lourde. C'est la preuve que ce n'est pas l'impôt qui détermine le dynamisme des entreprises mais bien d'autres facteurs. En fait, votre intention, Monsieur Barbey, une fois de plus – je l'ai déjà mentionné lors de la séance précédente – consiste à favoriser la répartition du revenu en faveur du capital. Et j'ai soulevé le problème durant la séance précédente, où j'expliquai que nous avons assisté à Genève comme ailleurs en Europe à un déplacement très important des revenus du travail vers le capital. Et puis, certains représentants de G[e]avance m'ont expliqué que ce n'est pas du tout le cas, etc. Ils ont même cité soi-disant des statistiques de l'OCSTAT. J'ai aussi pris le temps d'aller consulter les statistiques de l'OCSTAT et qu'est-ce que j'ai constaté ? En sept ans seulement, entre 1998 et 2005, la part de produit cantonal brut échéant aux ménages a diminué de pratiquement 10 % avec une augmentation équivalente au niveau du revenu du capital échéant aux sociétés financières et non financières ; cela représente un déplacement de revenus, uniquement pendant ces sept ans, de Fr. 2,4 milliards. J'ai même fait des photocopies pour que les représentants des banquiers, de la grande finance, puissent effectivement contrôler mes propos. Donc, je me base sur les statistiques de l'OCSTAT ! Ce que vous souhaitez favoriser, Monsieur Barbey, une fois de plus, c'est que les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres ! C'est si simple que cela. Et...

Le président. Monsieur Saurer, vous pouvez conclure.

M. Andreas Saurer. ... Oui, Monsieur le président, je vous propose de me donner juste une minute supplémentaire parce que le temps que j'ai utilisé tout à l'heure, c'était pour répondre à des critiques dont j'étais la cible lors de la séance précédente.

Le président. Bon, vous aimez bien les régimes spéciaux. Alors, une minute.

M. Andreas Saurer. Merci beaucoup Monsieur le président. Une dernière remarque : la fonction distributive de l'impôt. Pour nous, il est absolument indispensable que l'impôt permette de financer les prestations mais également qu'il assume une fonction de redistribution des richesses, justement par le fait que nous assistons à un renforcement de

l'inégalité au niveau des revenus ou des fortunes ce qui pose des problèmes très importants au niveau social. Je vous remercie Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Saurer. La parole est maintenant, pour les socialistes, à M. Albert Rodrik.

M. Albert Rodrik. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, après avoir entendu deux personnes de cette Assemblée que je considère comme des amis, MM. Halpérin et Barde, parler de cette répartition de l'impôt entre commune de domicile et commune professionnelle, je me permets de rappeler une ou deux petites choses. Peut-être certains ici n'ont plus la mémoire du temps où des conseillers d'Etat savaient affronter les difficultés politiques, trouver des remèdes et conduire à des résultats. Mais cela a existé, figurez-vous. Et ici on est en train de parler précisément d'un magistrat radical qui s'appelait Robert Ducret et qui a solutionné en son temps, dans les années 1980, trois types de problèmes. Le premier problème était que l'Etat empruntait mois par mois pour payer des salaires en payant *overnight* des intérêts faramineux. Cela s'appelle la mensualisation de l'impôt. Il a trouvé une solution à la relation avec nos voisins frontaliers – et nous parlons aujourd'hui et nous nous gargarisons de l'agglomération – et cela s'appelait la rétrocession. Il a trouvé une solution au dépeuplement des centres urbains qui supportent des charges d'animation et d'investissement supérieures mais qui sont des phares de civilisation et de culture - et la ville de Lausanne et la ville de Zurich nous envie. Il a trouvé des solutions originales, parfaitement équitables pour permettre de résoudre des problèmes de la collectivité. Alors, je ne peux pas admettre qu'ici, sans penser à l'origine des choses, à des magistrats qui ont été clairvoyants, on veuille saborder – parce que, encore une fois, vous n'avez pas osé transformer la Genève internationale en Petit-Saconnex international ou en Servette internationale ou en Eaux-Vives internationales – , on affronte le sujet en voulant lui enlever la subsistance et les moyens de vie. Non, Mesdames et Messieurs, il y avait des magistrats qui savaient trouver des solutions à des problèmes. Celui-là était radical et il avait trouvé des solutions parfaitement justes et parfaitement appropriées et il ne serait pas tolérable que l'on puisse détourner et bazarder des héritages dont nous devrions être fiers. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Rodrik. Pour les Associations la parole est à M. Alfred Manuel.

M. Alfred Manuel. Merci Monsieur le président. Chers collègues, au nom des Associations, je voudrais dire que nous allons soutenir dans l'ensemble les thèses de la commission à propos de ce regroupement qui traite des finances de l'Etat. Nous avons déposé deux amendements que je voudrais présenter rapidement. Le premier sur la thèse 509.21.c. En entrée, je voudrais dire que nous soutiendrons la proposition de M. David Lachat de renvoyer cette thèse à l'étude en commission pour la raison qu'il a présentée tout à l'heure et pour une autre raison. Il nous semble qu'en fait dans ce chapitre il y a une carence assez importante ; c'est qu'en matière d'impôts, les tâches de l'Etat ne sont pas définies. Nulle part dans ce chapitre, une thèse nous dit quelles sont les tâches de l'Etat en matière d'impôts. Nous avons donc proposé dans notre amendement de compléter la thèse 509.21.c en disant que l'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches. Quelles sont ces tâches ? Des tâches de développement, de régulation, de prestations, de protection et de redistribution. Il nous semble que ce sont les axes qui permettent l'imposition et sa gestion au niveau de l'Etat. Donc nous voudrions prier les commissions qui recevront cette thèse – nous sommes d'avis qu'il faudrait que d'une part, la commission 4 et d'autre part, la commission 5 reprennent cette thèse à l'étude, de manière à ce que ce problème-là d'une définition claire des tâches de l'Etat en matière d'impôt soit pris en compte et mieux étudié. Il nous semble tout simplement inadéquat que notre constitution ne définisse pas ces tâches et c'est la situation dans laquelle nous

sommes actuellement avec les thèses de la commission 5. Voilà pour ce premier amendement que nous avons déposé.

Le second amendement porte sur la thèse 509.21.f. Pour nous, il n'est pas possible que l'impôt ait pour but le maintien d'une personne qui est assujettie dans une activité lucrative. Cela n'a rien à voir. Par contre, le centre de cette thèse dit que l'impôt doit permettre que les personnes économiquement faibles ne soient pas plus précarisées qu'elles ne le sont déjà. Nous concevons cette thèse comme un garde-fou et c'est le sens que nous voulons lui voir dévolu. D'autre part, pas plus que le maintien d'une personne dans une activité lucrative, il ne nous semble que l'impôt ait pour but l'encouragement à la prévoyance individuelle. L'impôt aurait-il pour but l'encouragement à la prévoyance individuelle ? Nous avons de la peine à comprendre ce que cela vient faire là. Donc nous proposons que la thèse soit raccourcie des deux propositions qui la terminent de façon à ce qu'elle conserve son caractère de garde-fou. Mais qu'on ne mélange pas les genres. Voilà, je vous remercie Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Manuel. Pour le PDC la parole est à M. Marco Föllmi.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Après le coup de sang que nous avons eu tout à l'heure sur l'impôt communal, je voudrais revenir sur le rapport 509 et remercier en premier lieu son rapporteur ainsi que les membres de la commission pour le travail qu'ils ont effectué dans le cadre de ce rapport. C'est tout à fait clair, les thèses sont très claires et nous voudrions, au niveau du groupe démocrate-chrétien, souligner toute l'importance que représente ce chapitre sur les finances. Nous estimons en effet que la question des finances, pour un Etat souverain comme le canton de Genève, constitue le cœur même du dispositif qui lui permet d'exécuter les tâches qui lui sont confiées. Il s'agit en effet, d'une part d'indiquer à l'Etat les principes qui relèvent d'une bonne gestion des finances publiques et de lui donner les moyens nécessaires à accomplir ses tâches, moyens qui sont d'ailleurs matérialisés pour l'essentiel par nos contributions ; d'autre part, il convient de lui donner également un cadre et des règles à appliquer et à respecter. Dans ce sens, nous allons accepter la majorité des thèses proposées.

Parmi les amendements, il y en a deux, présentés par la droite effectivement, qui constituent à nos yeux des pièces maîtresses. Il s'agit tout d'abord de l'amendement à la thèse 509.11.a qui est en fait une émanation de la constitution bernoise. Cet amendement condense de manière plus structurée les thèses 509.11.a à e sur les principes généraux qui doivent présider à la bonne gestion des finances publiques. A cet amendement nous proposons un sous-amendement, en ce sens que nous aimerions voir modifiés les termes et je cite : « Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton examine comment la financer. » par « Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton s'assure de son financement. » Cela nous paraît plus précis et cela oblige les instances politiques – qu'il s'agisse du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil – à prendre position par rapport aux nouvelles tâches. Ce n'est donc plus un vœu comme l'indique le verbe « examine » mais une obligation comme l'implique « s'assure ».

Quant au second amendement, il s'agit de l'amendement à la thèse 509.62.a, mais j'y reviendrai parce qu'il fait l'objet du deuxième bloc de discussion.

Enfin, s'agissant de la thèse 509.21.c et des différents amendements qui tournent autour de cette thèse, ainsi que de la motion d'ordre de M. Lachat, j'aimerais quand même préciser que le but qui était posé par l'amendement consistait à poser le principe de l'impôt communal. Et on a surtout critiqué le fait que ceci revient en totalité à la commune du domicile du contribuable. Mais le troisième alinéa précise quand même qu'il y a une péréquation financière qui doit être trouvée pour rétablir les différents équilibres. Néanmoins, nous pensons qu'effectivement, il serait plus sage de renvoyer notamment à la commission 4

toute cette problématique de l'impôt communal avec un retour, si possible, pour la séance plénière du 30 novembre. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. Pour le groupe radical la parole est à M. Murat Alder.

M. Murat Alder. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que dans le canton de Genève, chaque enfant naît avec une dette de l'ordre de Fr. 30'000. Vous arrivez au monde et sans avoir émis le moindre son, vous devez Fr. 30'000. Cette dette - qui est de l'ordre de Fr. 10 milliards pour le canton de Genève, et encore c'est la dette nette - est l'une des plus élevée parmi tous les cantons suisses. D'autres cantons, qui ont procédé à une révision totale de leur constitution, se sont dotés d'outils pour revenir à l'équilibre budgétaire et pour rembourser leur dette - c'est le canton de Vaud qui est régulièrement cité en exemple en la matière. Je crois qu'il est grand temps que Genève se dote également d'instruments pour revenir à un équilibre financier et pour que l'avenir de nos institutions sociales soit assuré à long terme. Je vous le dis non seulement en tant que jeune mais aussi pour les générations qui vont suivre et qui n'ont pas à payer les pots cassés des erreurs politiques de gestion et autres qui ont été commises au cours des vingt ou trente dernières années.

Sur la question de la répartition du produit de l'impôt communal. En tant que Thônésien qui travaille en Ville de Genève, j'ai le droit de me prononcer sur un certain nombre d'objets financés par ma commune de Thônex. Mais tout en participant à de nombreuses œuvres de la Ville de Genève - je ne dirai pas si elles sont bonnes ou mauvaises - je n'ai absolument pas voix au chapitre. *Exclamation dans la salle.* Madame Haller, vous mélangez tout et n'importe quoi, ce n'est pas du tout le sujet. Il est évident que des institutions comme le Victoria Hall, comme la Comédie, mais aussi le Stade de la Praille, de nombreux musées ou d'autres institutions sportives et culturelles qui ont une importance cantonale, voire régionale pour ne pas dire nationale et même internationale - je ne dirai pas intergalactique, rassurez-vous - toutes ces institutions ne sont pas de la seule compétence et du seul rayonnement de la Ville de Genève : c'est tout le canton qui participe au rayonnement de ces institutions. Leur financement implique que l'on « cantonalise » ces institutions ou alors que ces institutions soient financées par des fondations intercommunales - c'est le modèle que préconisent les radicaux. Dès lors que l'on confie à un échelon au-dessus des communes la gestion de ces institutions, il n'y a absolument plus aucune raison que le produit de l'impôt communal soit reversé au lieu du travail, puisque les infrastructures de toute façon sont dans leur grande majorité d'ordre cantonal et qu'on paye déjà des impôts cantonaux et on en paye assez comme cela.

Un dernier point sur cette proposition de réforme pour le moins audacieuse qui nous a valu une fois de plus des procès d'intention pour le moins caricaturaux que je ne vais pas dénoncer ici. Mais dans des communes où on ne cesse de vouloir imposer des constructions de logements en grand nombre - c'est le cas de Thônex, où l'Etat a essayé d'imposer la construction de 10'000 logements dans les communaux d'Ambilly, alors que 10'000 habitants c'est le nombre d'habitants à Thônex ; donc en quelques années on voulait faire passer la commune de Thônex du simple au double au niveau du nombre d'habitants sans aucun effet encourageant au niveau financier ; c'est-à-dire que pour les communes suburbaines, construire du logement ne représente que des coûts et absolument aucun revenu. En s'assurant que le produit de l'impôt communal n'est plus reversé à la commune du lieu de travail mais au domicile, on encourage les communes à construire du logement, on encourage les communes à accueillir de nouveaux habitants et on peut enfin construire ces logements dont notre région a tant besoin. C'est pour cela que je vous invite à soutenir, sans aucune honte et sans aucune peur des menaces qu'on a pu entendre çà et là, l'excellent amendement qui a été déposé par Mme Béatrice Gisiger et MM. Pierre Kunz, Michel Barde, Patrick-Etienne Dimier et Lionel Halpérin. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Murat Alder. Les radicaux ont épuisé leur temps de parole. La parole pour SolidaritéS est à M. Nils de Dardel.

M. Nils de Dardel. Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. En ce qui nous concerne, je dois dire que nous sommes évidemment très loin de beaucoup des déclarations de ce soir. En gros, en politique fiscale comme de manière générale en politique, nous préférons nettement l'Etat providence à l'Etat Harpagon qui invoque systématiquement le principe d'économie pour réduire des prestations sociales indispensables à la population. C'est pour cette raison que nous avons présenté un amendement qui dit que l'Etat doit être économe à l'égard des personnes gentilles, nanties... *Rires dans la salle* ... nanties – souvent très gentilles – et de la sorte éviter les avantages fiscaux, les cadeaux fiscaux et autres niches fiscales introduits maintenant depuis pas mal d'années dans ce canton, comme dans d'autres cantons et dans d'autres pays. Inversement, nous estimons que la politique fiscale doit être généreuse à l'égard des plus démunis.

Ceci dit, nous allons maintenant aborder les amendements parce que je crois que l'essentiel du débat ce soir concerne surtout les deux amendements déposés par la droite de cette Assemblée. Tout d'abord, l'amendement relatif à la lettre a. En fait cet amendement est sournois parce qu'il ne concerne formellement que la lettre a mais en réalité, il est bien dit dans les explications qu'il se rapporte aussi les lettres suivantes qui vont tout simplement être refusées par les auteurs ou les forces qui soutiennent cet amendement. Par conséquent, il s'agit d'un amendement - fait de manière habile – qui porte sur plusieurs thèses et c'est une nouvelle manière d'en revenir ainsi au système qui a prévalu en mai dernier, sauf erreur le 27 mai, le 25 mai excusez-moi, de triste mémoire. Il s'agit en fait de supprimer une série de thèses qui ont été votées à l'unanimité par la commission, à l'unanimité ! Il s'agit de supprimer la thèse qui prévoit que l'équilibre budgétaire ne porte que sur le budget de fonctionnement et pas sur le budget d'investissement. Donc là, il faut que le budget de l'investissement soit aussi soumis à la loi de l'équilibre. Il s'agit de supprimer les réserves anticycliques, mot qui... Oui, vous les supprimez, enfin c'est ce que vous annoncez en tout cas dans la motivation de votre amendement. Et il s'agit de supprimer la planification financière globale. Donc tout cela, vous êtes en train de vouloir le supprimer ; vous annoncez en tout cas que vous allez voter "non" à toutes ces thèses qui suivent la lettre a remplacée par votre amendement. C'est une manière de faire qui n'est pas vraiment honnête et je pense que pour cette seule raison il faut déjà s'opposer à ce premier amendement.

Et alors, le pire évidemment, c'est le deuxième amendement parce que le deuxième, il est improvisé, il est délirant, il est construit sur une méconnaissance de la situation – M. Kunz tout à l'heure a dit que l'impôt communal était uniquement en faveur de la commune du travail, de... C'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas, alors qu'en fait il est réparti entre la commune de domicile et la commune de travail de chaque contribuable. Donc c'est une répartition qui existe. Bon, qu'on discute d'une nouvelle répartition, à la limite cela peut sembler à première vue raisonnable. Mais qu'on dise, comme vous le faites dans votre amendement, que tout l'impôt communal doit être affecté à la commune de domicile, excusez-moi Monsieur Kunz, c'est tout simplement délirant. Alors si vous voulez favoriser de manière outrageante Cologny, Anières contre Onex, Vernier, Carouge et la Ville de Genève, cela est évidemment votre affaire, mais vous allez complètement dans le mur. Vous allez vers une défaite politique qui est programmée de manière sûre et certaine. J'ai écouté tout à l'heure M. Lachat qui, de manière très convaincante, a donné tous les arguments montrant que votre proposition ne tenait tout simplement pas debout mais qui termine en disant : « Eh bien, il faut renvoyer cela en commission. » Alors excusez-moi, mais quand une thèse ne tient pas debout du début jusqu'à la fin, on vote contre, tout simplement, voilà ! Et puis tant pis pour vous, parce que si vous votez pour, ce sera encore bien pire que l'affaire des districts, mais bien pire. Il n'y a pas besoin d'être très malin pour le prédire. Donc si vous voulez vous supprimer politiquement sur ce sujet, eh bien continuez dans ce même style.

Un dernier mot maintenant pour soutenir la proposition de minorité qui a été faite par les Associations sur la thèse 509.21.b. Il est tout à fait raisonnable de supprimer dans la proposition de la commission la volonté des particuliers d'exercer une activité lucrative, parce que cela signifie simplement qu'on traite de manière inégale les gens qui reçoivent un salaire ou qui ont une activité indépendante lucrative par rapport à ceux qui sont à la retraite, ceux qui sont chômeurs ou ceux qui sont invalides. Par conséquent, il s'agit tout simplement d'une inégalité fiscale criante qu'évidemment on ne peut pas soutenir. De même, encourager la prévoyance individuelle va beaucoup plus loin que de simplement déduire le deuxième pilier, voire le troisième pilier parce que cela permet l'ouverture à toutes sortes d'épargnes privées supplémentaires possibles à déduire de la déclaration fiscale. Cela veut dire simplement que ce sont des avantages supplémentaires donnés aux plus riches qui ont la possibilité d'épargner, ce qu'évidemment les personnes à revenus moyens ou à revenus faibles ne peuvent pas faire. Voilà.

Le président. Merci Monsieur de Dardel. La parole est au rapporteur, M. Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Monsieur le président. En tant que rapporteur, il ne m'appartient pas de faire des jugements politiques sur les amendements qui arrivent ce soir, mais je puis faire des jugements techniques parce que j'ai entendu dire que l'amendement concernant la thèse 509.11.a reprend, précise, complète. Ce sont les trois verbes que j'ai entendus dans la présentation de cet amendement. Donc en fait, c'était une présentation qui disait que cet amendement dit à peu près la même chose que la majorité de la commission puisque nous étions unanimes sur ce point. Alors quand même, je vais reprendre parce que la première thèse, on la reprend, je suis d'accord : la 509.11.a est reprise. Dans la 509.11.b, il y a une petite différence. La majorité de la commission voulait maintenir l'équilibre sur le budget de fonctionnement et le terme « fonctionnement » est biffé dans l'amendement. Alors dire qu'on reprend ou qu'on précise, non ! On change. La troisième thèse dit « L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et peut utiliser des réserves anticycliques. » Cela est totalement absent de cet amendement qui précise, complète et reprend. Il ne reprend rien : il supprime cette thèse ! Au niveau des déficits engendrés par ces situations – c'est la 509.11.d – qui doivent être compensés à moyen terme, je veux bien admettre que le texte qui dit que les finances doivent être équilibrées à moyen terme la reprend un tout petit peu. La 509.11.e « L'Etat établit une planification financière globale. » est supprimée, balayée. On ne reprend pas, on ne précise pas : on élimine ! Si je prends la 509.11.f – je termine – « veiller à protéger, développer le patrimoine », de nouveau on l'élimine. A part cela, par contre on met dans cet amendement - et ce n'est ni une précision ni un complément : « Avant d'assumer une nouvelle tâche le canton examine comment la financer ». Je vous ferai remarquer que cela a été discuté dans la commission 5 sous le chapitre « Frein au développement » et il a été décidé de le renvoyer à la commission qui s'occupait des principes. On reprend ensuite : « Chaque tâche est périodiquement, etc. » C'était une thèse qui était proposée dans le chapitre « Frein au développement » et non pas dans le premier chapitre. Les glissements d'un chapitre à l'autre ne sont pas tout à fait innocents selon moi. Elle était proposée dans ce cadre-là mais elle n'a pas été votée et elle a aussi été renvoyée à la commission traitant des principes. Donc pour moi, indépendamment du contenu et des prises de position qui sont là derrière, en tout cas, je demanderai au nom de la majorité de la commission que je représente, que si cette thèse était acceptée pour la 509.11.a, les thèses suivantes soient impérativement votées parce qu'elles ne sont pas remplacées par cette proposition.

Le président. C'est de toute façon la décision qui a été prise, Monsieur.

M. Michel Ducommun. Deuxième remarque que je peux faire de nouveau sans me prononcer sur le fond. En tant que rapporteur de la commission 5 sur le problème des finances, apprendre à deux heures cet après-midi – ou soyons honnêtes, à midi et demi parce que j'avais une séance des chefs de groupe et que j'ai vu les amendements en tant

que chef de groupe – donc apprendre à midi et demi le jour même de cette séance une proposition de transformation fondamentale au niveau des impôts, proposition qui n'a pas été débattue dans la commission et dans la sous-commission dont je fais le rapport, je trouve que c'est un fonctionnement qui me semble très problématique du point de vue simplement de la manière de préparer quelque chose au niveau des commissions et de la plénière. Ces choses de dernière minute qui sont fondamentales, je suis désolé, mais ma vision de la préparation démocratique d'une séance ne correspond pas à cela.

Troisième élément que je voulais signaler par rapport à l'amendement de M. Barbey, toujours au nom de la majorité de la commission. Il est vrai qu'il a le droit de proposer cet amendement, mais je crois que c'est mon devoir de dire que cet amendement avait été proposé comme thèse dans la commission et qu'elle avait été refusée. Refusée non pas parce qu'il y avait une volonté de ne pas parler des personnes morales, mais parce que l'argumentation qui était donnée dans cette thèse – qui est reprise dans l'amendement de M. Barbey – c'est-à-dire de faire attention à la compétitivité des industries et de reconnaître tous leurs efforts pour l'emploi, nous semblait une argumentation... Et c'est cette argumentation qui a été refusée par la majorité de la commission et non forcément le fait de parler des impôts des personnes morales. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole pour l'UDC est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Monsieur le président, chers collègues. J'aimerais intervenir sur l'amendement de M. Richard Barbey concernant l'imposition des personnes physiques et des personnes morales qui n'a rien à voir avec la thèse sur l'imposition au lieu de domicile. La thèse issue de la commission ne définissait que l'imposition des personnes physiques. Le texte était donc déséquilibré puisque ne parlant pas des personnes morales. M. Barbey a pris la peine de consulter certains membres de la commission 5, dont moi-même. Je ne peux donc qu'affirmer ici la volonté de mon collègue Richard Barbey d'apporter sa contribution constructive à nos travaux. Nous soutiendrons donc son amendement et regrettons qu'il ait été interpellé à tort suite à l'agitation créée autour de la thèse 509.21.c. Nous pensons également que l'amendement du parti libéral sur l'imposition au domicile - cette fois la 509.21.c – nécessite, vu les bouleversements qu'il créerait inévitablement, d'être renvoyé en commission, qu'il s'agisse de la 5 ou de la 4. Le groupe UDC votera donc le renvoi pour que des discussions plus apaisées puissent avoir lieu. Merci beaucoup.

Le président. Merci. Pour l'UDC encore, M. Michel Amaudruz a la parole.

M. Michel Amaudruz. Oui, merci Monsieur le président. Je voudrais brièvement revenir sur la thèse 509.21.c et son amendement. L'amendement de M. Kunz et de ses collègues est très intéressant. Il est à mon sens intelligent, il me fait beaucoup hésiter, il me fait réfléchir mais il est un pas en avant. Je ne vais pas revenir sur chacun des divers exemples qui ont été donnés. Je pense que cette guéguerre à laquelle M. Barde a implicitement fait allusion entre la Ville de Genève et le canton doit cesser. Il n'est pas possible de vivre dans une communauté où nous avons un Etat dans l'Etat. Et à mon sens, cet amendement proposé est un moyen idoine de parvenir à résoudre un problème brûlant. Cela étant et nonobstant – bien évidemment, j'ai un peu regretté certaines des critiques de M. de Dardel - ce n'est pas une accusation systématique contre un système fiscal que l'on voudrait renverser, c'est la recherche d'une construction qui s'inscrit dans le futur de notre canton. Et alors, là M. Lachat a entièrement raison, ce n'est pas une question qu'il est possible de traiter au pas de charge. Il y a une question de coordination qui doit être résolue. Cet amendement ne doit pas conduire, même temporairement, à surcharger l'imposition genevoise au profit d'autres collectivités. Cet amendement, notamment dans le prolongement de la pensée de M. Barde, doit conduire à décharger la Ville de Genève d'un certain nombre de tâches qui ne lui conviennent plus dans le monde d'aujourd'hui. Nous soutiendrons donc le renvoi en commission, qu'il s'agisse de la 4 ou de la 5. Je vous remercie Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Amaudruz. La parole est à M. Alberto Velasco pour le groupe socialiste.

M. Alberto Velasco. Merci Monsieur le président. J'aimerais, Monsieur le président, dire à M. Alder que ce qui est vrai pour Thônex l'est aussi pour Vernier et Onex qui ont donné à l'époque pas mal à ce canton en matière de logements. Donc, ce qui est vrai pour une commune qui vous est chère est vrai pour les autres. Ceci dit, quand vous parlez de la dette, c'est quand même extraordinaire parce que vous êtes tellement épris de ce problème de dette mais en même temps, vous voulez supprimer un outil que le Conseil d'Etat s'est donné ces derniers temps, celui justement des réserves anticycliques. Or précisément, ce sont ces réserves anticycliques qui ont permis de réduire un peu la dette.

Par ailleurs, je tiens à vous dire ceci à propos des erreurs passées dont vous avez parlé : pendant 67 ans la majorité de droite a gouverné ce canton. Il y a eu 4 ans comme cela où – miracle ! – la gauche était majoritaire. Mais franchement, c'est vous qui avez commis les erreurs, nous n'étions pas majoritaires. Et maintenant, vous voulez nous passer la facture. C'est vraiment extraordinaire cela ! Il y a quand même un problème. Et quand vous dites que la dette est de Fr. 30'000 par personne, c'est faux ! Puisque les impôts sont proportionnels à la capacité contributive de chacun de nous, si un jour on devait passer à la caisse, j'espère que cela sera de manière proportionnelle aussi à nos capacités contributives, Monsieur Alder. Ce serait logique, n'est-ce pas ? Ne me faites pas payer Fr. 30'000 comme au banquier Pictet : ce serait quand même incroyable !

Enfin, je trouve effectivement, par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure que cet amendement – je m'adresse, Monsieur le président, à ce cher collègue Kunz qui connaît quand même les techniques parlementaires. Vous savez très bien que le travail en commission 5 en matière de finances a été très délicat. Il y a même une sous-commission qui a été créée et les travaux ont été très difficiles, le président qui est à côté de vous peut en témoigner. Il y a eu un équilibre qui a été trouvé entre nous pour dire : voilà les thèses que les uns et les autres peuvent accepter. Vous venez maintenant comme un char d'assaut là avec des amendements absolument faux parce que, si nous avions été avertis de cela, peut-être qu'alors il y aurait eu beaucoup plus de rapports de minorité. Et vous avez vu qu'il n'y avait pratiquement pas de rapports de minorité et que notre groupe, en tout cas, n'a pas présenté un seul amendement là-dessus. Par conséquent, je demanderai à M. Kunz, dans un objectif d'apaisement et par rapport à tout ce qui a été dit, de retirer ses amendements et de voter le compromis qui a été accepté en commission par tous les partis - le président, qui est à côté de vous, a géré justement cette commission afin que nous arrivions à ce résultat. Il est près de vous, c'est votre groupe, et j'aimerais bien qu'il s'exprime là-dessus, parce qu'il y a une grave responsabilité ce soir, Monsieur le président, je m'adresse aussi à vous. La commission 5 a travaillé pendant des semaines et des semaines pour arriver à ce compromis. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire fi de ce travail avec trois amendements qui sont déposés comme cela et je le redis, par respect envers les quinze commissaires, vous feriez mieux de retirer ces amendements. Merci.

Le président. Merci Monsieur Velasco. Quand nous en arriverons à la thèse 509.21.c, nous commencerons par voter sur la motion d'ordre de M. Lachat qui est dans votre groupe. Madame Jocelyne Haller, votre groupe a encore deux minutes.

Mme Jocelyne Haller. Oui, merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs les constituantes et les constituants, après tous les avatars qu'a subis cette constitution, j'ai l'impression que nous sommes vraiment entrés aujourd'hui dans la quatrième dimension. Alors que l'Etat va devoir de plus en plus assumer des charges nouvelles simplement en fonction du recul de la sécurité sociale, vous envisagez pour une grande part d'entre vous, le plus sereinement possible, le plus sereinement du monde, de diminuer les ressources de

l'Etat. Croyez-vous que ce soit véritablement responsable ? Vous envisagez de défiscaliser un certain nombre de choses, de favoriser les plus nantis - vérifiez simplement la teneur des amendements que vous avez proposés et vous verrez qu'il ne s'agit finalement que de cela. Vous avez le culot encore, au travers de vos amendements, de dire que sous le régime des finances, chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable. Et si elle était nécessaire et sa charge difficilement supportable parce que vous auriez diminué les impôts, que ferions-nous ? Nous laisserions les gens simplement en difficulté ? Non, Messieurs ! L'Etat a des devoirs. Vous qui vous plaisez à rappeler à chacun ses devoirs, l'Etat a aussi des devoirs. Et pour pouvoir assumer ses charges, il doit bénéficier d'un certain nombre de ressources. Ces ressources lui viennent principalement de l'impôt et il est obscène de vouloir aujourd'hui diminuer ces ressources.

En ce qui concerne la répartition des charges entre les communes de domicile... *Brouhaha dans la salle...* Laissez-moi terminer... de domicile et de travail, vous savez pertinemment qui sont ceux que vous favorisez par ces mesures. Vous savez très bien que des communes aujourd'hui ont fait face à des charges extrêmement importantes et vous voulez nier cette réalité au bénéfice de quelques-uns. C'est proprement indécent et la population s'en souviendra. Merci.

Brouhaha dans la salle

Le président. Si on pouvait revenir à des propos plus calmes, ce serait bien. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna, pour AVIVO. *Rires dans la salle.* Bon, c'est ce qu'on appelle un vœu pieu.

M. Souhaïl Mouhanna. Mais moi je suis toujours très calme. Je suis toujours très calme, mais je sais que cela suscite un certain nombre de réactions peut-être pas très calmes parce que je vise juste. Eh bien par exemple...

Le président. Voulez-vous bien, Monsieur Mouhanna, aller vite à l'essentiel parce qu'on me dit qu'il vous reste trente secondes, alors disons...

M. Souhaïl Mouhanna. L'essentiel, c'est que tout simplement, quand j'entends parler de la dette – j'ai dit tout à l'heure ce qu'il fallait dire, c'est-à-dire que la dette vient de ceux qui nous font la leçon. Mais je rappelle quand même que à cause de la Banque cantonale - dont le procès aujourd'hui est gelé – eh bien la dette par habitant est de l'ordre de Fr. 5'000. Et ce ne sont pas les milieux modestes, n'est-ce pas, qui sont derrière ces pertes-là - mais là on n'entend pas, disons, beaucoup de critiques. Par rapport à l'amendement de M. Barbey qui parle de ces entreprises dont il faut tenir compte de la contribution au plein emploi : étant donné le taux de chômage aujourd'hui à Genève, je pense qu'il va falloir les taxer, dans la mesure où il n'y a plus de plein emploi depuis bien longtemps. Voilà, merci.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Je vois encore M. Soli Pardo. Si c'est le dernier, nous pourrions passer aux votes ensuite. Monsieur Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Monsieur le président. La question de base qui est posée par certains amendements et notamment l'amendement concernant le transfert de l'impôt à la commune de domicile - là j'ai été sensible à ce qu'a dit M. Halpérin tout à l'heure – c'est une question de respect de la démocratie. Il est inacceptable que des personnes paient des impôts et ne puissent se prononcer sur l'affectation de ces impôts. Il est proprement intolérable du point de vue de la démocratie dans un pays comme la Suisse, où nous avons un système de démocratie directe ou semi-directe, que quelqu'un paie et ne puisse décider de l'affectation de ses contributions à l'impôt. Et je pense même qu'il faut aller plus loin. On parle beaucoup – c'est le très bon amendement de M. Kunz – de frein à l'endettement. J'ai

déposé un amendement à la thèse 509.21.b qui évoque la possibilité pour l'Etat de recourir à l'emprunt, en ajoutant : « par une loi soumise au référendum obligatoire ». On est en plein dans le respect de la démocratie des droits populaires. L'emprunt est un endettement, le peuple doit pouvoir se prononcer sur tout endettement et même le cadre quotidien d'emprunt par l'Etat de liquidités doit être soumis au peuple qui fixe les limites dans lesquelles l'Etat peut emprunter ces liquidités. M. Rodrik disait tout à l'heure son admiration pour M. Ducret qui a été le ministre des finances qui a créé le début de cette gigantesque dette. C'est vrai qu'il y avait la mensualisation pour soi-disant supprimer ces emprunts de liquidités. Mais au bout de quelques années, la mensualisation était évidemment toujours là et on a recommencé les emprunts de liquidités. C'est un devoir que de soumettre cela au peuple et de dire : « Voilà, nous empruntons pour telle et telle raison » et que le peuple puisse se prononcer. Autrement, c'est se moquer de lui. Je vous remercie.

Le président. Vous avez juste épuisé votre temps de parole, merci Monsieur Pardo. Nous allons donc passer à la procédure de vote. Alors nous sommes donc... Le rapporteur peut regagner sa place et je le remercie encore de sa prestation. Nous passons au point 509.1

509.1 Principes généraux

Le président. Nous avons la thèse 509.11.a « La gestion des finances de l'Etat est économe et efficace. » pour laquelle nous avons plusieurs amendements. Nous allons procéder ainsi :

Amendement de M. Nils de Dardel (SolidaritéS) :

La gestion des finances de l'Etat est économe à l'égard des personnes nanties et généreuse à l'égard des personnes démunies. Le principe d'efficacité est mis en œuvre.

L'amendement est refusé par 39 non, 29 oui, 4 abstentions.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), Michel Barde (G[e] avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme.

Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton examine comment la financer.

Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

Sous-amendement de M. Marco Föllmi (PDC) :

*La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme. Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton **s'assure de son financement**. Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.*

Le sous-amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e] avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme.

Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton examine comment la financer.

Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Le président. Nous passons au vote de la thèse.

Mise aux voix, la thèse 509.11.a

La gestion des finances de l'Etat est économe et efficace.

est adoptée par 72 oui, 0 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 509.11.b « En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement. » Nous n'avons pas d'amendement.

Mise aux voix, la thèse 509.11.b

En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement.

est adoptée par 72 oui, 0 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 509.11.c « L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et peut créer ou utiliser des réserves anticycliques » où nous avons un amendement de M. Muller.

Amendement de M. Ludwig Muller (UDC) :

L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et crée et utilise des réserves anticycliques.

L'amendement est accepté par 39 oui, 34 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 509.11.c

L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et crée et utilise des réserves anticycliques.

est adoptée par 65 oui, 6 non, 2 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 509.11.d « Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés à moyen terme. »

Mise aux voix, la thèse 509.11.d

Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés à moyen terme.

est adoptée par 67 oui, 1 non, 3 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 509.11.e « L'Etat établit une planification financière globale. »

Mise aux voix, la thèse 509.11.e

L'Etat établit une planification financière globale.

est adoptée par 71 oui, 0 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 509.11.f « Il incombe à l'Etat de veiller à administrer, protéger, développer et conserver le patrimoine de la République. »

Mise aux voix, la thèse 509.11.f

Il incombe à l'Etat de veiller à administrer, protéger, développer et conserver le patrimoine de la République.

est adoptée par 68 oui, 1 non, 4 abstentions.

Le président. Nous passons au point 509.2.

509.2 Ressources, principes et buts

Le président. Nous avons la thèse 509.21.a

Les ressources financières de l'Etat sont :

- les impôts et autres contributions qu'il prélève ;
- le revenu de sa fortune ;
- les prestations de la Confédération et de tiers ;
- les donations et legs.

Mise aux voix, la thèse 509.21.a

Les ressources financières de l'Etat sont :

- les impôts et autres contributions qu'il prélève ;
- le revenu de sa fortune ;
- les prestations de la Confédération et de tiers ;
- les donations et legs.

est adoptée par 71 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président. Nous avons ensuite la thèse 509.21.b « L'Etat peut recourir à l'emprunt. »

Amendement de M. Soli Pardo (indépendant) :

Il (l'Etat) peut recourir à l'emprunt par une loi soumise au référendum obligatoire.

L'amendement est refusé par 67 non, 3 oui, 2 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 509.21.b

L'Etat peut recourir à l'emprunt.

est adoptée par 72 oui, 1 non, 0 abstention.

Le président. Nous passons à la thèse 509.21.c « L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches. » Nous devons d'abord voter sur la motion d'ordre de M. David Lachat. Monsieur Lachat, il y a juste une petite incertitude à préciser mais ce n'est pas très déterminant. C'est renvoyé à la commission 4 ou à la commission 5 ? C'est le Bureau qui décidera... Non, si vous êtes d'accord, nous renvoyons à la commission 5. Non, 4. Ce sera de toute façon pour l'étape suivante. Monsieur Barbey.

M. Richard Barbey. Je vous suggère de voter d'abord le principe du renvoi en commission, puis dans une seconde étape...

Le président. Si vous voulez, on vote d'abord le renvoi en commission. M. Halpérin n'est pas de cet avis. Monsieur Halpérin ?

M. Lionel Halpérin. Monsieur le président, je crois qu'il faut dire les choses clairement. Il y a possibilité éventuelle d'un soutien à la motion d'ordre à condition, et cela a expressément été discuté par les groupes concernés, que d'une part c'est un renvoi à la commission 4, et deuxièmement que c'est un renvoi à la commission 4 avec retour à la plénière pour la séance du 30 novembre. Ce sont ces conditions qui ont été discutées. Si on n'est pas d'accord sur ces conditions-là, il faut le dire, mais c'est en tout cas ce qui a été discuté avec M. Lachat qui a déposé la motion d'ordre.

Le président. Je vais donc faire voter sur le renvoi en commission 4, quant au délai, c'est une autre histoire. Monsieur Lachat, voulez-vous vous exprimer à ce sujet ?

M. David Lachat. Monsieur le président, ce serait présomptueux que je dicte à la commission 4 son timing et ce qu'elle doit faire. C'est une question délicate et technique si la commission 4 arrive à nous revenir rapidement, très bien, s'il lui faut un peu plus de temps de réflexion, pourquoi pas ?

Le président. Oh là là ! Vous êtes en train de compliquer les débats, mais si véritablement la question des délais est aussi importante, si vous voulez je peux faire un tour rapide avec une minute par groupe mais cela me semble alourdir...

(un constituant parle sans micro)

Le président. ... Non, parce que la question du délai devient déterminante. Je donne la parole à un porte-parole par groupe sur la question du délai. Une minute au maximum pour chacun. Monsieur Mizrahi, rapidement.

M. Cyril Mizrahi. Pour simplifier les choses, d'entente avec M. Lachat nous sommes d'accord pour que la motion porte sur un renvoi à la commission 4 d'ici au 30 novembre.

Le président. Le président de la commission 4 veut-il s'exprimer là-dessus ? Ensuite, je ferai voter.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Ecoutez, bien entendu nous sommes entre les mains de l'Assemblée pour ce genre de choses. Compte tenu des difficultés et des discussions assez sérieuses et serrées que nous avons déjà eues pour pouvoir répondre aux précédents mandats qui nous avaient été donnés, j'ai quelques inquiétudes quant au fait de nous donner à nouveau des délais pour le 30 novembre. Je tiens à signaler que certains m'ont d'ailleurs indiqué qu'il est possible que le sujet arrive déjà le 25 suivant l'avance de nos travaux, ce qui fait que ça donne des délais extrêmement courts pour un sujet qui me paraît nécessiter une discussion approfondie, qui nécessite d'avoir des connaissances techniques pour que l'on puisse en déterminer tous les tenants et les aboutissants. J'ai quelques inquiétudes quant à la faisabilité même de ce mandat. De nouveau, la décision revient à l'Assemblée et ce n'est pas à moi de donner une détermination claire et impérative, mais effectivement, je ne peux exprimer qu'une profonde inquiétude quant à la faisabilité de revenir dans un délai aussi court sur un sujet aussi substantiel.

Le président. Je vous propose de faire voter sans délai, et on verra bien ce qui se passera, parce que je ne vois pas très bien... voulez-vous ajouter le délai ?

(des constituants parlent sans micro)

Le président. ... Je continue le tour des groupes sur cette histoire de délai, je trouve cela un peu lourd, mais vu ce qui s'est passé je suis obligé de respecter la procédure. Qui veut prendre la parole, puisqu'il n'y a manifestement pas entente sur cette procédure ? Monsieur Ducommun.

M. Michel Ducommun. Pour nous, il est clair que c'est vraiment ridicule de vouloir en moins de quinze jours, avec une commission qui a déjà été débordée par ce qu'elle devait continuer de préparer, arriver à statuer sur une question aussi importante que celle-là. De toute façon nous n'étions pas très favorables à cette motion d'ordre, mais s'il lui est associé le délai de quinze jours, elle devient ridicule et il y a vraiment des raisons de s'y opposer.

Le président. Qui a demandé la parole ? Monsieur Kunz pour les Radicaux.

M. Pierre Kunz. Notre groupe ne votera la motion que si elle est assortie d'un délai, faute de quoi nous demandons le vote immédiat de notre amendement.

Le président. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? Monsieur Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Une fois encore, je pense que la plupart des arguments avancés sont justes. C'est très technique, c'est complexe, ce que nous souhaitons éviter et que je pense tout le monde veut éviter, c'est un report qui déborde trop loin. La seule date utile que nous avons à disposition est le 30. Je n'étais pas là, mais si la proposition du groupe socialiste est assortie de cette date, c'est à cette date qu'il faut se tenir. Si la proposition est faite de deux éléments dont la date, il faut tenir la date.

Le président. Une autre personne souhaite-t-elle s'exprimer là-dessus ? Monsieur Thomas Bläsi a la parole pour l'UDC.

M. Thomas Bläsi. Le groupe UDC aimerait que la date soit liée aussi à la motion d'ordre, merci beaucoup.

Le président. Monsieur Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. De notre côté, nous n'avons pas entendu les socialistes faire cette proposition assortie d'une date. Pour nous, les commissions doivent pouvoir s'organiser comme le dit le règlement. On a d'ailleurs entendu plusieurs préopinants, notamment M. Barde, dire que cette proposition devait être examinée de manière très consciencieuse et minutieuse par la commission. Pour nous, c'est tout à fait incompatible avec ce délai de quinze jours et nous ne voterons pas cette proposition assortie de ce délai. Merci Monsieur le président.

Le président. Monsieur Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie, Monsieur le président. Je rejoins ce qu'a dit M. Savary. Le règlement dit que les commissions s'organisent librement. Imposer des choses à une commission ou à une autre est contraire au règlement. D'autre part, il faut être sérieux, la modification des perceptions d'impôts entre les cantons et les communes induisent beaucoup d'effets notamment dans la répartition des tâches entre les cantons et les communes, cela ne se traite pas en quinze jours, je suis désolé, en tout cas pas sérieusement. Merci.

Le président. Monsieur Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je pense que quel que soit le vote qui va intervenir, déjà ce qui s'est passé jusqu'à présent, s'il était appliqué, va causer une

paralyse complète de nos institutions. Si je prends ne serait-ce que l'histoire des districts, il y aurait, ne serait-ce que pour les dispositions transitoires, un certain nombre de dispositions qui seraient deux fois plus volumineuses que les articles que nous sommes en train de voter ici. En ce qui concerne le renvoi en commission, cela montre bien la légèreté et cet esprit de coup de force chez certains. Pour nous c'est une véritable mascarade, votez ce que vous voulez.

Le président. Monsieur Mouhanna, nous ne parlons là que de la motion d'ordre, nous ne faisons pas de polémique. Monsieur Lionel Halpérin, sur la motion d'ordre uniquement, sur la question du délai.

M. Lionel Halpérin. Comme j'ai eu l'occasion d'indiquer tout à l'heure, pour nous il va de soi que le renvoi en commission doit être lié à un délai, parce qu'il n'est pas question de choisir ce moyen-là de la motion d'ordre pour faire un enterrement de première classe à un amendement qui est déposé. Ce qui est certain, c'est que s'il n'y a pas de délai lié, d'une part notre groupe refusera le renvoi en commission et d'autre part, je précise déjà que le 30 novembre, un amendement sera déposé et il sera revoté sur le même sujet si ça ne devait pas être proposé comme cela. J'invite les différents groupes à se rallier à la proposition de consensus qui a pu être trouvée sur proposition des socialistes et je rappelle que la motion d'ordre est déterminée par ceux qui l'ont déposée, par conséquent je laisse les socialistes nous expliquer quelle est leur position.

Le président. Je continue le tour de piste. Je rappelle que jusqu'à indication contraire, l'auteur de la motion d'ordre dépose la motion d'ordre avec le délai au 30 novembre. C'est bien ce que M. Lachat m'a semblé confirmer. Monsieur Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Si Monsieur Lachat veut maintenir la motion sans délai, elle sera votée telle quelle, mais au niveau du groupe, nous maintenons notre proposition que la motion soit votée avec le délai au 30 novembre.

Le président. Monsieur Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet. On parle de coup de force et de contradictions. On a entendu M. David Lachat tout à l'heure, je crois que c'est dans la concertation qu'on a pris cette décision ensemble. C'est une question délicate, certains constituants sont sensibles à la complexité de cet amendement qui est proposé, on veut bien un renvoi à la commission 4 de préférence mais avec un délai. Si ce n'est pas le cas, nous la voterons évidemment ce soir mais avec le résultat qui ne plaira pas à tout le monde ce soir, et ce serait dommage.

Le président. Entendue d'ici, la concertation est un peu cacophonique. Monsieur David Lachat.

M. David Lachat. Monsieur le président, je crois que ce qui fait foi en l'état, c'est le texte que j'ai remis sur votre table. Ce texte ne comporte pas de date. Il est vrai qu'on m'a demandé ultérieurement une date. J'essaye d'être un homme sérieux et réaliste. La question est technique, difficile et complexe. Vous dire maintenant que la commission 4, à laquelle je n'appartiens de surcroît pas, arrivera à traiter ceci avant le 30 novembre, ce n'est tout simplement pas sérieux. Ce n'est pas sérieux parce que cela implique des analyses fines de toute une problématique fiscale, d'un transfert de charges et des rentrées fiscales entre canton et communes. Tout ceci ne se traite pas à la va-vite. Nous avons été entraînés par un amendement de dernière minute. Personnellement, si quelqu'un souhaite amender ma motion d'ordre pour dire qu'il faut absolument qu'elle revienne le 30, je n'y vois pas d'objection, mais je considère qu'on n'y arrivera pas. Proposons une date ultérieure de manière à ne pas considérer qu'on enterre cette affaire définitivement, par exemple début février. C'est quelque chose qui doit être traité dans le sérieux. Je ne suis pas d'accord qu'on

fasse les choses à la va-vite. Quinze jours pour révolutionner une situation qu'on connaît depuis très longtemps : je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord de travailler au pas de course, n'importe comment. Mais si vous estimez qu'il faut modifier ma proposition de renvoi, volontiers, je me soumettrai.

Le président. J'ai encore trois orateurs. En ce qui concerne la Présidence, nous ferons voter sur le texte que nous avons, et c'est comme cela que ça doit être respecté. Par conséquent, dans le texte déposé par M. Lachat, il n'y a pas de délai, donc nous ferons voter la motion d'ordre telle que M. Lachat l'a transmise à la Présidence, mais je veux bien encore donner la parole à ceux qui l'ont demandée pour une minute. Monsieur Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président, je serai très bref. J'apprends qu'il y a eu une concertation entre les groupes. Je voudrais appeler à un peu de sérieux dans le travail. Je crois que si l'on veut donner un mandat à une commission, il serait bon que les principaux responsables de cette commission soient associés à ce genre de travaux et de discussions et je regrette qu'en tant que président, je n'ai pas du tout été associé ou consulté pour cette prise de décision. Nous avons toujours essayé, et je peux parler au nom de l'ensemble des membres de la commission, de faire un travail sérieux, nous avons entendu, écouté, lu et préparé nos décisions. Elles ne sont peut-être pas toujours suivies en plénière, on a pu le constater, mais je crois qu'il va de la qualité du travail de notre commission.

Le président. Madame Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Monsieur le président. Les choses sont en effet complexes, les discussions se sont faites entre groupes, nous voterons la motion d'ordre avec le délai au 30 novembre.

Le président. Madame Gisiger, il n'y a pas de motion d'ordre avec le délai, je vais faire voter la motion d'ordre telle que nous l'avons reçue. Vous prendrez position sur la motion d'ordre telle que nous l'avons reçue. Nous n'avons pas reçu de nouvelle motion d'ordre.

M. Albert Rodrik. (*parle sans micro*)... pour trouver une solution, on peut comprendre ceux qui veulent un délai, et on peut comprendre qu'on ne puisse pas forcer à trouver une solution à quelque chose de pareil en quinze jours. Nous pourrions faire un accord entre nous au moment de faire voter le texte déposé par M. David Lachat que l'échéance est pour la prochaine plénière après le 30 qui est le 3 février, et nous engager à ce que ce soit un point à l'ordre du jour, en votant le texte tel qu'il a été demandé mais entre gens de bonne compagnie, on convient que ce sera le 3 février.

Le président. Monsieur Rodrik, c'est un orateur par groupe, vous avez eu le privilège d'être le deuxième. C'est exceptionnel. Monsieur Barde, au nom du groupe G[e]avance, une minute, ensuite M. Zwahlen et ensuite on votera.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président, je soutiens très exactement cette proposition, je crois qu'il faut être réaliste, les délais sont trop courts. Je l'ai dit tout à l'heure, le problème des districts et ce problème fiscal ne sont pas les mêmes, il n'en reste pas moins que les deux problèmes ne sont pas mûrs. Je suggère que ces deux problèmes soient traités par la commission 4, que l'on vote la motion d'ordre de notre ami David Lachat et que l'on assortisse cette motion d'ordre par la suite d'un délai au 3 février comme le propose M. Rodrik.

Le président. De toute façon, il y a encore M. Zwahlen puis nous voterons sur la motion telle qu'elle est a été reçue de la part de M. Lachat.

M. Guy Zwahlen. Je partage aussi l'avis de M. Rodrik, c'est un sujet qui n'est pas simple, et il vaut mieux prendre du temps de réflexion plutôt que se reprocher après d'avoir été trop vite.

Le président. Chers collègues, nous votons maintenant sur la motion d'ordre de M. Lachat, qui veut renvoyer à la commission 4 la thèse 509.21.c et les amendements y relatifs.

Motion d'ordre de M. David Lachat (socialiste pluraliste) :

Renvoi à la commission 4 de la thèse 509.21.c et des amendements y relatifs.

La motion d'ordre est acceptée par 47 oui, 24 non, 2 abstentions.

Le président. Les amendements suivants sont renvoyés à la commission 4 :

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

La totalité du produit de l'impôt communal revient à la commune du domicile du contribuable.

La péréquation financière atténue les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive des communes.

Les communes soumettent collectivement au législateur le système de péréquation requis par l'atténuation des inégalités de leurs capacités financières, l'équilibrage de leurs charges fiscales et l'obtention des moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de leurs tâches.

Amendement du groupe socialiste pluraliste :

L'Etat perçoit les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution des tâches des collectivités publiques.

Amendement du groupe Associations de Genève :

L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches de développement, régulation, prestation, protection et redistribution.

Le président. Nous passons à la thèse 509.21.d « Le patrimoine et les ressources de l'Etat, quels qu'en soient les détenteurs, sont soumis à l'intérêt général. »

Mise aux voix, la thèse 509.21.d

Le patrimoine et les ressources de l'Etat, quels qu'en soient les détenteurs, sont soumis à l'intérêt général.

est refusée par 37 non, 35 oui, 1 abstention.

Le président. Nous avons la thèse 509.21.e « Les principes de taxation sont ceux de la légalité, de l'universalité, de l'égalité et de la capacité économique. »

Mise aux voix, la thèse 509.21.e

Les principes de taxation sont ceux de la légalité, de l'universalité, de l'égalité et de la capacité économique.

est adoptée par 64 oui, 5 non, 4 abstentions.

Le président. Nous passons à la thèse 509.21.f « Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle. » pour laquelle nous avons quatre amendements.

Amendement du groupe Associations de Genève :

Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.

L'amendement est refusé par 37 non, 35 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants) :

Ajouter :

Les impôts des personnes morales sont calculés de manière à préserver leur compétitivité et en prenant en considération les efforts qu'elles entreprennent pour maintenir et développer le plein emploi.

L'amendement est accepté par 39 oui, 32 non, 2 abstentions.

Amendement du groupe AVIVO (M. Christian Grobet, M. Souhaïl Mouhanna, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian) :

- 1. Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.*
- 2. Les lois qui ont pour objet un nouvel impôt ou la modification du taux ou de l'assiette d'un impôt sont soumises obligatoirement à l'approbation du Conseil général.*

L'amendement est refusé par 54 non, 12 oui, 6 abstentions.

Le président. Nous passons au vote de la thèse amendée. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

La thèse 509.21.f amendée

Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.

Les impôts des personnes morales sont calculés de manière à préserver leur compétitivité et en prenant en considération les efforts qu'elles entreprennent pour maintenir et développer le plein emploi.

Thèse amendée 509.21.f

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI

Amaudruz	Michel	UDC	OUI
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NVT
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Ferrier	Franck	MCG	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON

Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	OUI
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	ABS
Tornare	Guy	PDC	OUI
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adoptée par 41 oui, 31 non, 1 abstention.

**8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes)
suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010**

Non traité

9. Autres objets

Non traité

10. Divers et clôture

Le président. Nous avons terminé nos travaux. Bon retour dans vos foyers.

La séance est levée à 23h00.